

**P.L.F. 2005**

**Equipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer.  
I.Services communs et urbanisme**



## Table des matières

Récapitulation générale des crédits de l'ensemble du budget	5
Récapitulation générale des agrégats	7
<b>I. Services communs et urbanisme</b>	<b>9</b>
Récapitulation des crédits	10
Récapitulation des crédits par agrégat et titre	13
Présentation des crédits par chapitre et article	15
Présentation des mesures de dépenses ordinaires	31
Présentation des dépenses en capital	57
Récapitulation par agrégat	65
Echelonnement des paiements résultant des autorisations de programme	111
Présentation des emplois	117



## Récapitulation générale des crédits de l'ensemble du budget

	Autorisations de programme		Crédits de paiement				Total pour 2005
	Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Mesures acquises	Services votés	Mesures nouvelles	
<b>Titre III Moyens des services</b>							
I. Services communs et urbanisme	///////	///////	4.212.356.856	48.184.773	4.260.541.629	-203.017.990	4.057.523.639
II. Transports et sécurité routière	///////	///////	211.567.900	-10.100	211.557.800	-15.955.492	195.602.308
III. Aménagement du territoire	///////	///////	13.225.000	-4.197	13.220.803	-505.399	12.715.404
IV. Tourisme	///////	///////	21.730.410	-148.057	21.582.353	+3.297.346	24.879.699
V. Mer	///////	///////	120.448.085	170.806	120.618.891	+2.511.479	123.130.370
Totaux titre III	///////	///////	4.579.328.251	48.193.225	4.627.521.476	-213.670.056	4.413.851.420
<b>Titre IV Interventions publiques</b>							
I. Services communs et urbanisme	///////	///////	1.107.976	10.680.000	11.787.976	+508.841	12.296.817
II. Transports et sécurité routière	///////	///////	6.315.915.696	-100.500	6.315.815.196	+6.773.804	6.322.589.000
III. Aménagement du territoire	///////	///////	75.831.352	-122.000	75.709.352	-859.352	74.850.000
IV. Tourisme	///////	///////	38.250.400	-420.400	37.830.000	+461.586	38.291.586
V. Mer	///////	///////	906.153.000	-3.000	906.150.000	+41.126.000	947.276.000
Totaux titre IV	///////	///////	7.337.258.424	10.034.100	7.347.292.524	+48.010.879	7.395.303.403
<b>Totaux pour les dépenses ordinaires</b>	///////	///////	<b>11.916.586.675</b>	<b>58.227.325</b>	<b>11.974.814.000</b>	<b>-165.659.177</b>	<b>11.809.154.823</b>
<b>Titre V Investissements exécutés par l'Etat</b>							
I. Services communs et urbanisme	19.813.000	139.388.000	14.233.000	///////	18.846.000	+109.047.000	127.893.000
II. Transports et sécurité routière	1.511.936.000	1.539.926.000	1.422.198.000	///////	432.217.000	+848.144.000	1.280.361.000
III. Aménagement du territoire	"	"	"	///////	"	"	"
IV. Tourisme	"	"	"	///////	"	"	"
V. Mer	48.634.000	47.500.000	58.875.000	///////	48.803.000	+15.067.000	63.870.000
Totaux titre V	1.580.383.000	1.726.814.000	1.495.306.000	///////	499.866.000	+972.258.000	1.472.124.000
<b>Titre VI Subventions d'investissement accordées par l'Etat</b>							
I. Services communs et urbanisme	54.701.000	79.616.000	49.898.000	///////	22.336.000	+56.231.000	78.567.000
II. Transports et sécurité routière	1.506.177.000	1.240.020.000	1.258.069.000	///////	308.720.000	+780.712.000	1.089.432.000
III. Aménagement du territoire	278.823.000	255.020.000	183.863.000	///////	131.698.000	+45.935.000	177.633.000
IV. Tourisme	12.025.000	12.030.000	10.550.000	///////	6.408.000	+3.007.000	9.415.000
V. Mer	8.067.000	6.055.000	8.542.000	///////	4.550.000	+2.905.000	7.455.000
Totaux titre VI	1.859.793.000	1.592.741.000	1.510.922.000	///////	473.712.000	+888.790.000	1.362.502.000

P.L.F. 2005

## Récapitulatif générale des crédits de l'ensemble du budget

	Autorisations de programme			Crédits de paiement			Total pour 2005
	Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Mesures acquises	Services votés	Mesures nouvelles	
<b>Titre VII Réparation des dommages de guerre</b>							
I. Services communs et urbanisme	"	"	"	///////	"	"	"
II. Transports et sécurité routière	"	"	"	///////	"	"	"
III. Aménagement du territoire	"	"	"	///////	"	"	"
IV. Tourisme	"	"	"	///////	"	"	"
V. Mer	"	"	"	///////	"	"	"
Totaux titre VII	"	"	"	///////	"	"	"
<b>Totaux pour les dépenses en capital</b>	<b>3.440.176.000</b>	<b>3.319.555.000</b>	<b>3.006.228.000</b>	<b>///////</b>	<b>973.578.000</b>	<b>+1.861.048.000</b>	<b>2.834.626.000</b>
<b>Totaux généraux</b>	<b>3.440.176.000</b>	<b>3.319.555.000</b>	<b>14.922.814.675</b>	<b>///////</b>	<b>12.948.392.000</b>	<b>+1.695.388.823</b>	<b>14.643.780.823</b>

## Récapitulation générale des agrégats

	Autorisations de programme demandées pour 2005	Crédits de paiement pour 2005
<b>I. Services communs et urbanisme</b>		
11 Services opérationnels communs, administration générale	16.287.000	3.802.347.324
12 Information géographique	5.061.000	76.471.131
13 Météorologie	39.330.000	190.129.035
16 Sécurité routière	"	40.870.149
20 Interventions économiques et internationales	13.716.000	15.248.000
22 Aménagement foncier et urbain	144.610.000	151.214.817
<b>II. Transports et sécurité routière</b>		
14 Développement du réseau routier national	536.000.000	332.660.000
15 Entretien et réhabilitation du réseau routier national	523.408.000	674.226.708
16 Sécurité routière et exploitation de la route	52.480.000	75.933.300
21 Intervention pour les aéroports et le transport aérien	139.450.000	83.780.000
23 Modernisation et développement des infrastructures des réseaux ferroviaires et des voies navigables	1.189.408.000	3.759.256.000
24 Transport de voyageurs	66.650.000	869.065.000
25 Transport de marchandises	12.750.000	32.313.000
26 Politiques sociales	"	2.788.640.300
27 Aviation et aéronautique civiles	259.800.000	272.110.000
<b>III. Aménagement du territoire</b>		
21 Aménagement et développement du territoire	255.020.000	265.198.404
<b>IV. Tourisme</b>		
29 Politique du tourisme	12.030.000	72.586.285
<b>V. Mer</b>		
17 Services opérationnels communs et administration générale	2.014.000	95.114.901
28 Mer et transports maritimes	51.541.000	1.046.616.469





## I. Services communs et urbanisme

## Récapitulation des crédits

	Autorisations de programme		Crédits de paiement				Total pour 2005
	Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Mesures acquises	Services votés	Mesures nouvelles	
<b>Titre III Moyens des services</b>							
Personnel. Rémunérations d'activité	///////	///////	2.249.713.374	+10.026.858	2.259.740.232	-98.519.223	2.161.221.009
Personnel en retraite. Pensions et allocations	///////	///////	1.000.991.000	+34.209.000	1.035.200.000	+12.600.000	1.047.800.000
Personnel en activité et en retraite. Charges sociales	///////	///////	285.511.556	+7.257.852	292.769.408	-14.876.284	277.893.124
Matériel et fonctionnement des services	///////	///////	262.741.507	-3.759.000	258.982.507	+1.085.008	260.067.515
Subventions de fonctionnement	///////	///////	245.556.842	"	245.556.842	+3.879.780	249.436.622
Dépenses diverses	///////	///////	167.842.577	+450.063	168.292.640	-107.187.271	61.105.369
<b>Totaux titre III</b>	///////	///////	<b>4.212.356.856</b>	<b>+48.184.773</b>	<b>4.260.541.629</b>	<b>-203.017.990</b>	<b>4.057.523.639</b>
<b>Titre IV Interventions publiques</b>							
Action économique. Encouragements et interventions	///////	///////	1.107.976	+10.680.000	11.787.976	+508.841	12.296.817
<b>Totaux titre IV</b>	///////	///////	<b>1.107.976</b>	<b>+10.680.000</b>	<b>11.787.976</b>	<b>+508.841</b>	<b>12.296.817</b>
<b>Totaux pour les dépenses ordinaires</b>	///////	///////	<b>4.213.464.832</b>	<b>+58.864.773</b>	<b>4.272.329.605</b>	<b>-202.509.149</b>	<b>4.069.820.456</b>
<b>Titre V Investissements exécutés par l'Etat</b>							
Logement et urbanisme	"	22.946.000	"	///////	9.998.000	+6.283.000	16.281.000
Equipements administratif et divers	19.813.000	19.793.000	14.233.000	///////	8.687.000	+6.913.000	15.600.000
Expérimentations dans le cadre de la loi organique du 1er août 2001	"	96.649.000	"	///////	161.000	+95.851.000	96.012.000
<b>Totaux titre V</b>	<b>19.813.000</b>	<b>139.388.000</b>	<b>14.233.000</b>	<b>///////</b>	<b>18.846.000</b>	<b>+109.047.000</b>	<b>127.893.000</b>
<b>Titre VI Subventions d'investissement accordées par l'Etat</b>							
Transports, communications et télécommunications	39.330.000	39.330.000	39.330.000	///////	"	+39.330.000	39.330.000
Entreprises industrielles et commerciales	800.000	800.000	800.000	///////	597.000	+400.000	997.000
Logement et urbanisme	1.000.000	26.015.000	"	///////	17.836.000	+9.695.000	27.531.000
Equipements administratif et divers	13.571.000	13.471.000	9.768.000	///////	3.903.000	+6.806.000	10.709.000
<b>Totaux titre VI</b>	<b>54.701.000</b>	<b>79.616.000</b>	<b>49.898.000</b>	<b>///////</b>	<b>22.336.000</b>	<b>+56.231.000</b>	<b>78.567.000</b>
<b>Titre VII Réparation des dommages de guerre</b>							
Réparation des dommages de guerre	"	"	"	///////	"	"	"

P.L.F. 2005

## Récapitulation des crédits

	Autorisations de programme		Crédits de paiement				Total pour 2005
	Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Mesures acquises	Services votés	Mesures nouvelles	
Totaux titre VII	"	"	"	//////	"	"	"
<b>Totaux pour les dépenses en capital</b>	<b>74.514.000</b>	<b>219.004.000</b>	<b>64.131.000</b>	//////	<b>41.182.000</b>	<b>+165.278.000</b>	<b>206.460.000</b>
<b>Totaux généraux</b>	<b>74.514.000</b>	<b>219.004.000</b>	<b>4.277.595.832</b>	//////	<b>4.313.511.605</b>	<b>-37.231.149</b>	<b>4.276.280.456</b>



Récapitulation des crédits par agrégat et titre

## Récapitulation par agrégat : crédits par titre et effectifs

Agrégats	Crédits				Total pour 2005	Effectifs pour 2005
	Dépenses ordinaires		Dépenses en capital			
	Titre III	Titre IV	Titre V	Titre VI		
11 Services opérationnels communs, administration générale	3.792.296.324	"	9.075.000	976.000	3.802.347.324	95.843
12 Information géographique	73.558.131			2.913.000	76.471.131	"
13 Météorologie	150.799.035			39.330.000	190.129.035	"
16 Sécurité routière	40.870.149				40.870.149	"
20 Interventions économiques et internationales		906.000	6.525.000	7.817.000	15.248.000	"
22 Aménagement foncier et urbain	"	11.390.817	112.293.000	27.531.000	151.214.817	"
<b>Totaux</b>	<b>4.057.523.639</b>	<b>12.296.817</b>	<b>127.893.000</b>	<b>78.567.000</b>	<b>4.276.280.456</b>	<b>95.843</b>

## Présentation des crédits par chapitre et article

La lettre R en regard d'un code d'article indique que cet article relève du budget civil de recherche et développement (BCRD)

## Titre III Moyens des services

chapitre article	agrégat	Crédits votés 2004	Mesures acquises 2005	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005
<b>1ère partie Personnel. Rémunérations d'activité</b>						
<b>31-90</b>	<b>Rémunérations des personnels</b>					
10	11	404.053	+2.023	406.076	-1.097	404.979
20	11	52.539.028	+262.730	52.801.758	+807.400	53.609.158
30	11	1.691.474.164	+8.458.448	1.699.932.612	-90.452.638	1.609.479.974
R 40	11	1.812.974	"	1.812.974	"	1.812.974
60	11	2.204.156	+11.022	2.215.178	-5.986	2.209.192
90	11	11.434.710	+57.181	11.491.891	-5.241.626	6.250.265
		<b>1.759.869.085</b>	<b>+8.791.404</b>	<b>1.768.660.489</b>	<b>-94.893.947</b>	<b>1.673.766.542</b>
<b>31-92</b>	<b>Remboursement de dépenses de personnel</b>					
10	11	6.031.071	"	6.031.071	-1.827.151	4.203.920
20	11	6.298.983	"	6.298.983	+1.534.391	7.833.374
		<b>12.330.054</b>	<b>"</b>	<b>12.330.054</b>	<b>-292.760</b>	<b>12.037.294</b>
<b>31-93</b>	<b>Personnel rémunéré sur une base autre que celle du statut de la fonction publique</b>					
11	11	"	"	"	"	"
12	11	67.829.253	+324.153	68.153.406	-4.878.589	63.274.817
13	11	"	"	"	"	"
20	11	17.774.969	+87.484	17.862.453	-2.321.488	15.540.965
30	11	703.750	+3.509	707.259	+67.944	775.203
		<b>86.307.972</b>	<b>+415.146</b>	<b>86.723.118</b>	<b>-7.132.133</b>	<b>79.590.985</b>
<b>31-94</b>	<b>Indemnités et allocations diverses</b>					
10	11	1.026.646	+130.000	1.156.646	+397.226	1.553.872



P.L.F. 2005

### Titre III Moyens des services

chapitre		Crédits votés 2004	Mesures acquises 2005	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005
R	20 11 Administration centrale	13.137.237	+62.952	13.200.189	+5.857.870	19.058.059
	30 11 Services déconcentrés	352.009.826	+626.525	352.636.351	-2.358.145	350.278.206
	40 11 Recherche scientifique et technique	1.195.899	"	1.195.899	"	1.195.899
	60 11 Délégation interministérielle à la ville et au développement social urbain	167.923	+831	168.754	-456	168.298
	<b>Totaux pour le chapitre</b>	<b>367.537.531</b>	<b>+820.308</b>	<b>368.357.839</b>	<b>+3.896.495</b>	<b>372.254.334</b>
	<b>31-95 Autres rémunérations</b>					
	10 11 Administration centrale	2.429.795	"	2.429.795	+554	2.430.349
	20 11 Services déconcentrés	19.355.831	"	19.355.831	-150.003	19.205.828
R	50 11 Recherche scientifique et technique. Administration centrale	81.918	"	81.918	"	81.918
	60 11 Enquêtes statistiques	1.086.982	"	1.086.982	+1.206	1.088.188
	70 11 Service des examens du permis de conduire	527.745	"	527.745	+1.117	528.862
	80 11 Experts environnement et paysage et débats publics pour les projets routiers	184.961	"	184.961	+248	185.209
	91 11 Centres d'études techniques de l'équipement	"	"	"	"	"
	92 11 Tunnel sous la Manche. Commission intergouvernementale et comité de sécurité. Secrétariat général	1.500	"	1.500	+50.000	51.500
	<b>Totaux pour le chapitre</b>	<b>23.668.732</b>	<b>"</b>	<b>23.668.732</b>	<b>-96.878</b>	<b>23.571.854</b>
<b>2ème partie Personnel en retraite. Pensions et allocations</b>						
	<b>32-92 Participation aux charges du fonds spécial des ouvriers de l'Etat</b>					
	10 11 Participation aux charges du fonds spécial des ouvriers de l'Etat	78.791.000	+1.609.000	80.400.000	"	80.400.000
	<b>Totaux pour le chapitre</b>	<b>78.791.000</b>	<b>+1.609.000</b>	<b>80.400.000</b>	<b>"</b>	<b>80.400.000</b>
	<b>32-97 Participation aux charges de pensions</b>					
	10 11 Pensions civiles	922.200.000	+32.600.000	954.800.000	+12.600.000	967.400.000
	<b>Totaux pour le chapitre</b>	<b>922.200.000</b>	<b>+32.600.000</b>	<b>954.800.000</b>	<b>+12.600.000</b>	<b>967.400.000</b>

## Titre III Moyens des services

chapitre article	agrégat	Crédits votés 2004	Mesures acquises 2005	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005	
<b>3ème partie Personnel en activité et en retraite. Charges sociales</b>							
<b>33-90</b>	<b>Cotisations sociales. Part de l'Etat</b>						
10	11	Administration centrale	6.024.850	+27.259	6.052.109	+144.012	6.196.121
20	11	Services déconcentrés	199.563.838	+6.789.042	206.352.880	+5.476.780	211.829.660
30	11	Centres d'études techniques de l'équipement	"	"	"	"	"
40	11	Tunnel sous la Manche	"	"	"	"	"
60	11	Délégation interministérielle à la ville et au développement social urbain	413.376	+1.639	415.015	"	415.015
		<b>Totaux pour le chapitre</b>	<b>206.002.064</b>	<b>+6.817.940</b>	<b>212.820.004</b>	<b>+5.620.792</b>	<b>218.440.796</b>
<b>33-91</b>	<b>Prestations sociales versées par l'Etat</b>						
10	11	Administration centrale	1.573.980	+11.925	1.585.905	-836.146	749.759
20	11	Services déconcentrés	55.055.139	+427.670	55.482.809	-19.451.675	36.031.134
R 50	11	Recherche scientifique et technique	59.826	"	59.826	"	59.826
60	11	Délégation interministérielle à la ville et au développement social urbain	40.828	+317	41.145	"	41.145
		<b>Totaux pour le chapitre</b>	<b>56.729.773</b>	<b>+439.912</b>	<b>57.169.685</b>	<b>-20.287.821</b>	<b>36.881.864</b>
<b>33-92</b>	<b>Autres dépenses d'aide sociale</b>						
10	11	Services médico-sociaux	899.007	"	899.007	+221.271	1.120.278
21	11	Allocation aux enfants handicapés	985.179	"	985.179	-20.996	964.183
22	11	Emploi des handicapés physiques dans les administrations	255.018	"	255.018	-6.083	248.935
23	11	Prestations et versements facultatifs. Service des examens du permis de conduire	603.031	"	603.031	-1.630	601.401
30	11	Aides aux mères	919.624	"	919.624	-25.508	894.116
40	11	Colonies de vacances, centres aérés et maisons familiales de vacances	3.466.086	"	3.466.086	-1.443.398	2.022.688
50	11	Cantines	6.309.774	"	6.309.774	+330.004	6.639.778
60	11	Secours et prêts	3.485.106	"	3.485.106	-1.093.586	2.391.520
70	11	Sociétés mutualistes	3.704.241	"	3.704.241	+111.704	3.815.945
80	11	Action sociale. Information	841.582	"	841.582	+17.672	859.254

P.L.F. 2005

### Titre III Moyens des services

chapitre			Crédits votés 2004	Mesures acquises 2005	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005
article	agrégat						
90	11	Associations à but social, culturel ou sportif. Oeuvres et organismes à caractère social	1.311.071	"	1.311.071	+1.701.295	3.012.366
<b>Totaux pour le chapitre</b>			<b>22.779.719</b>	<b>"</b>	<b>22.779.719</b>	<b>-209.255</b>	<b>22.570.464</b>

#### 4ème partie Matériel et fonctionnement des services

<b>34-60</b>	<b>Information, réalisation et diffusion de publications</b>						
10	11	Service de l'information et de la communication	1.982.899	"	1.982.899	-204.106	1.778.793
20	11	Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction	"	+1.000.000	1.000.000	-3.259	996.741
30	11	Direction des transports terrestres	96.519	"	96.519	-9.935	86.584
70	11	Direction du personnel, des services et de la modernisation	34.890	"	34.890	-3.591	31.299
81	11	Direction du transport maritime, des ports et du littoral	115.229	"	115.229	-11.861	103.368
82	11	Direction des affaires maritimes et des gens de mer	120.463	"	120.463	-12.399	108.064
<b>Totaux pour le chapitre</b>			<b>2.350.000</b>	<b>+1.000.000</b>	<b>3.350.000</b>	<b>-245.151</b>	<b>3.104.849</b>
<b>34-96</b>	<b>Dépenses informatiques et télématiques</b>						
11	11	Administration centrale. Réseaux et systèmes d'information	8.515.245	+294.765	8.810.010	-721.755	8.088.255
12	11	Administration centrale. Traitement, gestion et reproduction de données	1.400.000	+450.000	1.850.000	-445.377	1.404.623
20	11	Services déconcentrés	15.180.765	-5.583.765	9.597.000	+2.616.528	12.213.528
32	11	Centre informatique technique et scientifique	403.990	"	403.990	-114.935	289.055
R 50	11	Recherche scientifique et technique	15.245	"	15.245	"	15.245
73	11	Transports terrestres. Dépenses spécifiques dans le domaine des transports	100.000	"	100.000	-326	99.674
<b>Totaux pour le chapitre</b>			<b>25.615.245</b>	<b>-4.839.000</b>	<b>20.776.245</b>	<b>+1.334.135</b>	<b>22.110.380</b>
<b>34-97</b>	<b>Moyens de fonctionnement des services déconcentrés</b>						
10	11	Directions départementales de l'équipement	132.048.730	"	132.048.730	-4.922.057	127.126.673

### Titre III Moyens des services

chapitre		Crédits votés 2004	Mesures acquises 2005	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005
article	agrégat					
20	11 Centres d'études techniques de l'équipement	1.319.500	"	1.319.500	"	1.319.500
30	11 Actions nationales, activités des écoles et services de formation	14.148.000	"	14.148.000	+561.498	14.709.498
40	11 Autres services déconcentrés	15.982.160	"	15.982.160	-1.545.203	14.436.957
60	11 Amélioration des méthodes de gestion	971.155	"	971.155	"	971.155
70	11 Maintenance du patrimoine	7.475.825	"	7.475.825	"	7.475.825
R 80	11 Etablissements d'enseignement et de formation. Bourses de recherche	114.562	"	114.562	"	114.562
	<b>Totaux pour le chapitre</b>	<b>172.059.932</b>	<b>"</b>	<b>172.059.932</b>	<b>-5.905.762</b>	<b>166.154.170</b>
<b>34-98</b>	<b>Moyens de fonctionnement des services centraux et d'intérêt commun</b>					
11	11 Ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer. Réceptions et relations publiques	300.000	"	300.000	"	300.000
12	11 Ministre délégué au tourisme. Réceptions et relations publiques	80.000	+30.000	110.000	"	110.000
14	11 Secrétaire d'Etat aux transports et à la mer. Réceptions et relations publiques	80.000	"	80.000	"	80.000
15	11 Secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire. Réceptions et relations publiques (nouveau)	"	+50.000	50.000	"	50.000
21	11 Administration centrale. Fonctionnement et logistique	16.427.287	"	16.427.287	+134.786	16.562.073
22	11 Administration centrale. Etudes, audits et expertises dans le domaine de la défense civile	"	"	"	"	"
23	11 Administration centrale. Télécommunications	1.658.612	"	1.658.612	"	1.658.612
30	11 Direction de la recherche et des affaires scientifiques et techniques : organismes techniques d'études	3.937.070	"	3.937.070	+37.000	3.974.070
40	11 Bureau d'enquêtes sur les accidents de transport terrestre	242.600	"	242.600	"	242.600

P.L.F. 2005

### Titre III Moyens des services

chapitre		Crédits votés 2004	Mesures acquises 2005	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005
	article agrégat					
	51 11 Loyers des immeubles	20.530.000	"	20.530.000	+5.500.000	26.030.000
	52 11 Crédit-bail "EPAD"	11.018.508	"	11.018.508	"	11.018.508
	60 11 Direction des affaires économiques et internationales. Fonctionnement spécifique dans le domaine économique et international	1.680.000	"	1.680.000	+100.000	1.780.000
	71 11 Formation des agents de l'administration centrale	682.813	"	682.813	"	682.813
	72 11 Direction générale de l'urbanisme de l'habitat et de la construction. Architectes paysagistes conseils	896.400	"	896.400	"	896.400
	73 11 Direction des transports terrestres. Fonctionnement spécifique dans le domaine des transports	359.163	"	359.163	+300.000	659.163
	74 11 Direction des affaires financières et de l'administration générale. Amélioration des méthodes de gestion	192.225	"	192.225	"	192.225
	75 11 Direction du personnel, des services et de la modernisation. Etudes. Organisation, contrôle de gestion, management et évaluation	191.000	"	191.000	"	191.000
	76 11 Evaluation des politiques publiques	135.000	"	135.000	"	135.000
	81 11 Missions à l'étranger	1.020.000	"	1.020.000	"	1.020.000
R	82 11 Recherche scientifique et technique	213.429	"	213.429	"	213.429
R	83 11 Programme de recherche pour le développement et l'innovation dans les transports terrestres	914.694	"	914.694	"	914.694
	85 11 Tunnel sous la Manche. Commission intergouvernementale et comité de sécurité. Secrétariat général	1.451.000	"	1.451.000	-170.000	1.281.000
	86 11 Service des bases aériennes	"	"	"	"	"
	87 11 Conseil supérieur du service public ferroviaire	271.800	"	271.800	"	271.800
	92 11 Mission interministérielle d'inspection du logement social. Moyens de fonctionnement spécifiques	374.994	"	374.994	"	374.994

## Titre III Moyens des services

chapitre		Crédits votés	Mesures	Services votés	Mesures	Total pour 2005	
article	agrégat	2004	acquises 2005	2005	nouvelles 2005		
R	93	11 Réseau génie civil et urbain	59.735	"	59.735	"	59.735
		<b>Totaux pour le chapitre</b>	<b>62.716.330</b>	<b>+80.000</b>	<b>62.796.330</b>	<b>+5.901.786</b>	<b>68.698.116</b>
<b>6ème partie Subventions de fonctionnement</b>							
<b>36-20</b>	<b>Subvention à Météo-France</b>						
	10	13 Météorologie. Subvention de fonctionnement (hors recherche)	133.412.498	"	133.412.498	+2.566.699	135.979.197
R	70	13 Recherche. Subvention de fonctionnement	14.819.838	"	14.819.838	"	14.819.838
		<b>Totaux pour le chapitre</b>	<b>148.232.336</b>	<b>"</b>	<b>148.232.336</b>	<b>+2.566.699</b>	<b>150.799.035</b>
<b>36-50</b>	<b>Ecole nationale des ponts et chaussées</b>						
	10	11 Subvention de fonctionnement. Hors recherche	21.372.506	"	21.372.506	+1.190.950	22.563.456
R	20	11 Subvention de fonctionnement. Recherche	2.516.000	"	2.516.000	"	2.516.000
		<b>Totaux pour le chapitre</b>	<b>23.888.506</b>	<b>"</b>	<b>23.888.506</b>	<b>+1.190.950</b>	<b>25.079.456</b>
<b>36-65</b>	<b>Institut géographique national. Subvention de fonctionnement</b>						
	10	12 Institut géographique national. Hors recherche	73.436.000	"	73.436.000	+122.131	73.558.131
R	20	12 Institut géographique national. Recherche	"	"	"	"	"
		<b>Totaux pour le chapitre</b>	<b>73.436.000</b>	<b>"</b>	<b>73.436.000</b>	<b>+122.131</b>	<b>73.558.131</b>
<b>7ème partie Dépenses diverses</b>							
<b>37-06</b>	<b>Dépenses relatives aux activités du délégué interministériel à la sécurité routière</b>						
	10	16 Dépenses diverses relatives aux activités du délégué interministériel à la sécurité routière	15.690.000	"	15.690.000	+1.996.138	17.686.138
	20	16 Actions locales de sécurité routière	11.810.000	"	11.810.000	+742.510	12.552.510
		<b>Totaux pour le chapitre</b>	<b>27.500.000</b>	<b>"</b>	<b>27.500.000</b>	<b>+2.738.648</b>	<b>30.238.648</b>
<b>37-10</b>	<b>Autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires</b>						
	10	11 Rémunération des personnels	289.008	"	289.008	+353.026	642.034
	20	11 Vacances et indemnités des membres et experts	105.514	"	105.514	-49.514	56.000

P.L.F. 2005

### Titre III Moyens des services

chapitre article	agrégat	Crédits votés 2004	Mesures acquises 2005	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005
30	11 Dépenses de fonctionnement	628.444	"	628.444	-299.834	328.610
	<b>Totaux pour le chapitre</b>	<b>1.022.966</b>	<b>"</b>	<b>1.022.966</b>	<b>+3.678</b>	<b>1.026.644</b>
<b>37-30</b>	<b>Expérimentation locale : dotations globalisées (ancien)</b>					
10	11 <i>Dépenses de personnel : rémunérations d'activités et charges sociales</i>	100.511.035	+450.063	100.961.098	-100.961.098	"
20	11 <i>Dépenses de fonctionnement et d'aide sociale</i>	8.600.000	"	8.600.000	-8.600.000	"
	<b>Totaux pour le chapitre</b>	<b>109.111.035</b>	<b>+450.063</b>	<b>109.561.098</b>	<b>-109.561.098</b>	<b>"</b>
<b>37-45</b>	<b>Formation à la conduite automobile et contrôle d'aptitude</b>					
10	16 Moyens de fonctionnement relatifs aux examens	5.830.000	"	5.830.000	-332.651	5.497.349
20	16 Pédagogie, formation, recherche	3.470.000	"	3.470.000	-30.308	3.439.692
30	16 Développement de projets et fonctionnement informatiques	1.700.000	"	1.700.000	-5.540	1.694.460
	<b>Totaux pour le chapitre</b>	<b>11.000.000</b>	<b>"</b>	<b>11.000.000</b>	<b>-368.499</b>	<b>10.631.501</b>
<b>37-72</b>	<b>Frais judiciaires et réparations civiles</b>					
10	11 Mise en jeu de la responsabilité de l'Etat	14.412.239	"	14.412.239	"	14.412.239
20	11 Contribution de l'Etat au logement de son personnel	22.867	"	22.867	"	22.867
30	11 Indemnités de réquisitions impayées	"	"	"	"	"
40	11 Indemnisation et réparation des accidents du travail	4.573.470	"	4.573.470	"	4.573.470
50	11 Application des dispositions pénales du code de l'urbanisme	200.000	"	200.000	"	200.000
	<b>Totaux pour le chapitre</b>	<b>19.208.576</b>	<b>"</b>	<b>19.208.576</b>	<b>"</b>	<b>19.208.576</b>

## Titre IV Interventions publiques

chapitre article	agrégat	Crédits votés 2004	Mesures acquises 2005	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005		
<b>4ème partie Action économique. Encouragements et interventions</b>								
<b>44-10</b>	<b>Interventions dans le domaine de l'urbanisme et subventions diverses, bourses, formation professionnelle et permanente (libellé modifié)</b>							
	10	22	Contribution au paiement des frais de structure d'établissements publics d'aménagement (nouveau)	"	+1.600.000	1.600.000	+12.786	1.612.786
	20	22	Subventions aux agences d'urbanisme (nouveau)	"	+8.950.000	8.950.000	+668.552	9.618.552
R	30	20	Recherche. Normalisation et expérimentation dans les transports terrestres	151.049	"	151.049	"	151.049
R	40	20	Réseau génie civil et urbain	60.480	"	60.480	"	60.480
R	50	20	Programme de recherche pour le développement et l'innovation dans les transports terrestres	251.247	"	251.247	"	251.247
	60	20	Actions économiques et internationales: interventions dans les domaines du bâtiment, des travaux publics et des transports	470.200	"	470.200	-174.316	295.884
	72	20	<i>Coopératives, associations syndicales de reconstruction et associations syndicales de remembrement (ancien)</i>	"	"	"	"	"
	73	20	Subventions à des associations intervenant dans le champ du ministère	175.000	"	175.000	-27.660	147.340
	80	11	Organismes concourant à la formation des ingénieurs et écoles d'ingénieurs	"	"	"	"	"
	90	22	Actions de concertation, de formation et d'animation dans le secteur de l'urbanisme (nouveau)	"	+130.000	130.000	+29.479	159.479
		<b>Totaux pour le chapitre</b>		<b>1.107.976</b>	<b>+10.680.000</b>	<b>11.787.976</b>	<b>+508.841</b>	<b>12.296.817</b>



P.L.F. 2005

**Titre V Investissements exécutés par l'Etat**

(en milliers d'euros)

chapitre article	agrégat	Autorisations de programme			Crédits de paiement			
		Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005	
<b>5ème partie Logement et urbanisme</b>								
<b>55-21</b>	<b>Urbanisme, études, acquisitions et travaux (nouveau)</b>							
20	22	Actions foncières	"	6.497	"	4.622	1.949	6.571
30	22	Voirie primaire des villes nouvelles	"	7.000	"	5.376	2.100	7.476
50	22	Mobilisation du foncier public en vue de la production de logements	"	800	"	"	399	399
60	22	Etudes centrales et locales en matière d'urbanisme	"	8.649	"	"	1.835	1.835
		<b>Totaux pour le chapitre</b>	"	<b>22.946</b>	"	<b>9.998</b>	<b>6.283</b>	<b>16.281</b>
<b>7ème partie Equipements administratif et divers</b>								
<b>57-58</b>	<b>Recherche scientifique et technique, études, audits, expertises</b>							
R	11	20 Actions transversales et recherche en partenariat	777	777	686	605	311	916
R	12	20 Direction de la recherche et des affaires scientifiques et techniques: grands équipements de la recherche scientifique	"	"	"	"	"	"
R	13	20 Programme de recherche pour le développement et l'innovation dans les transports terrestres. Recherche. Etudes	2.744	2.744	2.426	2.139	1.098	3.237
R	30	20 Génie civil	457	457	463	435	183	618
	50	20 Etudes. Actions économiques, internationales et statistiques	1.195	1.180	1.102	697	590	1.287
R	81	11 Ecole nationale des travaux publics de l'Etat: soutien des programmes	358	358	358	5	358	363
R	82	11 Ecole nationale des travaux publics de l'Etat: autres dépenses d'équipement	237	237	240	144	95	239
	91	11 Etudes. Organisation, contrôle de gestion, management et évaluation	"	"	"	"	"	"
	92	11 Etudes. Analyses et contrôles à caractère juridique, financier et d'administration générale	"	"	58	"	"	"



P.L.F. 2005

(en milliers d'euros)

## Titre V Investissements exécutés par l'Etat

chapitre article	agrégat	Autorisations de programme		Crédits de paiement			
		Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005
10	22 Urbanisme, planification et aménagement	"	55.649	"	161	54.851	55.012
20	22 Appui technique de proximité aux collectivités locales et tiers	"	34.440	"	"	34.440	34.440
30	22 Appui technique au ministère chargé de l'écologie	"	1.640	"	"	1.640	1.640
40	22 Appui technique aux autres ministères (hors ministère de la défense)	"	4.920	"	"	4.920	4.920
90	22 Dépenses de personnels concourant à différentes actions	"	"	"	"	"	"
<b>Totaux pour le chapitre</b>		"	<b>96.649</b>	"	<b>161</b>	<b>95.851</b>	<b>96.012</b>

## Titre VI Subventions d'investissement accordées par l'Etat

chapitre article	agrégat	Autorisations de programme		Crédits de paiement					
		Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005		
<b>3ème partie Transports, communications et télécommunications</b>									
<b>63-21</b>	<b>Subvention d'investissement à Météo-France</b>								
	10	13	Météorologie. Subvention d'investissement (hors recherche)	"	"	"	"	"	"
R	60	13	Recherche. Contribution à l'organisation européenne des satellites météorologiques (EUMETSAT)	36.588	36.588	36.588	"	36.588	36.588
R	70	13	Météorologie. Subvention d'investissement (Recherche)	2.742	2.742	2.742	"	2.742	2.742
			<b>Totaux pour le chapitre</b>	<b>39.330</b>	<b>39.330</b>	<b>39.330</b>	<b>"</b>	<b>39.330</b>	<b>39.330</b>
<b>4ème partie Entreprises industrielles et commerciales</b>									
<b>64-50</b>	<b>Subvention d'équipement dans le secteur du bâtiment et des travaux publics</b>								
	10	20	Interventions en faveur des entreprises du secteur du bâtiment et des travaux publics	800	800	800	597	400	997
			<b>Totaux pour le chapitre</b>	<b>800</b>	<b>800</b>	<b>800</b>	<b>597</b>	<b>400</b>	<b>997</b>
<b>5ème partie Logement et urbanisme</b>									
<b>65-23</b>	<b>Urbanisme, aménagements du cadre de vie urbain (nouveau)</b>								
	30	22	Villes nouvelles	"	12.000	"	7.150	5.808	12.958
	50	22	Action foncière, planification et aménagement urbain	"	13.015	"	10.686	3.887	14.573
			<b>Totaux pour le chapitre</b>	<b>"</b>	<b>25.015</b>	<b>"</b>	<b>17.836</b>	<b>9.695</b>	<b>27.531</b>
<b>65-45</b>	<b>Contribution de l'Etat aux dépenses de construction de logements destinés à des fonctionnaires</b>								
	10	11	Contribution de l'Etat au logement des fonctionnaires	1.000	1.000	"	"	"	"
			<b>Totaux pour le chapitre</b>	<b>1.000</b>	<b>1.000</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>"</b>
<b>7ème partie Equipements administratif et divers</b>									
<b>67-58</b>	<b>Recherche scientifique et expertise, subventions d'équipement. Aides à l'équipement à caractère technique</b>								
R	11	20	Actions transversales et recherche en partenariat	662	662	466	242	331	573

P.L.F. 2005

(en milliers d'euros)

## Titre VI Subventions d'investissement accordées par l'Etat

chapitre article	agrégat	Autorisations de programme			Crédits de paiement		
		Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005
R 12	20	827	827	885	421	413	834
R 30	20	1.653	1.653	1.285	752	826	1.578
R 40	20	689	689	543	276	275	551
R 50	20	3.307	3.307	2.425	1.662	1.323	2.985
R 61	12	496	496	496	"	496	496
R 62	12	565	565	411	142	282	424
R 71	11	462	462	462	"	462	462
R 72	11	510	510	545	259	255	514
	93	400	300	150	149	150	299
		<b>9.571</b>	<b>9.471</b>	<b>7.668</b>	<b>3.903</b>	<b>4.813</b>	<b>8.716</b>
<b>67-65</b>	<b>Institut géographique national. Subventions d'équipement</b>						
10	12	4.000	4.000	2.100	"	1.993	1.993
		<b>4.000</b>	<b>4.000</b>	<b>2.100</b>	<b>"</b>	<b>1.993</b>	<b>1.993</b>



## Présentation des mesures de dépenses ordinaires

### Catégories de mesures :

#### Mesures acquises

- 01 Extension en année pleine
- 02 Non-reconduction
- 03 Ajustements de crédits évaluatifs ou provisionnels
- 04 Modifications des structures gouvernementales

#### Mesures nouvelles

- 10 Mesures d'ajustement
- 11 Révision des services votés
- 12 Moyens nouveaux
- 13 Transferts

## Titre III Moyens des services

**-154.833.217**

catégorie			
mesure			
<b>01 Extension en année pleine</b>			<b>+11.772.667</b>
01	001 Revalorisation des rémunérations publiques		<b>+11.478.316</b>
	Incidence en année pleine de la revalorisation du point fonction publique intervenue le 1er janvier 2004	31-90	+8.791.404
		31-93	+415.146
		31-94	+690.308
		33-90	+985.834
		33-91	+162.754
		37-30	+432.870
01	002 Prestations familiales		<b>+294.351</b>
	Modification de la base mensuelle de calcul à compter du 1er janvier 2004 (décret n°2003-1251 du 23 décembre 2003)	33-91	+277.158
		37-30	+17.193
<b>02 Non-reconduction</b>			<b>-4.839.000</b>
02	001 Dépenses d'informatique et de télématique		<b>-4.839.000</b>
	Ajustement des crédits au niveau nécessaire au maintien de l'existant et au renouvellement	34-96	-4.839.000
<b>03 Ajustements de crédits évaluatifs ou provisionnels</b>			<b>+40.041.106</b>
03	001 Fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'Etat		<b>+1.609.000</b>
	Ajustement aux besoins des crédits représentant la participation du budget du ministère aux charges du fonds spécial des ouvriers de l'Etat	32-92	+1.609.000
03	002 Pensions civiles et militaires		<b>+32.600.000</b>
	Ajustement aux besoins des crédits représentant la participation du budget du ministère aux charges de pensions	32-97	+32.600.000
03	003 Cotisations sociales. Part de l'Etat		<b>+5.832.106</b>
	Ajustement aux besoins des crédits afférents aux cotisations sociales payées par l'Etat	33-90	+5.832.106
<b>04 Modifications des structures gouvernementales</b>			<b>+1.210.000</b>
04	001 Décrets du 31 mars 2004 et du 14 avril 2004 relatifs à la composition du Gouvernement		<b>+210.000</b>
	Inscription des moyens de fonctionnement et des indemnités relatives au cabinet du ministre délégué au tourisme et du secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire	31-94	+130.000
		34-98	+80.000
04	002 Décrets du 31 mars 2004 et du 14 avril 2004 relatifs à la composition du Gouvernement		<b>+1.000.000</b>
	Inscription des crédits relatifs aux moyens spécifiques de fonctionnement et d'information en matière d'urbanisme, antérieurement inscrits sur la section Urbanisme et logement	34-60	+1.000.000



P.L.F. 2005

## Titre III Moyens des services

## -154.833.217

catégorie

mesure

### 10 Mesures d'ajustement +7.612.045

#### 10 001 Crédits de rémunérations -12.179.503

Ajustement aux besoins	-12.179.503	31-90	-5.677.215
Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels	-10.448.572	31-92	-32.293
Abattement sur la section "services communs et urbanisme" au profit d'un rebasage des crédits de personnel sur les sections "Mer" et "Tourisme"	-1.730.931	31-93	-2.221.880
		31-94	-3.946.345
		31-95	-63.899
		37-30	-237.871

#### 10 002 Autres crédits de personnel +121.030

Ajustement des crédits aux besoins liés à la revalorisation du point fonction publique intervenue le 1er janvier 2004		31-92	+61.658
		31-95	+59.372

#### 10 003 Transformations d'emplois de non titulaires en emplois de titulaires -5.122.635

Adaptation des emplois aux besoins des services		31-90	-5.634.295
		31-94	+1.350.036
		33-90	-838.376
		33-91	"

Effectifs	265 emplois supprimés sur le 31-90 30	Indices
31	Personnels à statut spécifique A	-
95	Personnels à statut spécifique B	-
6	Agents contractuels du règlement intérieur national de catégorie exceptionnelle	695-820
75	Agents contractuels du règlement intérieur national hors catégorie	464-733
11	Agents contractuels niveau A1	581-820
15	Agents contractuels niveau A2	411-657
12	Agents contractuels niveau A3	385-618
5	Agents contractuels de 2ème catégorie	273-404
15	Agents contractuels de 3ème catégorie	263-463

Effectifs	20 emplois créés sur le 31-90 20	Indices
20	Attachés d'administration centrale	348-641

Effectifs	245 emplois créés sur le 31-90 30	Indices
90	Ingénieurs des travaux publics de l'Etat	348-618
39	Attachés administratifs des services déconcentrés de l'équipement	348-641
1	Chargé de mission de classe normale de l'Institut national de la statistique et des études économiques	348-583
100	Techniciens supérieurs de l'équipement	307-472
15	Inspecteurs de 3ème classe du permis de conduire et de la sécurité routière	290-462

## Titre III Moyens des services

**-154.833.217**

catégorie

mesure

10	004	Transformations d'emplois dans la filière administrative		<b>+982.970</b>
		Adaptation des emplois à l'évolution des missions des services	31-90	+669.718
			31-94	+221.439
			33-90	+91.813
			33-91	"
		Effectifs	20 emplois supprimés sur le 31-90 20	Indices
		20	Adjointes administratifs d'administration centrale (échelle 4)	266-351
		Effectifs	239 emplois supprimés sur le 31-90 30	Indices
		230	Adjointes administratifs des services déconcentrés (échelle 4)	266-351
		5	Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle des services déconcentrés de l'équipement	376-513
		4	Secrétaires administratifs de classe supérieure des services déconcentrés de l'équipement	351-488
		Effectifs	48 emplois créés sur le 31-90 20	Indices
		5	Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle d'administration centrale	376-513
		4	Secrétaires administratifs de classe supérieure d'administration centrale	351-488
		39	Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	290-462
		Effectifs	211 emplois créés sur le 31-90 30	Indices
		211	Secrétaires administratifs de classe normale des services déconcentrés de l'équipement	290-462
10	005	Transformations d'emplois dans la filière technique		<b>+538.517</b>
		Adaptation des emplois à l'évolution des missions des services	31-90	+333.935
			31-94	+167.550
			33-90	+37.032
		Effectifs	150 emplois supprimés sur le 31-90 30	Indices
		150	Dessinateurs (échelle 4)	266-351
		Effectifs	150 emplois créés sur le 31-90 30	Indices
		150	Techniciens supérieurs de l'équipement	307-472
10	006	Transformations d'emplois dans la filière contrôle et sécurité		<b>+39.275</b>
		Adaptation des emplois à l'évolution des missions des services	31-90	+31.286
			31-94	+3.981
			33-90	+4.008
		Effectifs	8 emplois supprimés sur le 31-90 30	Indices
		4	Directeurs régionaux du travail des transports	671-Gr.A
		1	Médecin hors catégorie	733-820

P.L.F. 2005

## Titre III Moyens des services

## -154.833.217

catégorie

mesure

3	Inspecteurs du travail	394-695
---	------------------------	---------

Effectifs	8 emplois créés sur le 31-90 30	Indices
4	Directeurs régionaux du travail des transports	671-Gr.B
3	Directeurs adjoints du travail	542-782
1	Médecin hors catégorie	733-Gr.B

10	007 Transformations d'emplois dans les corps à faibles effectifs	<b>+118.793</b>
----	------------------------------------------------------------------	-----------------

Adaptation des emplois à l'évolution des missions des services	31-90	+72.275
	31-94	+36.098
	33-90	+10.420
	33-91	"

Effectifs	17 emplois supprimés sur le 31-90 20	Indices
3	Ouvriers professionnels d'administration centrale (échelle 3)	263-337
13	Agents des services techniques de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	263-323
1	Conducteur d'automobile de 2ème catégorie (échelle 2)	263-323

Effectifs	62 emplois supprimés sur le 31-90 30	Indices
12	Maîtres ouvriers des services déconcentrés (échelle 5)	271-378
50	Agents des services techniques de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	263-323

Effectifs	19 emplois créés sur le 31-90 20	Indices
1	Agent principal des services techniques de 1ère catégorie	356-488
2	Agents principaux des services techniques de 2ème catégorie	356-462
1	Inspecteur de service intérieur et du matériel de classe exceptionnelle d'administration centrale (NEI)	359-393
1	Chef de garage principal (NEI)	359-393
1	Maître ouvrier principal d'administration centrale (EIS)	327-415
13	Adjoints administratifs d'administration centrale (échelle 4)	266-351

Effectifs	60 emplois créés sur le 31-90 30	Indices
50	Adjoints administratifs des services déconcentrés (échelle 4)	266-351
6	Ouvriers professionnels principaux des services déconcentrés (échelle 4)	266-351
4	Ouvriers professionnels des services déconcentrés (échelle 3)	263-337

10	008 Transformations d'emplois	"
----	-------------------------------	---

Adaptation du cadre d'emplois de la Délégation interministérielle à la ville et au développement social urbain (DIV)	31-90	"
	31-94	"
	33-90	"

## Titre III Moyens des services

**-154.833.217**

catégorie

mesure

Effectifs	36 emplois supprimés sur le 31-90 60	Indices
17	Chargés de mission de haut niveau	820-Gr.C
19	Chargés de mission	500-820

Effectifs	36 emplois créés sur le 31-90 60	Indices
36	Chargés de mission	500-Gr.C

## 10 009 Transformations d'emplois

Régularisation de gages

31-90

"

31-94

"

33-90

"

Effectifs	2 emplois supprimés sur le 31-90 20	Indices
1	Administrateur civil	451-Gr.B
1	Sous-directeur d'administration centrale	733-Gr.B

Effectifs	1 emploi supprimé sur le 31-90 30	Indices
1	Conseiller technique de service social des administrations de l'Etat	403-550

Effectifs	1 emploi créé sur le 31-90 20	Indices
1	Secrétaire général du conseil supérieur de la marine marchande	733-Gr.B

Effectifs	2 emplois créés sur le 31-90 30	Indices
1	Directeur du travail	657-Gr.A
1	Assistant de service social	307-499

## 10 010 Mesure statutaire

**+572.600**

Poursuite de la réforme du statut des contrôleurs des travaux publics de l'Etat (décret n°2003-361 du 11 avril 2003)

31-90

+359.806

31-94

+171.050

33-90

+41.744

Effectifs	158 emplois supprimés sur le 31-90 30	Indices
54	Contrôleurs principaux des travaux publics de l'Etat	333-488
104	Contrôleurs des travaux publics de l'Etat	290-462

Effectifs	158 emplois créés sur le 31-90 30	Indices
158	Contrôleurs divisionnaires des travaux publics de l'Etat	357-513

## 10 011 Mesure statutaire

**+75.000**

Provision en vue de la modification de la grille de rémunération spécifique pour les personnels contractuels occupant des fonctions de troisième niveau

31-90

+56.391

33-90

+18.609

## 10 012 Mesure statutaire

**+241.322**

Poursuite de la fusion des corps d'inspection

31-90

+40.670

31-94

+196.748

P.L.F. 2005

## Titre III Moyens des services

## -154.833.217

catégorie

mesure

33-90 +3.904

Effectifs	5 emplois supprimés sur le 31-90 30	Indices
2	Conseillers d'administration de l'équipement	625-820
2	Attachés principaux de 1ère classe des services déconcentrés de l'équipement	695-782
1	Attaché principal de 2ème classe des services déconcentrés de l'équipement	476-672
Effectifs	5 emplois créés sur le 31-90 30	Indices
5	Inspecteurs de l'équipement	695-Gr.B

**10 013 Mesures indemnitaires +79.706**

Revalorisation des primes des directeurs et inspecteurs du travail	+46.751	<span style="color: red;">31-94</span>	+79.706
Revalorisation des primes des médecins inspecteurs du travail	+15.170		
Revalorisation des primes des contrôleurs du travail	+17.785		

**10 014 Mesures indemnitaires +1.394.042**

Revalorisation des primes des agents contractuels du règlement intérieur national	+1.000.000	<span style="color: red;">31-94</span>	+1.394.042
Revalorisation des primes des agents contractuels des règlements intérieurs locaux	+394.042		

**10 015 Crédits de pensions +12.600.000**

Ajustement aux besoins des crédits représentant la participation du budget du ministère aux charges de pensions		<span style="color: red;">32-97</span>	+12.600.000
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	----------------------------------------	-------------

**10 016 Cotisations sociales. Part de l'Etat +17.119.867**

Incidence de la création de la cotisation au régime additionnel de la fonction publique (article 76 de la loi n°2003-775 du 21 août 2003)		<span style="color: red;">31-93</span>	+613.376
		<span style="color: red;">33-90</span>	+15.914.324
		<span style="color: red;">37-30</span>	+592.167

**10 017 Action sociale -64.615**

Ajustement et redéploiement de crédits		<span style="color: red;">33-92</span>	-62.418
		<span style="color: red;">37-30</span>	-2.197

**10 018 Dotation générale de décentralisation -12.389.759**

Article 7 de la loi du 2 décembre 1992 - Réorganisation des services	+527.606	<span style="color: red;">31-90</span>	-6.093.777
Article 10-IV de la loi du 2 décembre 1992 - Vacance d'emplois depuis plus d'un an et valeur des emplois supprimés	-12.696.254	<span style="color: red;">31-93</span>	-26.053
		<span style="color: red;">31-94</span>	-1.273.679
Article 2 de la loi n°85-1015 du 11 octobre 1985 - Vacance d'emplois	-221.111	<span style="color: red;">33-90</span>	-5.141.911
		<span style="color: red;">33-91</span>	-381.945
		<span style="color: red;">34-97</span>	+527.606

Effectifs	4 emplois supprimés sur le 31-90 30	Indices
2	Agents contractuels du règlement intérieur national hors catégorie	464-733
1	Agent contractuel du règlement intérieur national de 1ère catégorie	348-641

## Titre III Moyens des services

**-154.833.217**

catégorie

mesure

1 Personnel à statut spécifique B -

Effectifs	1 emploi supprimé sur le 31-93 12	Indices
-----------	-----------------------------------	---------

1 Ouvrier des parcs et ateliers -

Effectifs	1 emploi créé sur le 31-90 30	Indices
-----------	-------------------------------	---------

1 Dessinateur (échelle 4) 266-351

10 019 Dotation générale de décentralisation de la collectivité territoriale de Corse **-996.829**

Ajustement de la compensation des transferts de compétence opérés en faveur de la collectivité territoriale de Corse (application de la loi du 22 janvier 2002 relative à la Corse - articles 30 à 35 relatifs aux personnels)	31-90	-468.510
	31-94	-99.682
	33-90	-398.732
	33-91	-29.905

Effectifs	24 emplois supprimés sur le 31-90 30	Indices
-----------	--------------------------------------	---------

1 Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat 499-782

2 Ingénieurs des travaux publics de l'Etat 348-618

1 Chef de subdivision des services du ministère chargé de l'équipement 466-533

1 Technicien supérieur principal de l'équipement 356-499

5 Techniciens supérieurs de l'équipement 307-472

1 Contrôleur principal des travaux publics de l'Etat 333-488

2 Contrôleurs des travaux publics de l'Etat 290-462

1 Secrétaire administratif de classe supérieure des services déconcentrés de l'équipement 351-488

1 Secrétaire administratif de classe normale des services déconcentrés de l'équipement 290-462

1 Adjoint administratif principal de 1ère classe des services déconcentrés (NEI) 359-393

2 Adjoints administratifs principaux de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 5) 271-378

3 Adjoints administratifs des services déconcentrés (échelle 4) 266-351

1 Dessinateur chef de groupe de 2ème classe (échelle 5) 271-378

1 Dessinateur (échelle 4) 266-351

1 Agent d'exploitation des travaux publics de l'Etat (échelle 3) 263-337

10 020 Météo-France **+567.859**

Incidence du protocole de l'aviation civile du 17 mars 2004.	36-20	+567.859
Transformations d'emplois	+54.807	
Revalorisation indemnitaire	+419.552	
Oeuvre sociale	+93.500	

Effectifs	5 emplois supprimés sur le 36-20 10 non budgétaire(s)	Indices
-----------	-------------------------------------------------------	---------

1 Attaché d'administration de l'aviation civile 348-641

P.L.F. 2005

## Titre III Moyens des services

## -154.833.217

catégorie

mesure

1	Responsable technique de l'aviation civile	488-589
2	Adjoints d'administration de 2ème classe de l'aviation civile (échelle 4)	266-351
1	Ouvrier du métal hors catégorie B	-

Effectifs	5 emplois créés sur le 36-20 10 non budgétaire(s)	Indices
1	Conseiller d'administration HEA de l'aviation civile	625-Gr.HEA
1	Responsable technique de l'aviation civile (échelle 4)	488-627
2	Adjoints principaux de l'aviation civile	359-393
1	Ouvrier du métal hors catégorie C	-

10 021 Météo-France **+302.564**

Ajustement des crédits destinés à la taxe sur les salaires. 36-20 +302.564

10 022 Météo-France **+361.520**

Adaptation des effectifs aux besoins des services 36-20 +361.520

Effectifs	34 emplois supprimés sur le 36-20 10 non budgétaire(s)	Indices
15	Ingénieurs des travaux de la météorologie	348-618
19	Techniciens supérieurs de 2ème classe de la météorologie	307-472

Effectifs	34 emplois créés sur le 36-20 10 non budgétaire(s)	Indices
2	Ingénieurs divisionnaires de la météorologie, chefs d'unité technique	625-820
13	Ingénieurs divisionnaires des travaux de la météorologie	499-782
19	Chefs techniciens de la météorologie	419-533

10 023 Météo-France **+2.014.231**

Incidence en année pleine de la revalorisation du point fonction publique intervenue au 1er janvier 2004 +810.045 36-20 +2.014.231

Provision destinée au financement des mesures de revalorisation des salaires du personnel ouvrier +140.014

Revalorisations indemnitaires +1.620

Prestations familiales: modification de la base mensuelle de calcul à compter du 1er janvier 2004 ( décret n°2003-1251 du 23 décembre 2003). +6.732

Autres extensions en année pleine, ajustement des crédits de rémunération sur la base du Glissement Vieillesse Technicité. +1.055.820

10 024 Météo-France **+1.232.412**

Cotisations sociales - Part de l'État 36-20 +1.232.412

Incidence de la création de la cotisation au régime additionnel de la fonction publique (article 76 de la loi n°2003-775 du 21 août 2003) +915.434

Incidence de la création d'une contribution destinée au financement des mesures en faveur de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées ( contribution solidarité-autonomie) +316.978

## Titre III Moyens des services

-154.833.217

catégorie

mesure

## 10 025 Ecole Nationale des Ponts et Chaussées

"

Inscription de 8 emplois et des crédits correspondants au profit de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées	31-90	-446.390
	31-94	-93.226
	33-90	-52.252
	33-91	-14.389
	36-50	+606.257

Effectifs	8 emplois supprimés sur le 31-90 30	Indices
2	Ingénieurs, ingénieurs en chef et ingénieurs généraux des ponts et chaussées	378-Gr.D
1	Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat	499-782
1	Chargé d'études documentaires relevant du ministère de l'équipement	348-641
3	Agents contractuels niveau A1	581-820
1	Agent contractuel du règlement intérieur national de catégorie exceptionnelle	695-820

Effectifs	8 emplois créés sur le 36-50 10 non budgétaire(s)	Indices
2	Ingénieurs, ingénieurs en chef et ingénieurs généraux des ponts et chaussées	378-Gr.D
1	Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat	499-782
1	Chargé d'études documentaires relevant du ministère de l'équipement	348-641
3	Agents contractuels niveau A1	581-820
1	Agent contractuel du règlement intérieur national de catégorie exceptionnelle	695-820

## 10 026 Ecole Nationale des Ponts et Chaussées

"

Adaptation des effectifs aux besoins des services 36-50

"

Effectifs	7 emplois supprimés sur le 36-50 10 non budgétaire(s)	Indices
1	Agent contractuel du règlement intérieur national hors catégorie	464-733
3	Agents contractuels du règlement intérieur national de 1ère catégorie	348-641
2	Attachés principaux d'administration centrale de 2ème classe	433-672
1	Personnel à statut spécifique B	-

Effectifs	7 emplois créés sur le 36-50 10 non budgétaire(s)	Indices
1	Agent contractuel du règlement intérieur national de catégorie exceptionnelle	695-820
2	Attachés principaux de 2ème classe des services déconcentrés de l'équipement	476-672
2	Attachés administratifs des services déconcentrés de l'équipement	348-641
1	Chargé d'études documentaires relevant du ministère de l'équipement	348-641



P.L.F. 2005

## Titre III Moyens des services

## -154.833.217

catégorie

mesure

1	Technicien supérieur principal de l'équipement	356-499		
10 027	Ecole Nationale des Ponts et Chaussées			"
Mise en oeuvre du plan de résorption de l'emploi précaire (loi n°2001-2 du 3 janvier 2001)			36-50	"
Effectifs	2 emplois créés sur le 36-50 10 non budgétaire(s)	Indices		
2	Ingénieurs des travaux publics de l'Etat	348-618		
10 028	Ecole Nationale des Ponts et Chaussées			"
Mise en oeuvre de l'article 34 de la loi du 12 avril 2000			36-50	"
Effectifs	6 emplois créés sur le 36-50 10 non budgétaire(s)	Indices		
6	Agents contractuels (article 34 de la loi du 12 avril 2000)	263-323		
10 029	Institut Géographique National			"
Inscription de crédits et de 3 emplois en provenance de l'Institut Géographique National			31-90	+104.691
			31-94	+45.981
			33-90	+10.731
			33-91	+2.307
			36-65	-163.710
Effectifs	3 emplois supprimés sur le 36-65 10 non budgétaire(s)	Indices		
3	Ingénieurs divisionnaires des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat	499-782		
Effectifs	3 emplois créés sur le 31-90 30	Indices		
3	Ingénieurs divisionnaires des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat	499-782		
10 030	Autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires			<b>+3.678</b>
Ajustement de la dotation			37-10	+3.678

## 11 Révision des services votés

## -29.290.017

11 001	Réduction du nombre d'emplois			<b>-22.848.240</b>
Suppression de 1712 emplois			31-90	-14.425.530
			31-93	-3.232.056
			31-94	-3.081.618
			33-90	-1.844.558
			33-91	-264.478
Effectifs	73 emplois supprimés sur le 31-90 20	Indices		
1	Secrétaire général	Gr.B-Gr.D		
1	Secrétaire général adjoint (titulaire)	618-Gr.A		
1	Secrétaire général adjoint (contractuel)	618-Gr.A		
1	Agent principal de classe principale	468-488		
1	Agent principal hors classe	440-455		

## Titre III Moyens des services

-154.833.217

catégorie

mesure

1	Secrétaire administratif de classe normale d'administration centrale	290-462
3	Maîtres ouvriers d'administration centrale (échelle 5)	271-378
61	Adjoint administratifs d'administration centrale (échelle 4)	266-351
2	Agents des services techniques de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	263-323
1	Agent principal de classe normale	263-420

Effectifs	1157 emplois supprimés sur le 31-90 30	Indices
69	Contrôleurs principaux des travaux publics de l'Etat	333-488
127	Contrôleurs des travaux publics de l'Etat	290-462
27	Chefs d'équipe d'exploitation principaux des travaux publics de l'Etat	327-415
104	Chefs d'équipe d'exploitation des travaux publics de l'Etat (échelle 5)	271-378
17	Maîtres ouvriers des services déconcentrés (échelle 5)	271-378
15	Experts techniques des services techniques de l'équipement (échelle 5)	271-378
122	Adjoint administratifs des services déconcentrés (échelle 4)	266-351
196	Dessinateurs (échelle 4)	266-351
363	Agents d'exploitation spécialisés des travaux publics de l'Etat (échelle 4)	266-351
94	Agents d'exploitation des travaux publics de l'Etat (échelle 3)	263-337
5	Conducteurs d'automobile de 1ère catégorie (échelle 3)	263-337
3	Agents des services techniques de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	263-323
3	Auxiliaires des phares et balises	-
7	Personnels à statut spécifique. Exploitation	-
5	Agents contractuels (article 34 de la loi du 12 avril 2000)	263-323

Effectifs	320 emplois supprimés sur le 31-93 11	Indices
320	Ouvriers des parcs et ateliers	-

Effectifs	150 emplois supprimés sur le 31-93 12	Indices
150	Ouvriers des parcs et ateliers	-

Effectifs	12 emplois supprimés sur le 31-93 20	Indices
12	Marins	-

## 11 002 Réduction du nombre d'emplois

-286.813

Suppression d'emplois consécutive au transfert aux caisses d'allocations familiales (CAF) du service des prestations familiales à compter du 1er janvier 2005	31-90	-223.698
	31-94	-32.565
	33-90	-20.553

P.L.F. 2005

## Titre III Moyens des services

## -154.833.217

catégorie

mesure

			33-91	-9.997
	Effectifs	13 emplois supprimés sur le 31-90 30		
	13	Adjoints administratifs des services déconcentrés (échelle 4)		266-351
11	003	Réduction des moyens de fonctionnement		<b>-1.501.544</b>
		Information et communication du ministre	-245.151	34-60
		Dépenses d'informatique et de télématique	-1.256.393	34-96
11	004	Météo-France		<b>-3.565.418</b>
		Ajustement de la subvention de fonctionnement de l'établissement.	36-20	-3.565.418
11	005	Météo-France		<b>-1.071.154</b>
		Suppression d'emplois	36-20	-1.071.154
	Effectifs	21 emplois supprimés sur le 36-20 10 non budgétaire(s)		Indices
	4	Ingénieurs, ingénieurs en chef et ingénieurs généraux des ponts et chaussées		378-Gr.D
	12	Techniciens supérieurs de 2ème classe de la météorologie		307-472
	2	Sergents-chefs		285-419
	3	Ouvriers professionnels		-
11	006	Formation à la conduite automobile et contrôle d'aptitude		<b>-16.848</b>
		Ajustement des crédits.	37-45	-16.848

## 12 Moyens nouveaux +44.134.062

				<b>+3.684.329</b>
		Création de 307 emplois	31-90	+2.756.587
			31-94	+543.382
			33-90	+352.861
			33-91	+31.499
	Effectifs	22 emplois créés sur le 31-90 20		Indices
	20	Attachés d'administration centrale		348-641
	2	Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale		290-462
	Effectifs	285 emplois créés sur le 31-90 30		Indices
	4	Directeurs régionaux du travail des transports		671-Gr.A
	45	Attachés administratifs des services déconcentrés de l'équipement		348-641
	35	Ingénieurs des travaux publics de l'Etat		348-618
	120	Techniciens supérieurs de l'équipement		307-472
	3	Contrôleurs du travail de classe normale		307-472
	8	Secrétaires administratifs de classe normale des services déconcentrés de l'équipement		290-462

## Titre III Moyens des services

**-154.833.217**

catégorie

mesure

65	Inspecteurs de 3ème classe du permis de conduire et de la sécurité routière	290-462
5	Contrôleurs des transports terrestres	290-462

## 12 002 Moyens des services

"

Création d'emplois liée à l'accueil sur emplois budgétaires de 15 agents en poste à Mayotte	31-90	+328.130
	31-92	-442.125
	31-94	+68.191
	33-90	+34.269
	33-91	+11.535

Effectifs	15 emplois créés sur le 31-90 30	Indices
2	Attachés administratifs des services déconcentrés de l'équipement	348-641
1	Ingénieur des travaux publics de l'Etat	348-618
7	Techniciens supérieurs de l'équipement	307-472
3	Secrétaires administratifs de classe normale des services déconcentrés de l'équipement	290-462
2	Adjoint administratifs des services déconcentrés (échelle 4)	266-351

## 12 003 Transformations d'emplois dans la filière administrative

**+1.100.156**

Amélioration du pyramidage dans la filière administrative	+1.100.156	31-90	+697.256
Pyramidage du corps des chargés d'études documentaires	+14.074	31-94	+324.536
Pyramidage du corps des attachés d'administration centrale	+96.977	33-90	+78.364
Pyramidage du corps des attachés des services déconcentrés	+64.504		
Pyramidage du corps des secrétaires administratifs d'administration centrale	+18.319		
Pyramidage du corps des secrétaires administratifs des services déconcentrés	+259.960		
Pyramidage du corps des infirmiers et infirmières de l'Etat	+4.368		
Pyramidage du corps des assistants de service social	+13.452		
Pyramidage du corps des adjoints administratifs d'administration centrale	+53.952		
Pyramidage du corps des adjoints administratifs des services déconcentrés	+552.750		
Pyramidage du corps des agents contractuels (article 34 de la loi du 12 avril 2000)	+21.800		

Effectifs	52 emplois supprimés sur le 31-90 20	Indices
21	Attachés d'administration centrale	348-641
7	Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	290-462
24	Adjoint administratifs d'administration centrale (échelle 4)	266-351

Effectifs	642 emplois supprimés sur le 31-90 30	Indices
22	Attachés principaux de 2ème classe des services déconcentrés de l'équipement	476-672
2	Chargés d'études documentaires relevant du ministère de l'équipement	348-641

P.L.F. 2005

## Titre III Moyens des services

## -154.833.217

catégorie

mesure

4	Assistants de service social	307-499
1	Infirmier (e) de classe normale des administrations de l'Etat	307-480
188	Secrétaires administratifs de classe normale des services déconcentrés de l'équipement	290-462
375	Adjoint administratifs des services déconcentrés (échelle 4)	266-351
50	Agents contractuels (article 34 de la loi du 12 avril 2000)	263-323

Effectifs	52 emplois créés sur le 31-90 20	Indices
8	Attachés principaux d'administration centrale de 1ère classe	705-782
13	Attachés principaux d'administration centrale de 2ème classe	433-672
7	Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle d'administration centrale	376-513
24	Adjoint administratifs principaux de 1ère classe d'administration centrale (NEI)	359-393

Effectifs	642 emplois créés sur le 31-90 30	Indices
12	Conseillers d'administration de l'équipement	625-820
10	Attachés principaux de 1ère classe des services déconcentrés de l'équipement	695-782
2	Chargés d'études documentaires principaux de 2ème classe relevant du ministère de l'équipement	476-672
1	Infirmier (e) de classe supérieure des administrations de l'Etat	410-533
4	Assistants de service social principaux	374-533
79	Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle des services déconcentrés de l'équipement	376-513
109	Secrétaires administratifs de classe supérieure des services déconcentrés de l'équipement	351-488
375	Adjoint administratifs principaux de 1ère classe des services déconcentrés (NEI)	359-393
50	Agents contractuels (article 34 de la loi du 12 avril 2000)	263-337

### 12 004 Transformations d'emplois dans les filières technique et d'exploitation

### +2.070.061

Amélioration du pyramidage dans les filières technique et d'exploitation	+2.070.061	31-90	+738.152
Pyramidage du corps des ingénieurs des travaux publics de l'Etat	+1.585.761	31-94	+1.257.317
Pyramidage du corps des techniciens supérieurs de l'Equipement	+355.450	33-90	+73.054
Pyramidage du corps des dessinateurs	+24.850	33-91	+1.538
Pyramidage du corps des agents d'exploitation	+104.000		

Effectifs	505 emplois supprimés sur le 31-90 30	Indices
200	Ingénieurs des travaux publics de l'Etat	348-618
80	Techniciens supérieurs de l'équipement	307-472
25	Dessinateurs (échelle 4)	266-351
200	Agents d'exploitation des travaux publics de l'Etat	263-337

## Titre III Moyens des services

**-154.833.217**

catégorie

mesure

(échelle 3)

Effectifs	505 emplois créés sur le 31-90 30	Indices
40	Chefs d'arrondissement de l'équipement	625-820
160	Ingénieurs divisionnaires des travaux publics de l'Etat	499-782
50	Techniciens supérieurs en chef de l'équipement	374-533
30	Techniciens supérieurs principaux de l'équipement	356-499
25	Dessinateurs chefs de groupe de 1ère classe (NEI)	359-393
200	Agents d'exploitation spécialisés des travaux publics de l'Etat (échelle 4)	266-351

12 005 Transformations d'emplois dans la filière contrôle et sécurité **+110.700**

Amélioration du pyramidage dans la filière contrôle et sécurité	31-90	+76.760
Pyramidage du corps des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière	31-94	+25.580
	33-90	+8.360

Effectifs	40 emplois supprimés sur le 31-90 30	Indices
40	Inspecteurs de 3ème classe du permis de conduire et de la sécurité routière	290-462

Effectifs	40 emplois créés sur le 31-90 30	Indices
20	Inspecteurs de 1ère classe du permis de conduire et de la sécurité routière	357-513
20	Inspecteurs de 2ème classe du permis de conduire et de la sécurité routière	333-488

12 006 Mesures statutaires **+150.000**

Création d'emplois fonctionnels de chef de service déconcentré	31-90	+136.856
	33-90	+13.144

Effectifs	3 emplois supprimés sur le 31-90 20	Indices
3	Administrateurs civils	451-Gr.B

Effectifs	56 emplois supprimés sur le 31-90 30	Indices
52	Ingénieurs, ingénieurs en chef et ingénieurs généraux des ponts et chaussées	378-Gr.D
3	Architectes et urbanistes de l'Etat	378-Gr.B
1	Attaché principal de 1ère classe des services déconcentrés de l'équipement	695-782

Effectifs	59 emplois créés sur le 31-90 30	Indices
8	Directeurs généraux régionaux de l'équipement	Gr.C-Gr.D
4	Directeurs généraux régionaux de l'équipement	Gr.B-Gr.D
9	Directeurs généraux régionaux de l'équipement	Gr.A-Gr.C
38	Chefs de service déconcentré de l'équipement	782-Gr.C

12 007 Revalorisations indemnitaires de la filière administrative **+6.102.976**

Indemnités des adjoints administratifs	+2.893.500	31-94	+6.102.976
Indemnités des secrétaires administratifs	+1.294.335		

P.L.F. 2005

## Titre III Moyens des services

## -154.833.217

catégorie

mesure

	Indemnités des assistants de service social	+66.105		
	Indemnités des conseillers techniques de service social	+14.500		
	Indemnités des attachés de l'Equipement	+838.519		
	Indemnités des agents contractuels (article 34 de la loi du 12 avril 2000)	+248.622		
	Indemnités des architectes urbanistes de l'Etat	+333.043		
	Indemnités des administrateurs civils, des chefs de service, des sous-directeurs et directeurs d'administration centrale	+414.352		
12	<b>008 Revalorisations indemnitaires de la filière technique</b>			<b>+3.815.390</b>
	Indemnités des ingénieurs des travaux publics de l'Etat	+1.645.390	31-94	+3.815.390
	Création de l'indemnité de contraintes de service	+85.000		
	Revalorisation de l'indemnité spécifique de service	+2.085.000		
12	<b>009 Revalorisations indemnitaires de la filière exploitation</b>			<b>+2.136.869</b>
	Revalorisation de la prime technique de l'entretien, des travaux et de l'exploitation	+1.191.929	31-94	+2.136.869
	Revalorisation de la prime pour services rendus	+434.940		
	Revalorisation du taux d'astreinte	+510.000		
12	<b>010 Revalorisations indemnitaires de la filière contrôle et sécurité</b>			<b>+863.190</b>
	Indemnités des délégués au permis de conduire et à la sécurité routière	+86.350	31-94	+863.190
	Indemnités des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière	+594.380		
	Indemnités des agents contractuels du permis de conduire	+47.460		
	Indemnités des contrôleurs des transports terrestres	+135.000		
12	<b>011 Revalorisation indemnitaire</b>			<b>+100.000</b>
	Mise en place de l'indemnité exceptionnelle de mobilité		31-94	+100.000
12	<b>012 Action sociale</b>			<b>+317.136</b>
	Revalorisation des prestations interministérielles à réglementation commune	+87.136	33-92	+317.136
	Abondement des crédits d'action sociale	+230.000		
12	<b>013 Cotisations sociales. Part de l'Etat</b>			<b>+5.075.184</b>
	Incidence de la création d'une contribution destinée au financement des mesures en faveur de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées (contribution solidarité autonomie)		33-90	+4.896.637
			37-30	+178.547
12	<b>014 Dépenses d'informatique et de télématique</b>			<b>+4.616.528</b>
	Développement de projets nouveaux ou en cours de généralisation et extension d'applications existantes		34-96	+4.616.528
12	<b>015 Moyens des services</b>			<b>+7.530.327</b>
	Administration centrale	+5.608.786	34-97	+1.921.541
	Loyers des immeubles.	+5.500.000	34-98	+5.608.786
	Fonctionnement et logistique	+108.786		
	Services déconcentrés (dont 300.000 euros pour l'ENTPE)	+1.921.541		

## Titre III Moyens des services

**-154.833.217**

catégorie			
mesure			
12	016	Subvention à Météo-France	<b>+1.903.580</b>
		Abondement de la subvention de fonctionnement.	36-20 +1.903.580
12	017	Ecole Nationale des Ponts et Chaussées	<b>+555.798</b>
		Abondement de la subvention de fonctionnement	36-50 +555.798
12	018	Subvention à l'Institut Géographique National	<b>+322.841</b>
		Abondement de la subvention de fonctionnement	36-65 +322.841
12	019	Sécurité routière	<b>+3.498.648</b>
		Abondement des crédits de communication	37-06 +3.498.648
12	020	Formation à la conduite automobile et contrôle d'aptitude.	<b>+180.349</b>
		Ajustement aux besoins.	37-45 +180.349
<b>13</b>		<b>Transferts</b>	<b>-225.474.080</b>
13	001	Transfert interne	"
		Transfert de crédits lié au regroupement des fonctions d'accueil téléphonique avec l'accueil physique du ministère.	34-96 -26.000 34-98 +26.000
13	002	Transfert interne	"
		Transfert destiné au financement du Conseil national de l'information géographique (CNIG)	34-98 +37.000 36-65 -37.000
13	003	Transfert interne	"
		Transfert de crédits liés au recours à des organismes interprofessionnels de médecine de prévention	31-95 -220.000 33-92 +220.000
13	004	Transfert interne	"
		Transfert de crédits lié à la compensation indemnitaire de la suppression de points de nouvelle bonification indiciaire	31-90 -6.146.000 31-94 +6.742.000 33-90 -596.000
13	005	Transfert interne	"
		Transfert de crédits de personnel lié à la suppression de 5 emplois d'agents contractuels (article 34 de la loi du 12 avril 2000) pour financer des prestations de service	31-90 -81.785 33-90 -26.685 33-91 -3.845 34-97 +112.315
13	006	Transfert interne	"
		Transfert de crédits lié au dispositif de regroupement des moyens de fonctionnement des services déconcentrés	34-96 -2.000.000 34-97 +2.000.000



P.L.F. 2005

## Titre III Moyens des services

## -154.833.217

catégorie

mesure

13 007 Transfert interne "

Transfert d'un emploi d'ingénieur-élève et des crédits correspondants au profit de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées	36-20	-28.895
	36-50	+28.895
Météo France	-28.895	
ENPC	+28.895	

Effectifs	1 emploi supprimé sur le 36-20 10 non budgétaire(s)	Indices
1	Ingénieur élève des ponts et chaussées	358

Effectifs	1 emploi créé sur le 36-50 10 non budgétaire(s)	Indices
1	Ingénieur élève des ponts et chaussées	358

13 008 Transfert interne "

Transfert de crédits lié à la modification de la nomenclature budgétaire -	31-90	+71.185.186
Suppression du chapitre 37-30 avec transfert vers les chapitres de personnel	31-93	+1.281.708
	31-94	+14.374.591
	31-95	+953.649
	33-90	+10.193.981
	33-91	+3.504.826
	33-92	+811.027
	34-97	+7.786.776
	37-30	-110.091.744

Effectifs	3557 emplois supprimés sur le 37-30 10	Indices
1	Administrateur civil	-
9	Ingénieurs des ponts et chaussées	-
3	Architectes et urbanistes de l'Etat	-
93	Attachés administratifs des services déconcentrés de l'équipement	-
2	Attachés de l'Institut national de la statistique et des études économiques	-
3	Chargés d'études documentaires	-
1	Ingénieur des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat	-
162	Ingénieurs des travaux publics de l'Etat	-
1	Directeur de recherche	-
1	Chargé de recherche	-
6	Directeurs et inspecteurs du travail	-
3	Délégués du permis de conduire et à la sécurité routière	-
68	Personnels non titulaires de catégorie A	-
216	Secrétaires administratifs des services déconcentrés de l'équipement	-
5	Assistants de service social	-
453	Techniciens supérieurs de l'équipement	-
234	Contrôleurs des travaux publics de l'Etat	-

## Titre III Moyens des services

-154.833.217

catégorie

mesure

25	Contrôleurs des transports terrestres	-
5	Contrôleurs du travail	-
66	Inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière	-
65	Personnels non titulaires de catégorie B	-
742	Adjoint administratifs des services déconcentrés	-
208	Dessinateurs	-
60	Experts techniques des services techniques de l'équipement	-
19	Agents des services techniques des services déconcentrés	-
4	Maîtres ouvriers des services déconcentrés	-
9	Ouvriers professionnels des services déconcentrés	-
1	Chef de garage	-
3	Conducteurs d'automobile	-
222	Chefs d'équipe d'exploitation	-
782	Agents d'exploitation	-
45	Ouvriers des parcs et ateliers	-
2	Ouvriers d'Etat (IGN)	-
38	Agents contractuels (article 34 de la loi du 12 avril 2000)	-

Effectifs	1 emploi créé sur le 31-90 20	Indices
1	Administrateur civil	451-Gr.B

Effectifs	3509 emplois créés sur le 31-90 30	Indices
10	Agents contractuels du règlement intérieur national de catégorie exceptionnelle	695-820
20	Agents contractuels du règlement intérieur national hors catégorie	464-733
20	Agents contractuels du règlement intérieur national de 1ère catégorie	348-641
11	Agents des services techniques de 1ère classe des services déconcentrés (échelle 3)	263-337
8	Agents des services techniques de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	263-323
605	Agents d'exploitation spécialisés des travaux publics de l'Etat (échelle 4)	266-351
177	Agents d'exploitation des travaux publics de l'Etat (échelle 3)	263-337
38	Agents contractuels (article 34 de la loi du 12 avril 2000)	263-323
9	Ingénieurs, ingénieurs en chef et ingénieurs généraux des ponts et chaussées	378-Gr.D
1	Ingénieur des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat	348-618
22	Ingénieurs divisionnaires des travaux publics de l'Etat	499-782
132	Ingénieurs des travaux publics de l'Etat	348-618
3	Architectes et urbanistes de l'Etat	378-Gr.B

P.L.F. 2005

## Titre III Moyens des services

-154.833.217

catégorie

mesure

3	Attachés principaux de 1ère classe des services déconcentrés de l'équipement	695-782
7	Attachés principaux de 2ème classe des services déconcentrés de l'équipement	476-672
83	Attachés administratifs des services déconcentrés de l'équipement	348-641
2	Attachés de l'Institut national de la statistique et des études économiques	348-641
3	Chargés d'études documentaires relevant du ministère de l'équipement	348-641
8	Chefs d'arrondissement de l'équipement	625-820
1	Directeur du travail	657-Gr.A
1	Directeur adjoint du travail	542-782
4	Inspecteurs du travail	394-695
3	Délégués au permis de conduire et à la sécurité routière	348-641
18	Personnels à statut spécifique A	-
32	Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle des services déconcentrés de l'équipement	376-513
38	Secrétaires administratifs de classe supérieure des services déconcentrés de l'équipement	351-488
146	Secrétaires administratifs de classe normale des services déconcentrés de l'équipement	290-462
2	Assistants de service social principaux	374-533
3	Assistants de service social	307-499
23	Chefs de subdivision des services du ministère chargé de l'équipement	466-533
64	Techniciens supérieurs en chef de l'équipement	374-533
94	Techniciens supérieurs principaux de l'équipement	356-499
272	Techniciens supérieurs de l'équipement	307-472
6	Contrôleurs divisionnaires des travaux publics de l'Etat	357-513
69	Contrôleurs principaux des travaux publics de l'Etat	333-488
159	Contrôleurs des travaux publics de l'Etat	290-462
4	Contrôleurs divisionnaires des transports terrestres	376-513
21	Contrôleurs des transports terrestres	290-462
5	Contrôleurs du travail de classe normale	307-472
9	Inspecteurs de 1ère classe du permis de conduire et de la sécurité routière	357-513
15	Inspecteurs de 2ème classe du permis de conduire et de la sécurité routière	333-488
42	Inspecteurs de 3ème classe du permis de conduire et de la sécurité routière	290-462
63	Personnels à statut spécifique B	-
2	Personnels à statut spécifique. Exploitation	-
131	Adjoints administratifs principaux de 1ère classe des services déconcentrés (NEI)	359-393
232	Adjoints administratifs principaux de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 5)	271-378
379	Adjoints administratifs des services déconcentrés	266-351

## Titre III Moyens des services

**-154.833.217**

catégorie

mesure

(échelle 4)

52	Dessinateurs chefs de groupe de 1ère classe (NEI)	359-393
73	Dessinateurs chefs de groupe de 2ème classe (échelle 5)	271-378
83	Dessinateurs (échelle 4)	266-351
18	Experts techniques principaux des services techniques de l'équipement	298-415
42	Experts techniques des services techniques de l'équipement (échelle 5)	271-378
2	Maîtres ouvriers principaux des services déconcentrés (EIS)	327-415
2	Maîtres ouvriers des services déconcentrés (échelle 5)	271-378
9	Ouvriers professionnels principaux des services déconcentrés (échelle 4)	266-351
1	Chef de garage (échelle 5)	271-378
1	Conducteur d'automobile hors catégorie (échelle 4)	266-351
2	Conducteurs d'automobile de 1ère catégorie (échelle 3)	263-337
47	Chefs d'équipe d'exploitation principaux des travaux publics de l'Etat	327-415
175	Chefs d'équipe d'exploitation des travaux publics de l'Etat (échelle 5)	271-378
1	Directeur de recherche de 2ème cl. du laboratoire central des ponts et chaussées de l'équipt et de ses labo. associés	657-Gr.A
1	Chargé de recherche de 1ère cl. du laboratoire central des ponts et chaussées de l'équipt et de ses labo. associés	475-820

Effectifs	45 emplois créés sur le 31-93 12	Indices
-----------	----------------------------------	---------

45	Ouvriers des parcs et ateliers	-
----	--------------------------------	---

Effectifs	2 emplois créés sur le 31-93 30	Indices
-----------	---------------------------------	---------

2	Ouvriers d'Etat (IGN)	-
---	-----------------------	---

13 009 Transfert interne **"**

Transfert de crédits lié à la mise en place définitive à Météo France de la fusion des corps issus de l'Ecole Polytechnique	31-94	-850.000
	36-20	+850.000

13 010 Transfert interne **"**

Transfert de crédits au profit du Secrétariat Général au Tunnel sous la Manche	31-92	+120.000
	31-95	+50.000
	34-98	-170.000

13 011 Transfert interne **+100.000**

Transfert de crédits pour répondre au besoin de fonctionnement de la direction des affaires économiques et internationales.	34-98	+100.000
Cf. mesure : 13-001 du titre IV		

13 012 Transfert interne **-95.510.000**

Expérimentations dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 :	31-90	-57.706.000
-----------------------------------------------------------------------------------------------------	-------	-------------

P.L.F. 2005

## Titre III Moyens des services

**-154.833.217**

catégorie

mesure

	Transfert de crédits des chapitres de personnel et de fonctionnement vers le chapitre 59-01 expérimentation "Aménagement, urbanisme et ingénierie publique" Nord Pas de Calais et Pays de La Loire.	31-93	-973.000																		
		31-94	-13.100.000																		
		31-95	-683.000																		
	Nature des crédits transférés: 81 738 000 euros correspondant à des emplois décrits sur les chapitres 31-90 et 31-93 et des crédits de personnel et 13 772 000 euros correspondant aux crédits de fonctionnement des services.	33-90	-7.910.000																		
		33-91	-400.000																		
	Equivalents temps plein (ETP) en régime loi organique du 1er août 2001 : 2792	33-92	-966.000																		
		34-97	-13.772.000																		
<b>13 013</b>	<b>Transfert entre sections</b>		<b>-551.185</b>																		
	Expérimentations dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 :	31-90	-379.070																		
		31-94	-90.490																		
	Transfert de crédits des chapitres de personnel et de fonctionnement vers le chapitre 39-01 expérimentation "Sécurité et affaires maritimes".	31-95	-20.000																		
	Nature des crédits transférés: 551 185 euros correspondant à des emplois décrits sur les chapitres 31-90 et 31-93 et à des crédits de personnel.	33-90	-58.465																		
		33-91	-3.160																		
	Equivalents temps plein (ETP) en régime loi organique du 1er août 2001 : 18																				
	Cf. section : Equipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer. V. Mer		+551.185																		
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Effectifs</th> <th>18 emplois supprimés sur le 31-90 30</th> <th>Indices</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>3</td> <td>Agents des services techniques de 1ère classe des services déconcentrés (échelle 3)</td> <td>263-337</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>Agents des services techniques de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)</td> <td>263-323</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>Contrôleur divisionnaire des travaux publics de l'Etat</td> <td>357-513</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Contrôleurs principaux des travaux publics de l'Etat</td> <td>333-488</td> </tr> <tr> <td>8</td> <td>Contrôleurs des travaux publics de l'Etat</td> <td>290-462</td> </tr> </tbody> </table>	Effectifs	18 emplois supprimés sur le 31-90 30	Indices	3	Agents des services techniques de 1ère classe des services déconcentrés (échelle 3)	263-337	4	Agents des services techniques de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	263-323	1	Contrôleur divisionnaire des travaux publics de l'Etat	357-513	2	Contrôleurs principaux des travaux publics de l'Etat	333-488	8	Contrôleurs des travaux publics de l'Etat	290-462		
Effectifs	18 emplois supprimés sur le 31-90 30	Indices																			
3	Agents des services techniques de 1ère classe des services déconcentrés (échelle 3)	263-337																			
4	Agents des services techniques de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	263-323																			
1	Contrôleur divisionnaire des travaux publics de l'Etat	357-513																			
2	Contrôleurs principaux des travaux publics de l'Etat	333-488																			
8	Contrôleurs des travaux publics de l'Etat	290-462																			
<b>13 014</b>	<b>Transfert entre sections</b>		<b>-22.208.000</b>																		
	Expérimentations dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 :	31-90	-11.314.000																		
		31-93	-2.107.000																		
	Transfert de crédits des chapitres de personnel et de fonctionnement vers le chapitre 59-03 expérimentation "Transports terrestres et maritimes".	31-94	-2.547.000																		
		31-95	-131.000																		
	Nature des crédits transférés: 17 957 000 euros correspondant à des emplois décrits sur les chapitres 31-90 et 31-93 et à des crédits de personnel et 4 251 000 euros correspondant aux crédits de fonctionnement des services.	33-90	-1.646.000																		
		33-91	-154.000																		
	Equivalents temps plein (ETP) en régime loi organique du 1er août 2001 : 659,3	33-92	-58.000																		
		34-97	-4.251.000																		
	Cf. section : Equipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer. II. Transports et sécurité routière		+22.208.000																		
<b>13 015</b>	<b>Transfert entre sections</b>		<b>-7.993.000</b>																		
	Expérimentations dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 :	31-90	-4.760.000																		
		31-93	-162.000																		
	Transfert de crédits des chapitres de personnel et de fonctionnement vers le chapitre 59-02 expérimentation "Sécurité routière zone de défense nord" Nord Pas de Calais et région Picardie.	31-94	-1.057.000																		
		31-95	-3.000																		
	Nature des crédits transférés: 6 679 000 euros correspondant à des emplois	33-90	-651.000																		

## Titre III Moyens des services

**-154.833.217**

catégorie

mesure

	décrits sur les chapitres 31-90 et 31-93 et des crédits de personnel et 1 314 000 euros correspondant aux crédits de fonctionnement des services.		33-91	-32.000
	Equivalents temps plein (ETP) en régime loi organique du 1er août 2001 : 227		33-92	-14.000
	Cf. section : Equipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer. II. Transports et sécurité routière	+7.993.000	34-97	-22.000
			37-06	-760.000
			37-45	-532.000
<b>13 016</b>	<b>Transfert entre sections</b>			<b>-76.508.000</b>
	Expérimentations dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 :		31-90	-58.971.000
	Transfert de crédits des chapitres de personnel et de fonctionnement vers le chapitre 59-01 expérimentation "Réseau routier national".		31-93	-20.000
	Nature des crédits transférés: 76 299 000 euros correspondant à des emplois décrits sur les chapitres 31-90 et 31-93 et des crédits de personnel et 209 000 euros correspondant aux crédits de fonctionnement des services.		31-94	-9.664.000
	Equivalents temps plein (ETP) en régime loi organique du 1er août 2001 : 3222		31-95	-39.000
	Cf. section : Equipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer. II. Transports et sécurité routière	+76.508.000	33-90	-6.853.000
			33-91	-295.000
			33-92	-457.000
			34-97	-209.000
<b>13 017</b>	<b>Transfert entre sections</b>			<b>+300.000</b>
	Transfert de crédits pour la destruction des épaves sur le réseau fluvial (VNF et hors VNF) réalisée en direct par les services déconcentrés de l'État.		34-98	+300.000
	Cf. section : Equipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer. II. Transports et sécurité routière	-300.000		
<b>13 018</b>	<b>Transfert entre sections</b>			<b>+874.247</b>
	Transfert de crédits et d'emplois en provenance de la section Mer		31-90	+701.638
	Cf. section : Equipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer. V. Mer	-874.247	31-94	+88.920
			33-90	+70.204
			33-91	+13.485
	Effectifs	39 emplois créés sur le 31-90 30	Indices	
14	Agents des services techniques de 1ère classe des services déconcentrés (échelle 3)		263-337	
25	Agents des services techniques de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)		263-323	
<b>13 019</b>	<b>Transfert entre sections</b>			<b>-1.182.896</b>
	Transfert de crédits et d'emplois au profit du ministère du Travail, de la Santé et de la Cohésion sociale		31-90	-731.222
	Cf. section : Travail, santé et cohésion sociale. II. Santé, famille, personnes handicapées et cohésion sociale	+1.182.896	31-94	-367.482
			33-90	-68.812
			33-91	-15.380
	Effectifs	20 emplois supprimés sur le 31-90 30	Indices	
1	Architecte et urbaniste de l'Etat		378-Gr.B	
6	Chefs d'arrondissement de l'équipement		625-820	
12	Ingénieurs divisionnaires des travaux publics de l'Etat		499-782	
1	Ingénieur des travaux publics de l'Etat		348-618	

P.L.F. 2005

## Titre III Moyens des services

## -154.833.217

catégorie

mesure

13	020	Transfert entre sections		<b>-16.785</b>
		Transfert de 290 points de NBI et des crédits correspondants au titre des 6ème et 7ème tranches	31-90	-15.300
		Cf. section : Education nationale, enseignement supérieur et recherche. III. Recherche	33-90	-1.485
			+16.785	
13	021	Transfert entre sections		<b>-377.208</b>
		Transfert de crédits au profit du GIE Dragage, en lien avec la suppression de 12 emplois de marins	31-93	-285.228
		Cf. section : Equipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer. V. Mer	33-90	-82.752
			+377.208	33-91
				-9.228
13	022	Transfert entre sections		<b>+80.383</b>
		Transfert de crédits et d'emplois en provenance du ministère de l'Ecologie et du Développement Durable	31-90	+59.668
		Cf. section : Écologie et développement durable	31-94	+12.179
			-80.383	33-90
				+6.229
			33-91	+2.307
		Effectifs	3 emplois créés sur le 31-90 30	Indices
		1	Technicien supérieur principal de l'équipement	356-499
		2	Maîtres ouvriers des services déconcentrés (échelle 5)	271-378
13	023	Transfert entre sections		<b>-243.490</b>
		Transfert de crédits et d'emplois au profit de l'Agence de Développement de l'Administration Electronique (ADAE)	31-90	-169.160
		Cf. section : Services du Premier ministre. I. Services généraux	31-94	-22.170
			+243.490	33-90
				-48.315
			33-91	-3.845
		Effectifs	5 emplois supprimés sur le 31-90 30	Indices
		2	Agents contractuels du règlement intérieur national de catégorie exceptionnelle	695-820
		1	Agent contractuel du règlement intérieur national hors catégorie	464-733
		2	Agents contractuels du règlement intérieur national de 1ère catégorie	348-641
13	024	Transfert entre sections		<b>-22.238.146</b>
		Transfert aux caisses d'allocations familiales (CAF) du service des prestations familiales à compter du 1er janvier 2005	33-91	-22.238.146
		Cf. section : Charges communes		+22.238.146

**Titre IV Interventions publiques****+11.188.841**

catégorie

mesure

**04 Modifications des structures gouvernementales +10.680.000**

04	001	Décrets du 31 mars 2004 et du 14 avril 2004 relatifs à la composition du Gouvernement			<b>+10.680.000</b>
----	-----	---------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--------------------

		Inscription des crédits d'interventions relatifs à l'urbanisme antérieurement inscrits sur la section Urbanisme et logement	44-10		+10.680.000
--	--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------	--	-------------

**11 Révision des services votés -101.976**

11	001	Réduction des moyens de fonctionnement			<b>-101.976</b>
----	-----	----------------------------------------	--	--	-----------------

		Réduction des crédits	44-10		-101.976
--	--	-----------------------	-------	--	----------

**12 Moyens nouveaux +710.817**

12	001	Moyens nouveaux dans le secteur de l'urbanisme			<b>+710.817</b>
----	-----	------------------------------------------------	--	--	-----------------

		Moyens nouveaux en faveur du fonctionnement des établissements publics d'aménagement	+12.786	44-10	+710.817
--	--	--------------------------------------------------------------------------------------	---------	-------	----------

		Moyens nouveaux en faveur de la création de nouvelles agences d'urbanisme (cf CIADT de juillet 2001)	+668.552		
--	--	------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------	--	--

		Moyens nouveaux des associations et organismes oeuvrant en faveur de l'urbanisme	+29.479		
--	--	----------------------------------------------------------------------------------	---------	--	--

**13 Transferts -100.000**

13	001	Transfert interne			<b>-100.000</b>
----	-----	-------------------	--	--	-----------------

		Transfert de crédits afin de financer les besoins en matière d'action internationale.	44-10		-100.000
--	--	---------------------------------------------------------------------------------------	-------	--	----------

Cf. mesure : 13-011 du titre III



## Présentation des dépenses en capital

**Titre V Investissements 139.388.000 127.893.000**  
**exécutés par l'Etat**

chapitre article	Analyse des autorisations de programme demandées	Autorisations de programme	Crédits de paiement
<b>55-21</b>	<b>Urbanisme, études, acquisitions et travaux</b>	<b>22.946.000</b>	<b>16.281.000</b>
20	<i>Actions foncières</i> Crédits destinés aux actions foncières réalisées en province et Ile de France : gestion du patrimoine acquis et acquisitions foncières à l'exception des crédits pour les régions Nord-Pas-de-Calais et Pays-de-la-Loire (3 000 euros en AP et 7 000 euros en CP) inscrits sur le chapitre 59-01 relatif à l'expérimentation "Aménagement, Urbanisme et Ingénierie Publique" Cf. Équipement, transport, aménagement du territoire, tourisme et mer. I. Services communs et urbanisme.	6.497.000	6.571.000
30	<i>Voirie primaire des villes nouvelles</i> Crédits destinés au financement des opérations d'aménagement des voiries primaires dans les villes nouvelles	7.000.000	7.476.000
50	<i>Mobilisation du foncier public en vue de la production de logements</i> Crédits destinés au financement des actions engagées par la délégation ministérielle à l'action foncière, récemment créée en vue d'accroître l'offre foncière destinée à la production de logements nouveaux en Ile-de-France	800.000	399.000
60	<i>Etudes centrales et locales en matière d'urbanisme</i> Crédits destinés au financement des études centrales et locales réalisées dans les domaines de l'urbanisme et de l'aménagement à l'exception des crédits pour les régions Nord-Pas-de-Calais et Pays-de-la-Loire (451 000 euros en AP et 135 000 euros en CP) inscrits sur le chapitre 59-01 relatif à l'expérimentation "Aménagement, Urbanisme et Ingénierie Publique" Cf. Équipement, transport, aménagement du territoire, tourisme et mer. I. Services communs et Urbanisme. les crédits de paiement pour les études engagées avant 2005 (7 100 000 euros) sont inscrits sur le chapitre 57-30 article 10 de la section Logement Cf section :Travail, santé et cohésion sociale. IV. Logement	8.649.000	1.835.000
<b>57-58</b>	<b>Recherche scientifique et technique, études, audits, expertises</b>	<b>6.073.000</b>	<b>7.127.000</b>
11	<i>Actions transversales et recherche en partenariat</i> Actions de prospective, des sciences sociales appliquées, d'information scientifique et technique, d'évaluation et de valorisation dans le domaine de l'urbanisme, de la technologie, de l'habitat, du génie civil et de la mer	777.000	916.000

P.L.F. 2005

## Titre V Investissements exécutés par l'Etat

139.388.000
127.893.000

chapitre		Autorisations de programme	Crédits de paiement
	Analyse des autorisations de programme demandées		
	<i>article</i>		
13	<i>Programme de recherche pour le développement et l'innovation dans les transports terrestres. Recherche. Etudes</i>	2.744.000	3.237.000
	Crédits d'expertise, d'évaluation et de valorisation des actions de recherche engagées dans le cadre du programme. Études et recherches dans le domaine des transports terrestres.		
30	<i>Génie civil</i>	457.000	618.000
	Études générales. Ensemble d'actions de recherche incitative en génie civil.		
50	<i>Etudes. Actions économiques, internationales et statistiques</i>	1.180.000	1.287.000
	Études économiques et statistiques, analyses, audits et expertises dans le domaine du bâtiment, des travaux publics et des transports.		
81	<i>Ecole nationale des travaux publics de l'Etat: soutien des programmes</i>	358.000	363.000
	Soutien de programmes.		
82	<i>Ecole nationale des travaux publics de l'Etat: autres dépenses d'équipement</i>	237.000	239.000
	Équipement et acquisition de matériels pour le développement de la recherche à l'école nationale des travaux publics de l'Etat.		
92	<i>Etudes. Analyses et contrôles à caractère juridique, financier et d'administration générale</i>	"	"
	Développement des méthodes et outils d'organisation nécessaires à la mise en place d'analyses et de contrôles.		
93	<i>Direction de la recherche et des affaires scientifiques et techniques : études, audits et expertises à caractère technique</i>	320.000	467.000
	Crédits destinés à financer des études, audits, expertises, évaluations dans les domaines techniques ou qui se rapportent aux services et organismes du réseau scientifique et technique.		
<b>57-91</b>	<b>Équipement immobilier des services</b>	<b>13.720.000</b>	<b>8.473.000</b>
10	<i>Administration centrale</i>	4.000.000	2.779.000
	Travaux d'aménagement et de gros entretien.		
20	<i>Services déconcentrés</i>	9.000.000	5.183.000
	Travaux d'aménagement et de gros entretien et travaux neufs		
31	<i>Etablissements d'enseignement et de formation des personnels</i>	250.000	150.000
	Travaux d'aménagement et de gros entretien et travaux neufs		
40	<i>Services d'action sociale</i>	250.000	150.000
	Travaux d'aménagement et de gros entretien et travaux neufs des colonies et maisons familiales de vacances ainsi que des restaurants interadministratifs.		
50	<i>Centres d'études techniques de l'équipement</i>	"	"
	Travaux d'aménagement et de gros entretien et travaux neufs		

P.L.F. 2005

## Titre V Investissements

139.388.000
127.893.000

### exécutés par l'Etat

chapitre	Analyse des autorisations de programme demandées	Autorisations de programme	Crédits de paiement
<i>article</i>			
71	<i>Services techniques centraux et d'intérêt commun</i> Travaux d'aménagement et de gros entretien. et travaux neufs	50.000	15.000
81	<i>Acquisition ou construction d'immeubles destinés aux services de l'Etat libérant des immeubles en région d'Ile-de-France ou qui sont transférés hors de cette région</i> Acquisition d'immeubles ou construction d'immeubles	170.000	196.000
<b>59-01</b>	<b>Programme "Aménagement, urbanisme et ingénierie publique" - Expérimentation en régions Nord-Pas-de-Calais et Pays-de-la-Loire</b>	<b>96.649.000</b>	<b>96.012.000</b>
10	<i>Urbanisme, planification et aménagement</i> Sur cet article sont inscrits les autorisations de programme et crédits de paiement correspondant à l'expérimentation d'un programme dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001  Expérimentation de l'action " Urbanisme, planification et aménagement" du programme " Aménagement, urbanisme et ingénierie publique" en régions Nord-Pas-de-Calais et Pays de la Loire.  Les crédits correspondants proviennent d'une part des chapitres de personnel et de fonctionnement de la section I. Services Communs et Urbanisme pour un montant de 54 510 000 euros et, d'autre part, pour 1 139 000 euros en AP et 502 000 en CP des chapitres 55-21 et 65-23.  Les emplois demeurent décrits sur le titre III  Le montant des crédits de personnel (titre II de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001) représente 40 502 000 euros en AP et CP.	55.649.000	55.012.000
20	<i>Appui technique de proximité aux collectivités locales et tiers</i> Sur cet article sont inscrits les autorisations de programme et crédits de paiement correspondant à l'expérimentation d'un programme dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001  Expérimentation de l'action " Appui technique de proximité aux collectivités et tiers" du programme " Aménagement, urbanisme et ingénierie publique" en régions Nord-Pas-de-Calais et Pays de la Loire.  Les crédits correspondants proviennent des chapitres de personnel et de fonctionnement de la section I. Services Communs et urbanisme  Les emplois demeurent décrits sur le titre III  Le montant des crédits de personnel (titre II de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001) représente 34 022 000 euros en AP et CP.	34.440.000	34.440.000
30	<i>Appui technique au ministère chargé de l'écologie</i> Sur cet article sont inscrits les autorisations de programme et crédits de paiement correspondant à l'expérimentation d'un programme dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001	1.640.000	1.640.000

P.L.F. 2005

<b>Titre V</b>	<b>Investissements exécutés par l'Etat</b>	<b>139.388.000</b>	<b>127.893.000</b>
----------------	------------------------------------------------	--------------------	--------------------

chapitre	Analyse des autorisations de programme demandées	Autorisations de programme	Crédits de paiement
	<p><i>article</i></p> <p>Expérimentation de l'action "Appui technique au ministère chargé de l'écologie" du programme " Aménagement, urbanisme et ingénierie publique" en régions Nord-Pas-de-Calais et Pays de la Loire.</p> <p>Les crédits correspondants proviennent des chapitres de personnel et de fonctionnement de la section I. Services Communs et urbanisme</p> <p>Les emplois demeurent décrits sur le titre III</p> <p>Le montant des crédits de personnel (titre II de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001) représente 1 620 000 euros en AP et CP.</p>		
40	<p><i>Appui technique aux autres ministères (hors ministère de la défense)</i></p> <p>Sur cet article sont inscrits les autorisations de programme et crédits de paiement correspondant à l'expérimentation d'un programme dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001</p> <p>Expérimentation de l'action " Appui technique aux autres ministères ( hors ministère de la défense" du programme " Aménagement, urbanisme et ingénierie publique" en régions Nord-Pas-de-Calais et Pays de la Loire.</p> <p>Les crédits correspondants proviennent des chapitres de personnel et de fonctionnement de la section I. Services Communs et urbanisme</p> <p>Les emplois demeurent décrits sur le titre III</p> <p>Le montant des crédits de personnel représente 4 860 000 euros en AP et CP.</p>	4.920.000	4.920.000

**Titre VI Subventions d'investissement accordées par l'Etat** **79.616.000** **78.567.000**

chapitre article	Analyse des autorisations de programme demandées	Autorisations de programme	Crédits de paiement
<b>63-21</b>	<b>Subvention d'investissement à Météo-France</b>	<b>39.330.000</b>	<b>39.330.000</b>
60	<i>Recherche. Contribution à l'organisation européenne des satellites météorologiques (EUMETSAT)</i> Contribution française à l'organisation européenne chargée des satellites météorologiques (EUMETSAT)	36.588.000	36.588.000
70	<i>Météorologie. Subvention d'investissement (Recherche)</i> Subvention d'équipement	2.742.000	2.742.000
<b>64-50</b>	<b>Subvention d'équipement dans le secteur du bâtiment et des travaux publics</b>	<b>800.000</b>	<b>997.000</b>
10	<i>Interventions en faveur des entreprises du secteur du bâtiment et des travaux publics</i> Fonds régionaux d'aide au secteur du BTP (FRAC-BTP) inscrits aux contrats de plan Etat-régions.	800.000	997.000
<b>65-23</b>	<b>Urbanisme, aménagements du cadre de vie urbain</b>	<b>25.015.000</b>	<b>27.531.000</b>
30	<i>Villes nouvelles</i> Crédits consacrés au différé d'amortissement et à la subvention d'équilibre versés par l'Etat aux collectivités supports des villes nouvelles	12.000.000	12.958.000
50	<i>Action foncière, planification et aménagement urbain</i> Crédits correspondant principalement à : - la contribution de l'Etat dans le cadre des contrats de plan Etat-régions, au financement de diverses actions foncières en province et en Ile de France et à l'équilibre du financement des opérations d'aménagement dans les territoires prioritaires d'Ile-de-France - les subventions foncières au titre des grandes opérations d'urbanisme et en faveur des établissements publics d'aménagement des villes nouvelles - et, depuis 2004, la participation de l'Etat au financement des études nécessaires à l'élaboration des schémas de cohérence territoriale (SCOT)  à l'exception des crédits pour les régions Nord-Pas-de-Calais et Pays-de-la-Loire (685 000 euros en AP et 360 000 euros en CP) inscrits sur le chapitre 59-01 relatif à l'expérimentation "Aménagement, Urbanisme et Ingénierie Publique"  Cf. Equipement, transport, aménagement du territoire, tourisme et mer. I. Services communs et urbanisme.	13.015.000	14.573.000
<b>65-45</b>	<b>Contribution de l'Etat aux dépenses de construction de logements destinés à des fonctionnaires</b>	<b>1.000.000</b>	<b>"</b>
10	<i>Contribution de l'Etat au logement des fonctionnaires</i> Financement destiné à accroître le nombre de logements mis à la disposition des agents de l'Etat	1.000.000	"

P.L.F. 2005

<b>Titre VI</b>	<b>Subventions d'investissement accordées par l'Etat</b>	<b>79.616.000</b>	<b>78.567.000</b>
-----------------	----------------------------------------------------------	-------------------	-------------------

chapitre	Analyse des autorisations de programme demandées <i>article</i>	Autorisations de programme	Crédits de paiement
<b>67-58</b>	<b>Recherche scientifique et expertise, subventions d'équipement. Aides à l'équipement à caractère technique</b>	<b>9.471.000</b>	<b>8.716.000</b>
	<i>11 Actions transversales et recherche en partenariat</i>	<i>662.000</i>	<i>573.000</i>
	Actions de prospective, de sciences sociales appliquées, d'informations scientifiques et techniques, d'évaluation et de valorisation dans les domaines de l'urbanisme, de la technologie, de l'habitat, du génie civil et de la mer.		
	<i>12 Direction de la recherche et des affaires scientifiques et techniques: grands équipements de la recherche scientifique</i>	<i>827.000</i>	<i>834.000</i>
	Acquisition de matériels et opérations immobilières pour le développement de la recherche dans les organismes relevant du ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer (Centre scientifique et technique du bâtiment, Institut géographique national) ou contribuant à sa politique (Centre national de la recherche scientifique, universités).		
	<i>30 Génie civil</i>	<i>1.653.000</i>	<i>1.578.000</i>
	Ensembles d'actions de recherche incitative en génie civil :- Aides à des études et recherches exploratoires.- Soutien à des actions de recherche et développement menées par des associations scientifiques et technologiques.- Actions d'accompagnement.		
	<i>40 Programme de recherche pour les transports terrestres</i>	<i>689.000</i>	<i>551.000</i>
	Financement de différents programmes de recherche et de développement.		
	<i>50 Fonds d'aide à la recherche et à l'innovation dans les transports</i>	<i>3.307.000</i>	<i>2.985.000</i>
	Financement de projets de recherche.		
	<i>61 Institut géographique national. Soutien des programmes</i>	<i>496.000</i>	<i>496.000</i>
	Soutien de programmes		
	<i>62 Institut géographique national. Autres dépenses d'équipement</i>	<i>565.000</i>	<i>424.000</i>
	Equipement et acquisition de matériel pour le développement de la recherche à l'Institut géographique national.		
	<i>71 Ecole nationale des ponts et chaussées: soutien des programmes</i>	<i>462.000</i>	<i>462.000</i>
	Soutien de programmes		
	<i>72 Ecole nationale des ponts et chaussées: autres dépenses d'équipement</i>	<i>510.000</i>	<i>514.000</i>
	Equipement et acquisition de matériel pour le développement de la recherche à l'Ecole nationale des ponts et chaussées.		

P.L.F. 2005

**Titre VI Subventions d'investissement accordées par l'Etat** **79.616.000** **78.567.000**

chapitre	Analyse des autorisations de programme demandées	Autorisations de programme	Crédits de paiement
	<i>article</i>		
	93 <i>Direction de la recherche et des affaires scientifiques et techniques : aide à l'équipement</i>	300.000	299.000
	Crédits destinés à subventionner l'acquisition, le renouvellement ou la réparation d'équipements techniques. Les subventions peuvent porter sur l'achat direct du matériel ou sur les dépenses qui y sont liées (aménagement divers, études préalables).		
67-65	<b>Institut géographique national. Subventions d'équipement</b>	<b>4.000.000</b>	<b>1.993.000</b>
10	<i>Institut géographique national</i>	4.000.000	1.993.000
	Subventions allouées à l'Institut géographique national :		
	- Entretien du patrimoine immobilier.		
	- Acquisition de matériels techniques et informatiques.		



## Récapitulation par agrégat

P.L.F. 2005

## Agrégat 11 Services opérationnels communs, administration générale

### Autorisations de programme, crédits de paiement et effectifs regroupés dans l'agrégat

	Autorisations de programme		Crédits de paiement				Total pour 2005
	Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Mesures acquises	Services votés	Mesures nouvelles	
<b>Dépenses ordinaires</b>							
Titre III	///////	///////	3.952.188.520	+48.184.773	4.000.373.293	-208.076.969	3.792.296.324
<i>Personnel</i>	///////	///////	3.637.121.487	+51.943.773	3.689.065.260	-201.453.093	3.487.612.167
<i>Fonctionnement</i>	///////	///////	315.067.033	-3.759.000	311.308.033	-6.623.876	304.684.157
Titre IV	///////	///////	"	"	"	"	"
<b>Totaux pour les dépenses ordinaires</b>	///////	///////	3.952.188.520	+48.184.773	4.000.373.293	-208.076.969	3.792.296.324
<b>Dépenses en capital</b>							
Titre V	14.315.000	14.315.000	9.156.000	///////	4.506.000	+4.569.000	9.075.000
Titre VI	1.972.000	1.972.000	1.007.000	///////	259.000	+717.000	976.000
Titre VII	"	"	"	///////	"	"	"
<b>Totaux pour les dépenses en capital</b>	16.287.000	16.287.000	10.163.000	///////	4.765.000	+5.286.000	10.051.000
<b>Totaux généraux</b>	16.287.000	16.287.000	3.962.351.520	+48.184.773	4.005.138.293	-202.790.969	3.802.347.324

Effectifs pour 2005 : 95.843

P.L.F. 2005

## Agrégat 11 Services opérationnels communs, administration générale

### Chapitres – articles regroupés dans l'agrégat

			Crédits de paiement	
			Dotations 2004	Total pour 2005
<b>Dépenses ordinaires</b>				
<b>Titre III</b>			<b>3.952.188.520</b>	<b>3.792.296.324</b>
Chapitre	31-90	Rémunérations des personnels (intégralité du chapitre)	1.759.869.085	1.673.766.542
Chapitre	31-92	Remboursement de dépenses de personnel (intégralité du chapitre)	12.330.054	12.037.294
Chapitre	31-93	Personnel rémunéré sur une base autre que celle du statut de la fonction publique (intégralité du chapitre)	86.307.972	79.590.985
Chapitre	31-94	Indemnités et allocations diverses (intégralité du chapitre)	367.537.531	372.254.334
Chapitre	31-95	Autres rémunérations (intégralité du chapitre)	23.668.732	23.571.854
Chapitre	32-92	Participation aux charges du fonds spécial des ouvriers de l'Etat (intégralité du chapitre)	78.791.000	80.400.000
Chapitre	32-97	Participation aux charges de pensions (intégralité du chapitre)	922.200.000	967.400.000
Chapitre	33-90	Cotisations sociales. Part de l'Etat (intégralité du chapitre)	206.002.064	218.440.796
Chapitre	33-91	Prestations sociales versées par l'Etat (intégralité du chapitre)	56.729.773	36.881.864
Chapitre	33-92	Autres dépenses d'aide sociale (intégralité du chapitre)	22.779.719	22.570.464
Chapitre	34-60	Information, réalisation et diffusion de publications (intégralité du chapitre)	2.350.000	3.104.849
Chapitre	34-96	Dépenses informatiques et télématiques (intégralité du chapitre)	25.615.245	22.110.380
Chapitre	34-97	Moyens de fonctionnement des services déconcentrés (intégralité du chapitre)	172.059.932	166.154.170
Chapitre	34-98	Moyens de fonctionnement des services centraux et d'intérêt commun (intégralité du chapitre)	62.716.330	68.698.116
Chapitre	36-50	Ecole nationale des ponts et chaussées (intégralité du chapitre)	23.888.506	25.079.456
Chapitre	37-10	Autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires (intégralité du chapitre)	1.022.966	1.026.644
Chapitre	37-30	<i>Expérimentation locale : dotations globalisées (ancien) (intégralité du chapitre)</i>	109.111.035	"
Chapitre	37-72	Frais judiciaires et réparations civiles (intégralité du chapitre)	19.208.576	19.208.576
<b>Totaux pour les dépenses ordinaires</b>			<b>3.952.188.520</b>	<b>3.792.296.324</b>
<b>Dépenses en capital</b>				
<b>Titre V</b>			<b>9.156.000</b>	<b>9.075.000</b>
Chapitre	57-58	Recherche scientifique et technique, études, audits, expertises		
	Article 81	Ecole nationale des travaux publics de l'Etat: soutien des programmes	358.000	363.000
	Article 82	Ecole nationale des travaux publics de l'Etat: autres dépenses d'équipement	240.000	239.000

P.L.F. 2005

## Agrégat 11 Services opérationnels communs, administration générale

		Crédits de paiement	
		Dotations 2004	Total pour 2005
Article 91	Etudes. Organisation, contrôle de gestion, management et évaluation	"	"
Article 92	Etudes. Analyses et contrôles à caractère juridique, financier et d'administration générale	58.000	"
Chapitre 57-91	Equipement immobilier des services (intégralité du chapitre)	8.500.000	8.473.000
Chapitre 57-92	Opérations concertées d'aménagement et de construction d'intérêt public conduites par l'Etat (intégralité du chapitre)	"	"
<b>Titre VI</b>		<b>1.007.000</b>	<b>976.000</b>
Chapitre 65-45	Contribution de l'Etat aux dépenses de construction de logements destinés à des fonctionnaires (intégralité du chapitre)	"	"
Chapitre 67-58	Recherche scientifique et expertise, subventions d'équipement. Aides à l'équipement à caractère technique		
Article 71	Ecole nationale des ponts et chaussées: soutien des programmes	462.000	462.000
Article 72	Ecole nationale des ponts et chaussées: autres dépenses d'équipement	545.000	514.000
<b>Titre VII</b>		"	"
Chapitre 70-10	Liquidation des opérations liées à la réparation des dommages de guerre (intégralité du chapitre)	"	"
<b>Totaux pour les dépenses en capital</b>		<b>10.163.000</b>	<b>10.051.000</b>
<b>Totaux généraux</b>		<b>3.962.351.520</b>	<b>3.802.347.324</b>

P.L.F. 2005

## Agrégat 11 Services opérationnels communs, administration générale

### Agrégat 11 : Services opérationnels communs, administration générale et urbanisme

#### Composantes de l'agrégat

Les crédits de personnel, de fonctionnement et d'investissement relevant de l'agrégat 11 correspondent à l'ensemble des moyens généraux pour les services d'administration centrale, les services déconcentrés et les services à compétence nationale intervenant dans les domaines d'activité et les champs de compétence du ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer (METATM) et du ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale en ce qui concerne le logement social, l'accès et l'aide au logement, les relations locatives, la réhabilitation de l'habitat, la politique menée en faveur de la qualité du logement ainsi que la politique industrielle dans le secteur du bâtiment, à l'exception de ceux concourant à l'expérimentation d'un programme dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 (201M€).

Les crédits d'intervention et d'investissement et certains moyens spécifiques à destination de ces différents domaines d'activité sont inscrits sur la présente section budgétaire, sur les sections Transports et Sécurité routière, Mer et Tourisme et sur la section Logement.

Le ministère a en charge, en premier lieu, l'équipement en infrastructures (routières, ferroviaires, maritimes et de navigation intérieure) visant à permettre la circulation des marchandises et des personnes dans les meilleures conditions de confort et de sécurité. La politique des transports comporte également la réglementation sociale du secteur et le contrôle de son application.

Les services du ministère ont la charge d'entretenir le réseau routier national mais aussi départemental, en application des lois de décentralisation (lois n° 82-213 du 2 mars 1982, n° 83-8 du 7 janvier 1983, n° 92-125 du 6 février 1992). Ils veillent aux conditions de circulation sur ces réseaux, notamment par la signalisation et l'information de l'utilisateur.

Les politiques publiques relatives à la mise en valeur et à l'aménagement des espaces et du tissu urbain, l'élaboration et l'application des règles relatives à l'occupation du sol (dont les directions départementales ont la charge pour le compte des communes en vertu des lois susmentionnées) sont elles aussi de la compétence du ministère.

Cet agrégat peut être décomposé en trois composantes :

#### 1. L'administration centrale

Sous ce terme sont décrits les moyens :

- des 4 cabinets ministériels,
- du Conseil général des ponts et chaussées,
- des 16 directions d'administration centrale et divers services ou instances placés auprès du ministre ou de l'Administration centrale (contrôle financier central, 2 hauts fonctionnaires de Défense, service de l'information et de la communication, inspection générale du travail et de la main d'œuvre des transports, commission intergouvernementale, comité de sécurité du tunnel sous la Manche, groupe central des grandes opérations d'urbanisme, conseil national des transports, conseil supérieur de la marine marchande, le conseil supérieur de la navigation de plaisance et des sports nautiques, un conseil national des communautés portuaires, conseil national du tourisme, divers services d'inspection générale et de structures précédemment liées au ministère de l'équipement et qui continuent d'être gérées par celui-ci mais dont l'activité relève d'autres ministères, commission interministérielle pour le logement des populations immigrées, haut comité pour le logement des personnes défavorisées, mission interministérielle d'inspection du logement social, etc.),
- de divers services sociaux (mutuelle, cabinets médicaux, comité local d'action sociale, etc.) ; organisations syndicales, associations diverses, etc.,

Par ailleurs, les moyens en personnel et en fonctionnement de la Délégation interministérielle à la ville, direction d'administration centrale du ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale, qui sont inscrits au budget du ministère de l'équipement, figurent dans cette sous-composante.

#### 2. Les services opérationnels et administratifs

Ces services, répartis sur l'ensemble du territoire, sont les suivants :

## Agrégat 11 Services opérationnels communs, administration générale

- 22 directions régionales de l'équipement, chargées notamment des fonctions d'études, d'observation et de contrôle dans le domaine des transports,
- 102 directions départementales de l'équipement (DDE) dont l'action territoriale est supportée par 1 130 subdivisions territoriales, 2 210 centres d'exploitation routiers, 38 subdivisions autoroutières, 108 centres d'exploitation et d'intervention,
- 6 services de navigation (services spécifiques pour la gestion de certaines voies navigables intérieures),
- 7 services maritimes,
- 7 centres d'études techniques de l'Équipement (CETE) et 2 laboratoires régionaux (laboratoires régionaux de l'Est et de l'Ouest parisien rattachés à la D.R.E.I.F),
- les services techniques centraux ou à compétence nationale : Service d'études techniques des routes et autoroutes (SETRA), Centre d'études des tunnels (CETU), Centre national des ponts de secours (CNPS), Service technique des bases aériennes (STBA), Centre d'études techniques maritimes et fluviales (CETMEF), Service technique des remontées mécaniques et des transports guidés (STRMTG), Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU).

Cette composante comprend également d'autres services implantés sur le territoire, les missions d'inspection générale territoriale, les circonscriptions d'inspection de la mission interministérielle d'inspection du logement à occupation sociale (MILOS), les échelons régionaux de l'inspection du travail des transports et le service des examens du permis de conduire.

### 2.1. Les missions « Routes et sécurité routière »

Elles relèvent des directions départementales de l'Équipement. Outre les activités exercées au profit de l'État, elles bénéficient aux départements (à titre obligatoire) ainsi qu'aux communes (à titre facultatif), et à d'autres partenaires. Les missions d'entretien et d'exploitation du réseau départemental sont exécutées dans les conditions prévues par la loi du 2 décembre 1992 selon deux modalités. Elles peuvent être assurées soit par les subdivisions chargées du réseau national (régime de l'article 6), soit par des services spécifiques placés sous l'autorité fonctionnelle du Président du Conseil général (application de l'article 7 mis en œuvre à la demande de la collectivité départementale). Dans les deux cas, les effectifs sont inscrits au budget du ministère de l'équipement et retracés sous cette rubrique.

Les crédits spécifiques pour mener ces actions - hors personnel et moyens de fonctionnement des services - sont inscrits à la section budgétaire Transports et Sécurité Routière, agrégats n° 14, n° 15 et n° 16.

Les missions des services de l'équipement au titre de la route et de la sécurité routière peuvent être réparties selon leur nature en trois sous-ensembles :

- Les travaux neufs :

Il s'agit :

- soit d'activités d'ingénierie (étude et direction de travaux) relatives à la création de voies nouvelles (chaussées, dépendances, ouvrages d'art), à l'aménagement ou à la modernisation de voies existantes. Ces prestations peuvent être réalisées pour le compte de l'État, des départements, des communes, voire de tiers.
- soit d'études réalisées dans le cadre de schémas d'aménagement (PLU, SCOT...), d'enquêtes publiques, de projets de déclaration d'utilité publique, d'études de bruit, de contrôles topographiques, de direction et de surveillance des travaux.

- L'entretien et l'exploitation :

Les activités d'ingénierie et de réalisation de travaux, d'entretien, d'exploitation du domaine public routier et autoroutier (chaussées, dépendances, ouvrages d'art) sont classées dans cette rubrique. Il s'agit de l'entretien courant et périodique des chaussées, du curage de fossés, du dérasement d'accotements, du fauchage, de l'élagage, du salage et du déneigement, de la signalisation et de la pose d'équipements de sécurité, d'interventions sur accidents, de patrouilles de sécurité, de petits travaux tels que la pose de glissières ou de bordures de trottoirs, ou de la surveillance des chaussées.

P.L.F. 2005

## Agrégat 11 Services opérationnels communs, administration générale

L'exploitation de la route recouvre également de façon croissante la collecte et la gestion de l'information relative au trafic, les actions de sensibilisation à destination des usagers, les études de circulation urbaine, les études d'implantation et d'entretien d'équipements de sécurité, la réglementation de l'usage de la route, la gestion d'itinéraires poids lourds.

- Examens du permis de conduire et sécurité routière :

Cette mission rassemble les activités relatives à la délivrance du permis de conduire (plus de 3,3 millions d'examens réalisés par an) et à la sécurité routière. A cet effet, les services concernés du ministère participent à la conception et à la coordination des actions d'animation liées à la sécurité routière.

L'environnement dans lequel ces missions sont exercées peut être illustré par les indicateurs suivants :

	2000	2001	2002	2003
Longueur des routes nationales et autoroutes non concédées en Km	30 880	30 526	30 630	30 662
Longueur du réseau départemental en km	344 357	344 367	368 768	368 768
Longueur des voies communales gérées par les DDE au titre de l'Aide Technique à la Gestion Communale (ATGC) en km	511 324	510 395	500 811	500 811
Nombre de communes, faisant partie de syndicats ou non, pour lesquelles le METATM assure des missions d'ATGC	36 028	36 014	36 014	36 014
Population de ces communes	31 826 178	31 855 848	31 855 848	31 855 848

### 2.2. Les transports

Les missions réalisées au titre des transports se décomposent en trois parties :

- L'aménagement et la multimodalité :

Cette mission recouvre l'ensemble des études prospectives d'aménagement du territoire en matière de transports de marchandises et de voyageurs. Ainsi, elle permet de réaliser l'intégralité des études nécessaires aux infrastructures routières, ferroviaires, aériennes, navigables, maritimes. Cette mission a pour objectif de mener une réflexion et de définir une politique générale sur le développement des ensembles multimodaux.

- Le contrôle des transports :

Le contrôle porte essentiellement sur l'organisation et la gestion des transports au niveau du plan régional de contrôle, des centres d'examen de contrôle et des aides diverses aux entreprises de transport.

Les activités liées à cette fonction permettent d'assurer le suivi des organismes agréés pour la formation obligatoire dans le transport, le contrôle des aides spécifiques à cette formation et la mise en place de relations internationales destinées à établir une meilleure coordination entre les différents pays partenaires.

Cette mission recouvre également l'aspect législatif et réglementaire du contrôle des transports. Cette dimension se traduit par la participation à l'élaboration des règles de circulation et des normes techniques applicables aux véhicules de transport de marchandises et de voyageurs.

- Inspection du travail des transports :

En application de l'article L 611-4 du code du travail, l'Inspection du travail des transports est chargée du contrôle social des entreprises et établissements soumis au contrôle technique du ministre chargé des transports. Cette inspection contrôle directement sur place le respect de la législation et de la réglementation du travail en vigueur (9 500 contrôles effectués en entreprises chaque année).

Les secteurs professionnels relevant de cette définition appartiennent au transport routier pour compte d'autrui, au transport urbain de voyageurs, au transport ferroviaire, au transport et travail aérien, ainsi qu'à quelques autres secteurs comme les sociétés d'autoroute, la navigation intérieure ou les remontées mécaniques.

## Agrégat 11 Services opérationnels communs, administration générale

Le contrôle social dont l'ITT est chargée, comporte la vérification du respect de la réglementation du travail (durée du travail, rémunération, salariés protégés, hygiène et sécurité etc.), la régulation des relations sociales (avec le traitement des conflits collectifs) et l'information des partenaires sociaux comme des salariés travaillant dans ces branches.

L'action de l'Inspection se traduit notamment par des visites de contrôle des entreprises, des permanences d'accueil du public ainsi que par sa présence dans différentes instances (CHSCT par exemple).

### 2.3. L'habitat

Cette mission, exercée pour le compte de l'Etat, relève principalement des DRE et des DDE. Il s'agit en premier lieu de la programmation et de la gestion des aides à la pierre pour la construction, l'acquisition et la réhabilitation de logements sociaux ainsi que des aides à la réhabilitation du parc privé, y compris les subventions de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat dans le cadre d'une convention nationale de prestations entre l'Etat et l'ANAH.

Les compétences des DDE dans le domaine de l'habitat concernent également les actions sociales liées au logement, l'information des usagers, le contrôle des organismes d'HLM, la mise en oeuvre du conventionnement dans le parc locatif social, ainsi que la réglementation technique de la construction.

Suite à la loi du 1<sup>er</sup> août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, les DDE sont mises à disposition de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU). Dans ce cadre, elles participent à la définition et à l'instruction des projets retenus par le conseil d'administration de l'ANRU.

Les crédits spécifiques à la mise en oeuvre de ces politiques (hors personnel et moyens de fonctionnement des services) figurent à la section Logement, agrégats n° 21 et n° 22.

### 2.4. La mission « Aménagement, urbanisme, études et constructions publiques »

Cette mission a pour principaux objectifs de favoriser le développement durable des territoires conformément aux politiques de l'Etat dans le respect des prérogatives des collectivités locales, de mener à bien les grandes opérations d'urbanisme initiées par l'Etat, d'exercer les missions et responsabilités de l'Etat en matière de planification, d'apporter un appui technique aux collectivités territoriales ou à d'autres ministères, aussi bien en matière d'urbanisme, d'application du droit des sols que de prestations d'ingénierie au titre de la solidarité nationale envers les petites communes ou en synergie avec la mise en oeuvre des politiques prioritaires de l'Etat.

Les missions en matière d'ingénierie technique pour la construction et la maintenance de bâtiments pour le compte des collectivités publiques et des différentes administrations de l'Etat recouvrent la conduite d'opérations, la maîtrise d'oeuvre, les études et l'assistance des maîtres d'ouvrage ainsi que les avis techniques.

Les tâches liées à l'application des lois et règlements définissant le droit de l'urbanisme (permis de construire, de démolir, certificats d'urbanisme, déclarations de travaux, lotissements, avis donnés sur les carrières, les installations classées...) sont rattachées à cette mission et sont effectuées principalement pour le compte des communes dépourvues de documents d'urbanisme.

Les crédits spécifiques à la mise en oeuvre de ces missions (hors personnel et moyens de fonctionnement des services) sont regroupés au sein de l'agrégat 22 Urbanisme de la présente section.

### 2.5. La navigation intérieure

Cette mission recouvre la délivrance de documents tels que les permis de navigation, les certificats de capacité de conduire (plus de 26 000 documents par an), mais également les contrôles techniques de bateaux (près de 3 000 chaque année), l'ingénierie, l'entretien des ouvrages (barrages, digues, ponts, biefs,... ; 8000 km de réseaux entretenus), l'exploitation (barrages, écluses, ponts canaux, stations de pompage, régulation de la navigation ; 2 700 ouvrages, 4,5 millions de manoeuvres d'écluses), la réalisation de travaux neufs (études d'impact, automatisation des ouvrages,...) pour les missions relevant de l'exploitation et du développement de la voie d'eau.

L'Etat a confié l'essentiel de ces activités à Voies Navigables de France depuis 1991. Il met à disposition gratuitement les services de navigation et les services de la navigation de certaines DDE à VNF.

### 2.6. Les activités maritimes

Ces missions se décomposent, selon leur nature, en deux grands domaines d'activités :

- **Ports et littoral :**

Les missions de cette nature regroupent l'ensemble des *activités réalisées pour le compte des ports d'intérêt national et des ports décentralisés* (entretien des infrastructures et des accès, suivi et conseil pour les concessions portuaires, gestion du domaine public maritime, bathymétrie et dragage - 6 millions de m<sup>3</sup> dragués par an), ainsi que les *activités d'ingénierie et de réalisation de travaux concernant le littoral* (servitudes de passage, évolution du trait de côte, défense contre la mer, nettoyage et ré-ensablement des plages, entretien matériel POLMAR, développement des activités liées au littoral et à la mer).

Sécurité :



P.L.F. 2005

## Agrégat 11 Services opérationnels communs, administration générale

Les missions des affaires maritimes sont principalement liées à la sécurité et à la sûreté maritimes au sens large. Elles ont notamment trait à la *surveillance de la circulation maritime et au sauvetage maritime*, relevant des centres opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS). Les centres de sécurité des navires (CSN) contrôlent, y compris au plan de la sûreté, les navires, soit au titre de l'Etat du port soit à celui de l'Etat du pavillon. Pour les y aider la base de données EQUASIS gérée et développée par les affaires maritimes participe au renforcement de la sécurité maritime en facilitant l'élimination des navires hors normes. Ainsi EQUASIS permet une diffusion planétaire de 66 000 fiches d'identité de navires de plus de 100 tonneaux de jauge. La priorité à la sécurité et à la sûreté maritimes est également prise en compte par la formation maritime initiale et continue ; la médecine des gens de mer et l'inspection du travail maritime. Dans le cadre de l'action de l'Etat en mer (à laquelle concourent également la marine nationale, la gendarmerie maritime, les douanes...), la politique maritime de la France a, par essence, un impact interministériel important : ainsi par exemple en ce qui concerne le contrôle des pêches assuré par les services déconcentrés affaires maritimes.

Les actions de sécurité maritime dont les personnels et les moyens sont retracés sur la section "services communs et urbanisme" portent principalement sur la mise en oeuvre et l'entretien d'une *signalisation maritime adaptée au trafic* : entretien et modernisation des 5 600 balises, matériels, établissements de signalisation maritimes et phares ; la diffusion de 4 000 avis relatifs à la signalisation maritime donnés aux navigateurs chaque année. Ces activités sont exercées soit par des services déconcentrés spécialisés, les services maritimes, soit par les DDE.

L'ensemble de ces activités est exercé dans le cadre de la réalisation des objectifs globaux de la politique maritime qui ont également pour but la mise en valeur et la modernisation des sites portuaires, l'entretien et la sécurité des installations, la protection du littoral.

### 2.7. Les bases aériennes

Cette sous-composante recouvre à la fois les *travaux d'entretien et d'exploitation sur l'emprise des plates-formes et des installations extérieures des bases aériennes* (entretien des infrastructures, pistes, maintenance des équipements, gestion du domaine des bases aériennes ; soit 800 sites et 100 000 ha hors bâtiments entretenus par le service), les *études d'aménagement de bases* (recherche de site, assistance technique pour les documents d'urbanisme et la réglementation), l'*ingénierie technique pour la construction, la maintenance des bâtiments, des ouvrages spéciaux et des équipements spécifiques* (balisage lumineux, installations de sécurité,...). Elle est exécutée par les DDE à plus de 90% au profit de l'Etat (METATM et ministère de la défense).

### 2.8. Les autres activités régaliennes

- Autres contrôles :

Ce domaine recouvre l'ensemble des applications des procédures de contrôles rendues obligatoires par les lois et règlements, ainsi que la gestion des actions contentieuses pouvant en résulter. Des compétences en matière de contrôle technique et juridique y sont rattachées : contrôle de légalité, en matière d'urbanisme (209 000 dossiers instruits par an). Divers contrôles en matière de distribution d'énergie électrique et de gestion de l'eau relèvent également de ces missions.

Il comporte également les crédits alloués à l'autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires (ACNUSA), autorité administrative indépendante créée par la loi n°99-588 du 12 juillet 1999.

Elle émet des recommandations sur toute question relative à la mesure du bruit et notamment à la définition d'indicateurs adéquats, à l'évaluation de la gêne sonore, à la maîtrise des nuisances sonores issues du transport aérien et de l'activité aéroportuaire ainsi qu'à la limitation de leur impact sur l'environnement.

Elle est habilitée à saisir l'autorité administrative compétente de tout manquement aux règles fixées pour la protection de l'environnement sonore des aérodromes ; elle est investie d'un pouvoir de sanction administrative.

### 2.9. L'administration générale

Ce domaine comprend les activités support qui ne peuvent être rattachées à une mission particulière comme les inspections territoriales, les services de direction, l'administration, la gestion et les moyens généraux. Les activités concernées ne concourent pas directement à la réalisation d'une production destinée à un partenaire de service.

Les crédits alloués au service de l'information et de la communication contribuent ici à financer la communication du ministère : campagnes, opérations de communication et de relations publiques, études nécessaires à l'élaboration de la stratégie et à l'évaluation des actions conduites, publications (dont la revue *Equipement Magazine* destinée à l'ensemble des agents du ministère), développement éditorial de l'Internet du ministère, animation et professionnalisation des réseaux communication de l'administration centrale et des services déconcentrés.

Le large champ des compétences et des actions du ministère exige une cohérence de la communication fondée sur des axes stratégiques. Le processus de transformation exige au sein du ministère une indispensable démarche d'accompagnement du changement.

P.L.F. 2005

## Agrégat 11 Services opérationnels communs, administration générale

### 3. Les services de formation initiale et continue

Ces services et établissements sont :

- l'école nationale des Ponts et Chaussées (établissement public),
- l'école nationale des travaux publics de l'Etat,
- l'école nationale des techniciens de l'Équipement,
- 10 centres interrégionaux de formation professionnelle,
- le centre d'évaluation, de documentation et d'innovation pédagogiques (service à compétence nationale).

Ils sont chargés de l'organisation des concours de recrutement pour toutes les catégories d'agents techniques ou administratifs du METATM et de leur formation initiale. Les écoles relevant de l'équipement accueillent également des agents d'autres ministères et des élèves civils. Ces services contribuent au titre de la formation continue, au maintien et au renouvellement des connaissances et des compétences des agents du ministère dans tous les domaines, administratifs et techniques.

### Répartition des coûts

Indicateur de coûts : Effectifs budgétaires ventilés.

n o t e s	Composantes de l'agrégat	2002	2003	2004	2005	
		Exécution	Exécution	LFI	PLF	Prévision de dépense en gestion
	<b>L'administration centrale</b>	<b>4.504</b>	<b>4.401</b>	<b>4.348</b>		
	<i>dont Délégation interministérielle à la ville</i>	<i>108</i>	<i>106</i>	<i>105</i>		
1	<b>Les services opérationnels et administratifs</b>	<b>93.634</b>	<b>92.960</b>	<b>91.953</b>		
2	<i>Route et sécurité routière</i>	<i>51.362</i>	<i>51.779</i>	<i>51.269</i>		
	<i>Travaux neufs</i>	<i>6.801</i>	<i>7.643</i>	<i>7.552</i>		
	<i>Entretien, exploitation</i>	<i>43.524</i>	<i>43.026</i>	<i>42.507</i>		
	<i>Examens du permis de conduire</i>	<i>1.037</i>	<i>1.110</i>	<i>1.210</i>		
	<i>Transport</i>	<i>2.270</i>	<i>2.154</i>	<i>2.128</i>		
	<i>Aménagement et multimodalité</i>	<i>1.038</i>	<i>976</i>	<i>964</i>		
	<i>Contrôle des transports</i>	<i>782</i>	<i>747</i>	<i>738</i>		
	<i>Inspection du travail des transports</i>	<i>450</i>	<i>431</i>	<i>426</i>		
	<i>Habitat</i>	<i>1.861</i>	<i>1.907</i>	<i>1.884</i>		
	<i>Aménagement, urbanisme, études, constructions publiques</i>	<i>15.748</i>	<i>14.895</i>	<i>14.715</i>		
	<i>Navigation intérieure</i>	<i>5.030</i>	<i>4.421</i>	<i>4.368</i>		
	<i>Activités maritimes</i>	<i>4.134</i>	<i>4.814</i>	<i>4.756</i>		
	<i>Ports, littoral</i>	<i>1.609</i>	<i>2.044</i>	<i>2.019</i>		
	<i>Sécurité</i>	<i>2.525</i>	<i>2.770</i>	<i>2.737</i>		
	<i>Bases aériennes</i>	<i>1.895</i>	<i>1.872</i>	<i>1.849</i>		
3	<i>Autres activités régaliennes</i>	<i>1.565</i>	<i>1.607</i>	<i>1.588</i>		
	<i>Autres contrôles</i>	<i>1.565</i>	<i>1.607</i>	<i>1.588</i>		
4	<i>administration générale</i>	<i>9.769</i>	<i>9.511</i>	<i>9.396</i>		
	<b>Les services de formation initiale et continue</b>	<b>988</b>	<b>991</b>	<b>979</b>		
	<i>(ENPC, ENTPE, ENTE, CIPF et CEDIP)</i>					
5	<b>Total</b>	<b>99.126</b>	<b>98.352</b>	<b>97.280</b>		

P.L.F. 2005

## Agrégat 11 Services opérationnels communs, administration générale

**Note générale :** Les effectifs recensés sont les effectifs mis à disposition des services sur la base des emplois budgétaires disponibles (effectifs autorisés). La répartition par mission des effectifs des DDE, DRE, des services maritimes et des services de navigation est issue de la base de données ISOARD alimentée par une enquête annuelle auprès des services.

Les effectifs des CETE et autres services techniques se trouvent ventilés dans la composante " Services opérationnels et administratifs".

1. Les prestations d'ingénierie publique facturées à des tiers :

Les missions des " Services opérationnels et administratifs " du ministère qui sont exercées au profit des tiers (collectivités locales principalement) sans être rendues obligatoires par les lois et règlements donnent lieu à facturation. Les sommes perçues à ce titre sont depuis le 1er janvier 2000 affectées au budget général.

L'ingénierie publique produite par les CETE n'est pas comprise dans ces chiffres.

(en M. d'euros)

2000	2001	2002
145,9	160,4	134,0

La répartition par donneur d'ordre de l'activité des CETE et des 2 laboratoires régionaux, dont la compétence est générale, est précisée par les tableaux suivants :

	2000	2001	2002	2003
<b>Activités par donneurs d'ordre</b>				
- État	75%	76%	77%	79%
- Collectivités territoriales	13%	12%	11%	11%
- Secteurs parapublic et privé	12%	12%	12%	10%

(source DPSM)

2. Pour la mission " Routes et sécurité routière ", la répartition des effectifs par bénéficiaire est la suivante :

	2002	2002	2002	2002	2002	2003	2003	2003	2003	2003
	Etat	Régions	Départements	Communes et tiers	Total	Etat	Régions	Départements	Communes et tiers	Total
Routes et sécurité routière	18 087	137	27 988	4 113	<b>50 325</b>	16 604	363	28 672	5 030	<b>50 669</b>
travaux neufs	4 114	19	1 396	1 272	<b>6 801</b>	4 634	90	1 877	1 042	<b>7 643</b>
entretien, exploitation	13 973	118	26 592	2 841	<b>43 524</b>	11 970	273	26 795	3 988	<b>43 026</b>

Dans cette répartition par commanditaires, il y a un écart dans la répartition par client par rapport à 2002. En effet, en 2002, les personnels des parcs avaient été affectés en totalité sur le client "Etat" alors qu'en 2003 ils ont été ventilés entre tous les commanditaires.

3. Jusqu'en 2001, l'ingénierie publique et le contentieux étaient comptés au titre des "Autres activités régaliennes" et figurent maintenant dans la mission qui les suscite.

La sous-composante "autres activités régaliennes" correspond désormais aux actions économiques et internationales, aux missions liées à l'environnement (eau et milieux aquatiques, prévention des risques, protection de la nature) et à la mise en oeuvre des activités de défense, sécurité civile et gestion de crise.

4. L'administration générale correspond désormais aux activités de direction et de secrétariat général des services du ministère.

5. Répartition des effectifs budgétisés de chaque composante et mission, selon le niveau (catégories A, B, C, exploitation et ouvriers des parcs et ateliers) est indiquée pour l'année 2003 par le tableau ci-dessous :

P.L.F. 2005

## Agrégat 11 Services opérationnels communs, administration générale

	A	B	C, exploitati on et OPA	Total 2003
<b>1. Administration centrale</b>	<b>2 057</b>	<b>881</b>	<b>1 463</b>	<b>4 401</b>
<i>1.1. Délégation interministérielle à la ville</i>	63	23	20	106
<b>2. Services opérationnels et administratifs</b>	<b>7 582</b>	<b>22 311</b>	<b>63 067</b>	<b>92 960</b>
<i>2.1. Routes et sécurité routière</i>	2 032	9 079	40 668	51 779
Travaux neufs	1 023	3 450	3 170	7 643
Entretien, exploitation	907	4 621	37 498	43 026
Examens du permis de conduire	102	1 008	0	1 110
<i>2.2. Transport</i>	476	1 075	603	2 154
Aménagement et multimodalité	292	324	360	976
Contrôle des transports	67	577	103	747
Inspection du travail des transports	117	174	140	431
<i>2.3. Habitat</i>	454	659	794	1 907
<i>2.4. Aménagement, urbanisme, études, constructions publiques</i>	1 875	5 932	7 088	14 895
<i>2.5. Navigation</i>	113	459	3 849	4 421
<i>2.6. Activités maritimes</i>	661	1 257	2 896	4 814
<i>Ports et littoral</i>	149	551	1 344	2 044
<i>Sécurité</i>	512	706	1 552	2 770
<i>2.7. Bases aériennes</i>	198	456	1 218	1 872
<i>2.8. Autres activités régaliennes</i>	409	618	580	1 607
Autres contrôles	409	618	580	1 607
<i>2.9. Administration générale</i>	1 364	2 776	5 371	9 511
<b>3. Services de formation initiale et continue (ENPC, ENTPE, ENTE, CIFP et CEDIP)</b>	<b>352</b>	<b>393</b>	<b>246</b>	<b>991</b>
<b>Total</b>	<b>9 991</b>	<b>23 585</b>	<b>64 776</b>	<b>98 352</b>

(source DPSM)

### Indicateur de coûts : Dépenses budgétaires hors personnel (Millions d'euros)

n o t e s	Composantes de l'agrégat	2002	2003	2004	2005	
		Exécution	Exécution	LFI	PLF	Prévision de dépense en gestion

	<b>L'administration centrale</b>	<b>104</b>	<b>104</b>	<b>90</b>		
	<i>Délégation interministérielle à la ville</i>	2	3	2		
1	<b>Les services opérationnels et administratifs</b>	<b>297</b>	<b>301</b>	<b>195</b>		
	<i>Routes et sécurité routière</i>	163	168	109		
	<i>Travaux neufs</i>	22	25	16		

P.L.F. 2005

## Agrégat 11 Services opérationnels communs, administration générale

n o t e s	Composantes de l'agrégat	2002	2003	2004	2005	
		Exécution	Exécution	LFI	PLF	Prévision de dépense en gestion
	<i>Entretien, exploitation</i>	138	140	90		
	<i>Examens du permis de conduire</i>	3	4	3		
	<i>Transport</i>	7	7	5		
	<i>Aménagement et multimodalité</i>	3	3	2		
	<i>Contrôle des transports</i>	2	2	2		
	<i>Inspection du travail des transports</i>	1	1	1		
	<i>Habitat</i>	6	6	4		
	<i>Aménagement, urbanisme, études, constructions publiques</i>	50	48	31		
	<i>Navigation</i>	16	14	9		
	<i>Activités maritimes</i>	13	16	10		
	<i>Ports et littoral</i>	5	7	4		
	<i>Sécurité</i>	8	9	6		
	<i>Bases aériennes</i>	6	6	4		
	<i>Autres activités régaliennes</i>	5	5	3		
	<i>Administration générale</i>	31	31	20		
	<b>Les services de formation initiale et continue (ENPC, ENTPE, ENTE, CIFP et CEDIP)</b>	<b>40</b>	<b>43</b>	<b>41</b>		
	<b>Total</b>	<b>441</b>	<b>448</b>	<b>326</b>		

Les dépenses hors personnel de l'agrégat n°11 recouvrent l'ensemble des crédits affectés aux services pour l'exercice de leur mission : fonctionnement courant, nouvelles technologies de l'information et de la communication, immobilier, dépenses liées aux contentieux, contribution de l'État aux dépenses de construction pour le logement des fonctionnaires. Les crédits d'opérations concertées d'aménagement et de construction d'intérêt public conduites par l'État dont la gestion est interministérielle, les crédits mis à disposition de l'autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires (ACNUSA, autorité indépendante dont le président a qualité d'ordonnateur principal), et les dotations relatives à la liquidation des opérations des dommages de guerre sont également dans cet agrégat.

1. Les moyens de fonctionnement sont abondés en cours de gestion du produit des fonds de concours (CETE, ...).

**N.B. : Dans les totaux, un écart à la hausse ou à la baisse est du à l'arrondi au million d'euros**

### Indicateur de coûts : Dépense totale (Millions d'euros)

n o t e s	Composantes de l'agrégat	2002	2003	2004	2005	
		Exécution	Exécution	LFI	PLF	Prévision de dépense en gestion
	<b>L'administration centrale</b>	<b>225</b>	<b>225</b>	<b>251</b>		
	<i>Délégation interministérielle à la ville</i>	5	5	5		
1	<b>Les services opérationnels et administratifs</b>	<b>2.818</b>	<b>2.862</b>	<b>3.634</b>		
	<i>Routes et sécurité routière</i>	1.546	1.594	2.026		
	<i>Travaux neufs</i>	205	235	298		
	<i>Entretien, exploitation</i>	1.310	1.325	1.680		
	<i>Examens du permis de conduire</i>	31	34	48		
	<i>Transport</i>	68	66	84		
	<i>Aménagement et multimodalité</i>	31	30	38		
	<i>Contrôle des transports</i>	24	23	29		

## Agrégat 11 Services opérationnels communs, administration générale

n o t e s	Composantes de l'agrégat	2002	2003	2004	2005	
		Exécution	Exécution	LFI	PLF	Prévision de dépense en gestion
	<i>Inspection du travail des transports</i>	14	13	17		
	<i>Habitat</i>	56	59	74		
	<i>Aménagement, urbanisme, études, constructions publiques</i>	474	459	582		
	<i>Navigaton</i>	151	136	173		
	<i>Activités maritimes</i>	124	148	188		
	<i>Bases aériennes</i>	57	58	73		
	<i>Autres activités régaliennes</i>	47	50	63		
	<i>Administration générale</i>	294	293	371		
	<b>Les services de formation initiale et continue</b> <i>(ENPC, ENTPE, ENTE, CIFP, CEDIP)</i>	<b>66</b>	<b>70</b>	<b>77</b>		
	<b>Total</b>	<b>3.109</b>	<b>3.157</b>	<b>3.962</b>		

Les montants faisant l'objet d'arrêtés de transfert et correspondant aux transferts en gestion sont déduits des dépenses totales. A titre indicatif, le tableau suivant récapitule le montant global des transferts de crédits et d'emplois entre le METATM et différents ministères :

2003 : Transferts (en M. d'euros)								
LFI 2003	Agriculture	Culture	Education nationale	Environnement	INSEE Finances	Tourisme	Mer	Total
2664,62	0,40	14,44	2,02	61,95	- 3,31	5,85	76,70	<b>158,05</b>

1. Au titre des dépenses de personnel, il convient de signaler que les dépenses afférentes aux ouvriers des parcs et ateliers en fonction dans les parcs sont assurées selon un dispositif propre au fonctionnement du compte de commerce 904.21 et ne font pas l'objet d'inscription en PLF de crédits de personnel.

### Objectifs, résultats et cibles

Les moyens en personnel et en fonctionnement inscrits dans l'agrégat de la section " Services communs et urbanisme" contribuent aux différentes politiques publiques dont les objectifs et les indicateurs associés sont précisés avec les agrégats correspondants des autres sections budgétaires. La politique immobilière fait toutefois l'objet d'un objectif particulier lié à l'efficacité de la gestion.

#### Efficacité socio-économique

##### 1. Assurer la pérennité physique et le maintien de la valeur du patrimoine immobilier

Hors administrations centrales, les services des directions régionales et départementales de l'équipement, des centres d'études techniques, des écoles et centres de formation occupent une surface hors oeuvre nette (SHON) de 1 883 408 m<sup>2</sup> de bureaux et locaux divers, pour 11 232 bâtiments (chiffres de 2003).

Ces locaux, destinés à l'accueil du public ou de travail des agents, nécessitent des travaux de mise aux normes et de mise en conformité importants (sécurité incendie, conformité électrique, accessibilité handicapés,...). En 2002, un objectif de 5,34 €/m<sup>2</sup> avait été fixé qui n'a pas pu être tenu compte tenu des moyens budgétaires disponibles. Au final, le niveau des crédits consacrés à la maintenance du patrimoine en domanialité s'est élevé à 4,32 €/m<sup>2</sup>.

Pour l'année 2003, il était retenu un objectif de 4,56 €/m<sup>2</sup>. Malgré l'identification de la maintenance immobilière sur un article (70), la diminution de ressources a réduit l'effort sur cette ligne de 11%, passant de 4,56€/m<sup>2</sup> à 4,14€/m<sup>2</sup>.

Pour l'année 2004, il est retenu un objectif de 4,5 €/m<sup>2</sup>.

P.L.F. 2005

## Agrégat 11 Services opérationnels communs, administration générale

n o t e s	<i>Indicateurs de résultats</i>						
	<i>Composantes de l'agrégat</i>	2002	2003	2004	2005	2006	2007
		Exécution	Exécution	Prévisions			
	Ratio des dépenses de maintenance immobilière lourde Services opérationnels et administratifs	4,32€/m <sup>2</sup>	4,14€/m <sup>2</sup>	4,5€/m <sup>2</sup>			

## Agréat 12 Information géographique

### Autorisations de programme, crédits de paiement et effectifs regroupés dans l'agrégat

	Autorisations de programme		Crédits de paiement				Total pour 2005
	Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Mesures acquises	Services votés	Mesures nouvelles	
<b>Dépenses ordinaires</b>							
Titre III	///////	///////	73.436.000	"	73.436.000	+122.131	73.558.131
<i>Fonctionnement</i>	///////	///////	73.436.000	"	73.436.000	+122.131	73.558.131
<b>Totaux pour les dépenses ordinaires</b>	///////	///////	73.436.000	"	73.436.000	+122.131	73.558.131
<b>Dépenses en capital</b>							
Titre VI	5.061.000	5.061.000	3.007.000	///////	142.000	+2.771.000	2.913.000
<b>Totaux pour les dépenses en capital</b>	5.061.000	5.061.000	3.007.000	///////	142.000	+2.771.000	2.913.000
<b>Totaux généraux</b>	5.061.000	5.061.000	76.443.000	"	73.578.000	+2.893.131	76.471.131

Effectifs pour 2005 : néant



P.L.F. 2005

## Agrégat 12 Information géographique

### Chapitres – articles regroupés dans l'agrégat

			Crédits de paiement	
			Dotations 2004	Total pour 2005
<b>Dépenses ordinaires</b>				
<b>Titre III</b>			<b>73.436.000</b>	<b>73.558.131</b>
Chapitre	36-65	Institut géographique national. Subvention de fonctionnement (intégralité du chapitre)	73.436.000	73.558.131
<b>Totaux pour les dépenses ordinaires</b>			<b>73.436.000</b>	<b>73.558.131</b>
<b>Dépenses en capital</b>				
<b>Titre VI</b>			<b>3.007.000</b>	<b>2.913.000</b>
Chapitre	67-58	Recherche scientifique et expertise, subventions d'équipement. Aides à l'équipement à caractère technique		
	Article 61	Institut géographique national. Soutien des programmes	496.000	496.000
	Article 62	Institut géographique national. Autres dépenses d'équipement	411.000	424.000
Chapitre	67-65	Institut géographique national. Subventions d'équipement (intégralité du chapitre)	2.100.000	1.993.000
<b>Totaux pour les dépenses en capital</b>			<b>3.007.000</b>	<b>2.913.000</b>
<b>Totaux généraux</b>			<b>76.443.000</b>	<b>76.471.131</b>

## Agrégat 12 Information géographique

### Agrégat 12 : Information géographique

#### Composantes de l'agrégat

##### 1. Constitution et mise à jour des réseaux, référentiels et bases de données

Cette activité englobe l'ensemble des travaux réalisés par l'IGN pour produire et entretenir l'information géographique et cartographique sur le territoire national. Elle comprend les travaux relatifs aux réseaux de base (géodésie, nivellement, couverture photographique aérienne du territoire national), la constitution initiale et la mise à jour des bases de données géographiques numériques, et la réalisation et l'entretien des fonds cartographiques...). L'IGN s'est vu confier la responsabilité de constituer un ensemble cohérent de données géographiques de référence à différentes échelles, en jouant un rôle croissant d'intégrateur des données disponibles auprès des autres producteurs d'information géographique (Cadastré, collectivités territoriales...): dans cet ensemble se distingue le référentiel numérique le plus précis, dénommé référentiel à grande échelle (RGE), dont les quatre composantes (orthophotographique, topographique, parcellaire, adresses), cohérentes entre elles, doivent être achevées à l'échéance 2007 ; le RGE offre une précision métrique sur la totalité du territoire national, les zones les plus urbanisées disposant en supplément d'une couche de meilleure précision.

##### 2. Diffusion et prestations de services

Cette activité rassemble toutes les formes de mise à disposition de l'information géographique et des données cartographiques auprès des utilisateurs. La mise à disposition peut être gratuite ou quasi gratuite (mission de service public de documentation assumée par l'IGN via la Carthothèque nationale et la Photothèque nationale, diffusion en ligne des points géodésiques et des repères de nivellement...), elle peut être payante (vente des cartes au grand public suivant la mission publique de diffusion assignée à l'établissement, perception de redevances et de droits d'usage auprès du secteur professionnel utilisant les bases de données numériques et les fonds cartographiques de l'IGN, facturation de prestations de services répondant aux besoins particuliers d'utilisateurs professionnels...).

##### 3. Formation

La formation comprend essentiellement les activités de l'École nationale des sciences géographiques (ENSG) qui assure notamment la formation initiale de tous les personnels techniques de l'IGN, mais aussi une large partie des actions de formation professionnelle continue au bénéfice de tous les agents de l'établissement.

##### 4. Recherche

La recherche regroupe toutes les actions de recherche menées dans les quatre laboratoires de l'établissement ainsi que certains travaux de développement poursuivis dans les domaines scientifiques et techniques couverts par l'IGN.

##### 5. Support

L'activité support rassemble toutes les dépenses qui ne sont pas directement affectables aux produits, prestations et missions de l'IGN, considérés séparément. Les dépenses de support sont donc transversales à plusieurs activités finales de nature semblable (support de production : coût des structures de commandement et de gestion de production ; support commercial : coût des forces de vente et de gestion commerciale) ou à l'ensemble des activités finales de l'établissement (support administratif ou frais généraux : dépenses d'administration générale, coûts d'entretien des bâtiments, frais de communication...).

### Répartition des coûts

Indicateur de coûts : Nombre d'agents en équivalents – temps pleins

n o t e s	Composantes de l'agrégat	2002	2003	2004	2005	
					PLF	Prévision de dépense en gestion
	<b>Constitution et mise à jour des réseaux,</b>	<b>555</b>	<b>532</b>	<b>525</b>	<b>520</b>	

P.L.F. 2005

## Agrégat 12 Information géographique

n o t e s	Composantes de l'agrégat	2002	2003	2004	2005	
					PLF	Prévision de dépense en gestion
	<b>référentiels et bases de données</b>					
	<b>Diffusion et prestations de services</b>	217	220	220	221	
	<b>Formation</b>	160	164	166	170	
	<b>Recherche</b>	46	48	50	52	
	<b>Support</b>	729	720	716	713	
	<b>Total</b>	<b>1.707</b>	<b>1.684</b>	<b>1.677</b>	<b>1.676</b>	

### Organismes et budgets spécialisés

Institut géographique national (en millions d'euros)

n o t e s	Indicateurs budgétaires	2002	2003	2004	2005	
				LFI	PLF	Prévision de dépense en gestion
1	<b>Dépenses</b>					
	1. Constitution et mise à jour des réseaux, référentiels et bases de données	31	31	34	34	
	2. Diffusion et prestations de services	17	17	17	17	
	3. Formation	7	8	9	9	
	4. Recherche	4	4	4	4	
	5. Activités support	61	60	60	60	
1	<b>Total</b>	<b>120</b>	<b>120</b>	<b>124</b>	<b>124</b>	
	<b>Recettes</b>					
	1. Constitution et mise à jour des réseaux, référentiels et bases de données	44	49	48	48	
	- dont subventions	44	49	48	48	
	2. Diffusion et prestations de services	48	48	50	51	
	- dont Recettes propres	48	48	50	51	
	3. Formation	11	10	11	11	
	- dont Subvention	11	10	11	11	
	4. Recherche	6	5	5	5	
	- dont Subvention	6	5	5	5	
	5. Activités support	10	11	10	9	
	- dont Subvention	5	4	5	5	
	- dont Recettes propres	5	7	5	4	
	<b>Total</b>	<b>119</b>	<b>123</b>	<b>124</b>	<b>124</b>	
	dont total subvention (hors TVA)	66	67	69	69	
	dont Total recettes propres	53	55	55	55	

1. Les moyens dévolus à l'établissement public IGN sont affectés à des missions, activités et productions homogènes. Les charges correspondantes figurent dans la comptabilité analytique de l'établissement où elles sont imputées directement sans clé de répartition (coûts opérationnels). De ce fait, les frais indirects (frais généraux de l'établissement, frais commerciaux...) sont regroupés sur la ligne "activités support". En continuité avec les méthodes de calculs des années antérieures, les charges sont affectées à des destinations finales ; les charges imputables à plusieurs activités finales sont affectées à des destinations intermédiaires, puis réparties sur les destinations finales en fonction du nombre d'unités d'oeuvre produites, dont le coût préétabli est étalonné chaque année (standards unitaires de coûts). C'est le cas en particulier des charges de personnel affectées en fonction du coût salarial horaire de chaque grande catégorie (taux catégoriels en fonction de l'appartenance statutaire des agents).

## Agrégat 12 Information géographique

---

### Objectifs, résultats et cibles

#### *Efficacité socio-économique*

##### **1. Améliorer le rythme de mise à jour des référentiels**

L'objectif de l'IGN est d'améliorer de façon significative le rythme de mise à jour de ses cartes et bases de données.

##### **2. Réaliser le référentiel géographique à grande échelle (RGE)**

L'objectif de l'IGN est d'achever la constitution initiale des quatre composantes (topographique, orthophotographique, parcellaire, adresses) du RGE à l'échéance 2007.

##### **3. Développer l'utilisation de l'information géographique**

L'objectif de l'IGN est de contribuer à la diffusion et à l'usage les plus larges possibles de l'information géographique en France.

##### **4. Développer la pratique partenariale**

L'objectif de l'IGN est de mettre en œuvre une politique d'intégration des données géographiques existantes que détiennent notamment les collectivités locales, et de coopération avec divers services publics ; il est aussi de contribuer à l'animation du secteur professionnel de l'information géographique, en développant sous-traitance et coopération.

#### *Qualité du service*

##### **1. Développer la démarche qualité au service des clients**

#### *Efficacité de la gestion*

##### **1. Améliorer la productivité industrielle de l'établissement**

L'objectif de l'IGN est d'optimiser l'utilisation de ses moyens de production pour abaisser les coûts directs de constitution et de mise à jour des infrastructures publiques d'information géographique (réseaux de base, référentiels cartographiques, bases de données numériques). A niveau donné de moyens humains et financiers, l'établissement sera donc en mesure de traiter chaque année des surfaces du territoire national plus vastes.

##### **2. Garantir la transparence comptable et la rigueur juridique**

L'objectif de l'IGN est d'assurer l'utilisation effective à l'emploi voulu des subventions de l'Etat attribuées et de donner la garantie du respect des règles de la concurrence dans ses interventions sur le secteur marchand.

##### **3. Optimiser l'organisation de l'établissement et la gestion des ressources humaines**

L'objectif de l'IGN est de se conformer à la LOLF en adoptant une démarche de pilotage par objectif.

P.L.F. 2005

## Agrégat 12 Information géographique

---

## Agrégat 13 Météorologie

## Autorisations de programme, crédits de paiement et effectifs regroupés dans l'agrégat

	Autorisations de programme		Crédits de paiement				Total pour 2005
	Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Mesures acquises	Services votés	Mesures nouvelles	
<b>Dépenses ordinaires</b>							
Titre III	///////	///////	148.232.336	"	148.232.336	+2.566.699	150.799.035
<i>Fonctionnement</i>	///////	///////	148.232.336	"	148.232.336	+2.566.699	150.799.035
<b>Totaux pour les dépenses ordinaires</b>	///////	///////	148.232.336	"	148.232.336	+2.566.699	150.799.035
<b>Dépenses en capital</b>							
Titre VI	39.330.000	39.330.000	39.330.000	///////	"	+39.330.000	39.330.000
<b>Totaux pour les dépenses en capital</b>	39.330.000	39.330.000	39.330.000	///////	"	+39.330.000	39.330.000
<b>Totaux généraux</b>	39.330.000	39.330.000	187.562.336	"	148.232.336	+41.896.699	190.129.035

Effectifs pour 2005 : néant

P.L.F. 2005

## Agrégat 13 Météorologie

### Chapitres – articles regroupés dans l'agrégat

	Crédits de paiement	
	Dotations 2004	Total pour 2005
<b>Dépenses ordinaires</b>		
<b>Titre III</b>	<b>148.232.336</b>	<b>150.799.035</b>
Chapitre 36-20 Subvention à Météo-France (intégralité du chapitre)	148.232.336	150.799.035
<b>Totaux pour les dépenses ordinaires</b>	<b>148.232.336</b>	<b>150.799.035</b>
<b>Dépenses en capital</b>		
<b>Titre VI</b>	<b>39.330.000</b>	<b>39.330.000</b>
Chapitre 63-21 Subvention d'investissement à Météo-France (intégralité du chapitre)	39.330.000	39.330.000
<b>Totaux pour les dépenses en capital</b>	<b>39.330.000</b>	<b>39.330.000</b>
<b>Totaux généraux</b>	<b>187.562.336</b>	<b>190.129.035</b>

## Agrégat 13 Météorologie

---

### Agrégat 13 : Météorologie

#### Composantes de l'agrégat

##### 1. Observation

L'activité d'observation comprend toutes les charges relatives à l'acquisition et à l'entretien des équipements dédiés à l'observation ainsi que le travail d'observation humaine, en particulier pour les besoins de la météorologie aéronautique, à l'exception du versement à EUMETSAT.

##### 2. Climatologie

L'activité de climatologie comprend les dépenses afférentes à la mission de conservation des données climatologiques, à la structuration des bases de données climatologiques pour permettre la mise à disposition de ces données, et enfin à l'analyse et au traitement de ces données par les climatologues.

##### 3. Prévision

L'activité de prévision regroupe l'ensemble des travaux de modélisation et de gestion des modèles, le travail des prévisionnistes, l'ensemble des équipements directement dédiés à la prévision.

##### 4. Recherche

La recherche regroupe toutes les activités de recherche ainsi que certains travaux de développement dans tous les domaines couverts par Météo-France dont le centre de recherche météorologique (CNRM) est l'élément central.

Les dépenses relatives à EUMETSAT sont incluses dans cet agrégat.

##### 5. Formation

La formation comprend essentiellement l'activité de l'école nationale de la météorologie (ENM) qui forme notamment l'ensemble du personnel météo de l'établissement.

##### 6. Transfert et traitement des données

Les activités de transferts et de traitement des données rassemblent l'ensemble des dépenses de transmission et d'informatique lourde nécessaires au fonctionnement de l'établissement.

##### 7. Activités supports et dépenses non réparties

Les activités supports comprennent les dépenses d'administration générale et de logistique, les activités commerciales et de communication, ainsi que les dépenses de personnel et de fonctionnement des services qui ne peuvent être directement imputées sur les autres activités. Les dépenses directement imputables à l'activité commerciale de Météo-France sont donc rattachées à la présente composante.



P.L.F. 2005

## Agrégat 13 Météorologie

### Répartition des coûts

Indicateur de coûts : Répartition des dépenses ( en millions d'euros)

n o t e s	Composantes de l'agrégat	2002	2003	2004	2005	
					PLF	Prévision de dépenses en gestion
	<b>Observation</b>	66	63	67	67	67
	<b>Climatologie</b>	10	10	11	12	12
	<b>Prévision</b>	50	51	54	55	55
	<b>Recherche</b>	60	66	70	71	71
	<b>Formation</b>	18	18	15	15	15
	<b>Transfert et traitement des données</b>	24	22	25	27	27
	<b>Activités supports et dépenses non réparties</b>	82	76	68	69	69
	<b>Total</b>	<b>310</b>	<b>306</b>	<b>310</b>	<b>316</b>	<b>316</b>
	<i>Amortissements</i>	21	22	21	21	21
	<i>Total général</i>	331	328	331	337	337

### Objectifs, résultats et cibles

#### Efficacité socio-économique

##### 1. Améliorer la qualité des alertes

L'objectif de Météo-France est d'améliorer de façon significative les prestations rendues aux différents services de l'Etat concernés par la sécurité des personnes et des biens. Pour cela une procédure de vigilance météorologique, avec une carte de risques à 4 couleurs et complétée en cas de situation dangereuse par des bulletins de suivi, a été mise en place à l'automne 2001. Ses trois objectifs permanents sont :

- une focalisation sur les phénomènes météorologiques les plus dangereux ;
- la meilleure anticipation possible de ces événements ;
- une information toujours plus large et plus efficace du grand public.

Cette procédure a été conçue par Météo-France avec les services de l'Etat concernés (Intérieur, Equipement, Environnement). Elle est constamment suivie par un groupe interministériel afin de répondre toujours mieux aux besoins de l'ensemble des acteurs.

*Les seules années complètes de fonctionnement sont 2002 et 2003.*

*Pour que le système soit efficace et qu'il remporte l'adhésion de tous les acteurs, il faut que les mises en vigilance soient les plus pertinentes possibles, le pourcentage de mise en vigilance pertinente restant élevé.*

## Agrégat 13 Météorologie

n o t e s	<i>Indicateurs de résultats</i>						
	<i>Composantes de l'agrégat</i>	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			
	% des mises en vigilance pertinentes	83	84	85	90	90	
1	% de situations avec défaillance de la mise en vigilance	30	27	28	10	10	
2	Nombre total de mises en vigilance	200	NP	NP	NP	NP	

Notes :

1. Une mise en vigilance est considérée comme pertinente lorsque le phénomène météorologique redouté s'est réalisé dans la période de temps couverte par la carte de vigilance associée et avec l'intensité envisagée.

2. Non pertinent depuis la mise en place de la nouvelle procédure.

### 2. Optimiser les prévisions

De la qualité et la fiabilité des prévisions dépendent les missions de l'établissement (sécurité civile, défense nationale...).

Performances du modèle Arpège :

n o t e s	<i>Indicateurs de résultats</i>						
	<i>Composantes de l'agrégat</i>	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			
1	Erreur quadratique moyenne du modèle Arpège sur la zone Europe (500 hPa - moyenne) à 48 h	22,0	21,3	20,65	21	21	
1	Erreur quadratique moyenne du meilleur modèle CE sur la zone Europe (500 hPa - moyenne) à 48 h	17,3	21	20	20	20	

Notes :

1. Cet indicateur synthétique fait partie d'un ensemble d'indicateurs conçus par la communauté internationale des services météorologiques qui disposent d'un modèle de prévision numérique d'ensemble. Ces indicateurs ont été validés par l'OMM et permettent la comparaison directe des performances de différents modèles.

### 3. Développer l'activité commerciale

L'objectif est une progression des recettes commerciales de 9,76 M€ en euros constants de 2001 à 2004 qui repose principalement sur le secteur professionnel. La préparation du contrat d'objectif 2005/2008 retient une hypothèse de progression annuelle de 1 million d'euros.

Pour atteindre cet objectif Météo-France portera ses efforts sur deux outils :

- internet pour la diffusion des produits ;
- les services d'avertissements personnalisés.

Indicateurs associés :

n o t e s	<i>Indicateurs de résultats</i>						
	<i>Composantes de l'agrégat</i>	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			
	Recettes commerciales en M. d'euros	38,7	42,63	39,83	42,78	43,80	

P.L.F. 2005

## Agrégat 13 Météorologie

### 4. Maintenir un fort potentiel scientifique

Pour que la recherche effectuée au sein de l'établissement permette de mieux connaître les phénomènes météorologiques, il est indispensable de maintenir un fort potentiel scientifique. Il se traduit notamment par l'emploi de chercheurs et l'utilisation d'équipements spécifiques performants.

n o t e s	Indicateurs de résultats						
	Composantes de l'agrégat	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			

	Nombre de publications dans des revues à comité de lecture	84	80	86	85	84
	Montant du revenu net des brevets et licences (en €)	11 194	25 000	345 656	350 000	350 000

La croissance importante du revenu net des brevets à partir de 2003 s'explique par la redevance de marque et les royalties sur les logiciels et méthodes que Météo-France perçoit de Météo-France International.

### Qualité du service

#### 1. Qualité des prévisions d'ensemble.

n o t e s	Indicateurs de résultats						
	Composantes de l'agrégat	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			

	Proportion de bonnes prévisions sur 1/8 de la France à J+1	99 %	97 %	98 %	98 %	98 %
	Proportion de bonnes prévisions sur 1/8 de la France à J+3	73 %	69 %	81 %	75 %	75 %
	Proportion de bonnes prévisions sur 1/4 de la France à J+6 et J+7	57 %	50 %	66 %	50 %	50 %

### Efficacité de la gestion

#### 1. Améliorer la productivité

n o t e s	Indicateurs de résultats						
	Composantes de l'agrégat	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			

1	Observation : personnel par station	4,36	3,92	4,15	3,90	3,88
2	Prévision : bulletins par agent en équivalent temps plein sur une année	4 524	4 237	4 238	4 400	4 400

Notes :

1. En métropole, le coût en personnel des stations automatiques est estimé à 10 % du coût des stations avec personnel sur la base d'études ponctuelles.

2. Le nombre de bulletins connaît une forte progression en 2001, première année de la mise en place de bulletins réalisés avec des voix préenregistrées. A partir de 2003, il n'est pas prévu la mise en place de nouveaux bulletins mais de poursuivre leur optimisation. Les créations d'emplois doivent permettre notamment, s'agissant du secteur de la prévision, de mieux couvrir les besoins de prévisions immédiates

## Agrégat 16 Sécurité routière

### Autorisations de programme, crédits de paiement et effectifs regroupés dans l'agrégat

	Autorisations de programme		Crédits de paiement				Total pour 2005
	Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Mesures acquises	Services votés	Mesures nouvelles	
<b>Dépenses ordinaires</b>							
Titre III	///////	///////	38.500.000	"	38.500.000	+2.370.149	40.870.149
<i>Fonctionnement</i>	///////	///////	38.500.000	"	38.500.000	+2.370.149	40.870.149
<b>Totaux pour les dépenses ordinaires</b>	///////	///////	38.500.000	"	38.500.000	+2.370.149	40.870.149
<b>Totaux généraux</b>	///////	///////	38.500.000	"	38.500.000	+2.370.149	40.870.149

Effectifs pour 2005 : néant

P.L.F. 2005

## Agrégat 16 Sécurité routière

### Chapitres – articles regroupés dans l'agrégat

			Crédits de paiement	
			Dotations 2004	Total pour 2005
<b>Dépenses ordinaires</b>				
<b>Titre III</b>			<b>38.500.000</b>	<b>40.870.149</b>
Chapitre	37-06	Dépenses relatives aux activités du délégué interministériel à la sécurité routière (intégralité du chapitre)	27.500.000	30.238.648
Chapitre	37-45	Formation à la conduite automobile et contrôle d'aptitude (intégralité du chapitre)	11.000.000	10.631.501
<b>Totaux pour les dépenses ordinaires</b>			<b>38.500.000</b>	<b>40.870.149</b>
<b>Totaux généraux</b>			<b>38.500.000</b>	<b>40.870.149</b>

## Agrégat 16 Sécurité routière

### Agrégat 16 : Sécurité routière

#### Composantes de l'agrégat

Le budget réservé à la sécurité et à la circulation routières sur le budget du ministère comporte deux volets : le premier visant les aspects interministériels de la sécurité et la formation du conducteur, le second, décrit sur la section II - Transports et sécurité routière. D'autres ministères participent également à cette politique gouvernementale de lutte contre l'insécurité routière soit dans la composante " effectifs ", soit dans " les missions à accomplir " : ministère de l'équipement, dans ses composantes routes, services communs ; ministère chargé de l'intérieur ; ministère de la défense ; ministère chargé de l'éducation nationale ; ministère de la justice ; ministère chargé de la recherche... Un "jaune" retrace l'effort global en faveur de la sécurité routière.

#### 1. Sécurité routière

La politique de " sécurité routière " s'articule autour d'un programme comprenant deux parties, définis par le Comité interministériel de sécurité routière du 18 décembre 2002, soit

**1- Accroître le contrôle et aggraver la sanction pour changer les comportements et faire respecter la règle.**

**2- Agir sur la formation et l'information pour faire émerger une culture sécurité routière et impliquer tous les acteurs.**

et se traduit par des actions dans les champs suivants :

- Mettre en place un système de contrôle sanction automatisé,
- Améliorer la détection et aggraver les sanctions des comportements dangereux,
- Assurer un meilleur encadrement des conducteurs,
- Prévenir le risque routier par la mobilisation des partenaires et le développement de nouvelles approches.

Ces actions sont accompagnées par des actions de communication grand public et des actions de mobilisation des réseaux qui se traduisent notamment par :

- des campagnes d'information ciblées,
- de nouveaux partenariats avec des entreprises diverses,
- la mise en place de plans départementaux de contrôle, de plans de prévention des risques routiers dans les entreprises et les administrations.

### Répartition des coûts

**Indicateur de coûts : Total des moyens de paiement (en millions d'euros)**

n o t e s	Composantes de l'agrégat	2002	2003	2004	2005	
		Exécution	Exécution	LFI	PLF	Prévision de dépense en gestion
	<b>Sécurité routière</b>	<b>33</b>	<b>36</b>	<b>38</b>	<b>41</b>	<b>41</b>

Notes :

P.L.F. 2005

## Agrégat 16 Sécurité routière

En outre, 1,3 M€ ont été transférés sur le chapitre 59-02 de la section "Transports et sécurité routière" pour l'expérimentation "Sécurité routière zone de défense nord".

Coûts constatés en exécution et LFI 2004. Les crédits concourant aux activités de la délégation interministérielle à la sécurité routière, y compris communication et actions locales et ceux liés à la formation du conducteur figurent dans la section I. Services communs et urbanisme.

Une partie des crédits de la sécurité routière figure dans la section II : Transports et sécurité routière.

### Objectifs, résultats et cibles

Une réflexion sur l'agrégat (composante sécurité routière) devra permettre de compléter l'indicateur principal (nombre de tués) par des indicateurs reflétant l'évolution du niveau de sécurité selon 3 axes : sécurité liée au comportement du conducteur ou de l'usager, sécurité du véhicule et sécurité de l'infrastructure. Ces indicateurs seront représentatifs de la politique sectorielle menée, des moyens qui y sont consacrés et/ou des résultats obtenus.

### Sécurité routière

#### Efficacité socio-économique

##### 1. Impact général : Diminuer le nombre de tués

La composante "Sécurité routière" poursuit l'objectif, avec d'autres ministères qui y affectent des moyens propres, de diminuer le nombre de victimes de façon très sensible, et notamment le nombre de tués. En décidant d'un plan d'actions pour la sécurité routière pour fin 2002, l'État a confirmé son engagement et sa volonté de lutter contre l'insécurité routière en relation avec ses partenaires et l'ensemble de la population.

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			
	Nombre de tués, dont :	7.242	ND	5 731			
	<i>piétons</i>	819		592			
	<i>deux-roues</i>	1.550		1 375			
	<i>usagers de voiture de tourisme</i>	4.602		3 509			
	<i>usagers de poids-lourds</i>	125		107			
	<i>jeunes (15-24 ans)</i>	1.855		1 476			
	Routes nationales : taux de tués pour 10 millions de km parcourus (rase campagne et agglomérations inférieures à 5000 habitants)	1,66		1,21			

Notes :

L'année 2002 s'était achevée avec une diminution spectaculaire du nombre de tués au mois de décembre (- 30,4 %). Cette baisse s'est poursuivie les quatre premiers mois de 2003, et même amplifiée en janvier et février, puis s'est amoindrie jusqu'en août. Octobre et novembre ont renoué avec les excellents résultats enregistrés en début d'année. Décembre a continué à montrer une bonne tenue, pourtant difficile à maintenir avec la très bonne référence de décembre 2002. Au total, ce sont 1 511 vies qui ont été épargnées en 2003, par rapport à 2002.

Cette amélioration spectaculaire confirme le changement de comportement observé en 2002 à la suite du débat sur l'amnistie et de la décision du Président de la République de faire de la Sécurité routière un des trois grands chantiers de son quinquennat.

L'année 2003 a vu la mise en place effective des mesures prises au cours du Comité interministériel de la sécurité routière du 18 décembre 2002 avec l'aggravation des sanctions pour non-port de la ceinture de sécurité ou du casque, pour l'utilisation du téléphone portable au volant et pour la conduite en état d'alcoolémie. Sur le terrain, ont été multipliés les contrôles sur la vitesse et sur l'alcool. De plus, le contrôle-sanction automatisé a commencé à être mis en place à partir de novembre. Toutes ces mesures, dont l'effet a été amplifié par une forte couverture médiatique, ont incité au changement de comportement qui a été observé en matière de conduite en état d'alcoolémie, de vitesse et de port de la ceinture qui sont à la base des résultats de l'année 2003.

En ce qui concerne les résultats détaillés, on notera que les principales baisses du nombre de tués en 2003 par rapport à 2002 concernent la rase campagne (- 21,6 %), les routes nationales (- 27,0 %) et les routes départementales (- 20,0 %), les piétons (- 27,7 %), les automobilistes (- 23,8 %) et la classe des 25-44 ans (- 23,7 %).

## Agrégat 16 Sécurité routière

Les plus mauvais résultats sont enregistrés par les cyclomotoristes (+ 1,6 %) et les usagers de véhicules utilitaires (+ 1,4 %).

### **Amélioration plus forte en rase campagne qu'en milieu urbain**

Le nombre d'accidents corporels et de victimes diminuent quel que soit le milieu mais les évolutions sont plus fortes en rase campagne qu'en milieu urbain. La gravité, exprimée en tués pour 100 accidents corporels, diminue plus en rase campagne (- 0,59 point) qu'en milieu urbain (- 0,21 point). Par tailles d'agglomérations, c'est dans les agglomérations de moins de 5 000 habitants et dans les grandes villes que les évolutions sont les plus favorables.

### **Baisse spectaculaire du nombre de tués sur les routes nationales et les routes départementales et augmentation de la gravité des accidents sur les autoroutes**

Le nombre d'accidents corporels diminue sur tous les réseaux, en particulier sur les autoroutes de liaison (- 19,5 %) et les routes nationales (- 19,1 %) mais nettement moins sur les voies communales et « autres voies » (- 11,3 %). Le nombre de tués connaît une baisse spectaculaire sur les routes nationales (- 27,0 %) et sur les routes départementales (- 20,0 %). Il diminue partout ailleurs mais dans de moindres proportions : sur les voies communales et « autres voies » (- 16,5 %) et sur les autoroutes (- 15,8 %).

La gravité des accidents, exprimée en tués pour 100 accidents corporels, diminue sur la plupart des réseaux, en particulier sur les routes nationales, mais augmente sur les autoroutes.

Le taux de tués aux 100 millions de kilomètres parcourus est de 0,35 sur les autoroutes (contre 0,43 en 2002) et de 1,21 sur les routes nationales (contre 1,66 l'an dernier). Les autoroutes sont donc 3,5 fois plus sûres que les routes nationales en 2003 (contre 3,9 en 2002, 4,4 en 2001 et 4,0 en 2000).

### **Forte diminution du nombre de tués pour les piétons mais augmentation pour les cyclomotoristes et les usagers de véhicules utilitaires**

C'est pour les piétons que le nombre de tués diminue le plus (- 27,7 %) puis pour les usagers de voitures de tourisme (- 23,8 %), les motocyclistes (- 16,4 %), les usagers de poids lourds (- 14,4 %) et enfin pour les cyclistes (- 10,0 %). En revanche, il augmente légèrement pour les cyclomotoristes (+ 1,6 %) et les usagers de véhicules utilitaires (+ 1,4 %). Le nombre de blessés diminue pour la plupart des usagers, de - 3,1 % pour les cyclomotoristes à - 22,3 % pour les usagers de voitures de tourisme mais augmente pour les cyclistes (+ 6,1 %). La gravité, exprimée en tués pour 100 victimes (tués + blessés), diminue pour quatre catégories d'usagers sur sept : les piétons, les cyclistes, les motocyclistes et les usagers de voitures de tourisme mais augmente pour les trois autres, de + 0,09 point pour les usagers de poids lourds à + 0,64 point pour les usagers de véhicules utilitaires.

### **Le nombre de tués diminue pour toutes les classes d'âge mais un peu moins pour les enfants et les aînés**

Le nombre de tués diminue pour toutes les classes d'âge, en particulier pour toutes celles comprises entre 15 et 64 ans puisque les évolutions dépassent les 20 %. En revanche, il diminue toujours fortement, mais moins que la moyenne (- 20,9 %), pour les moins de quinze ans (- 14,6 %) et les 65 ans et plus (- 17,8 %). Le nombre de blessés diminue à peu près de la même façon que la moyenne (- 15,9 %) pour la plupart des classes d'âge mais un peu plus que cette moyenne pour la classe des 25-44 ans (- 17,5 %) et un peu moins pour celle des 45-64 ans (- 14,1 %). La gravité, en tués pour 100 victimes (tués + blessés), diminue pour quasiment toutes les classes d'âge, de - 0,20 point pour la classe des 65 ans et plus à - 0,45 point pour celle des 45-64 ans mais augmente très légèrement pour celle des moins de quinze ans.

## **2. Modifier le comportement des conducteurs**

Les principaux chantiers menés – amélioration du contrôle-sanction, mise en place d'un continuum éducatif de l'usager de la route, actions de communication grand public, actions locales – visent à faire évoluer le comportement des conducteurs avec deux objectifs :

- respect de la réglementation
- capacité à prévenir et éviter les situations ou les comportements accidentogènes.

Le taux de dépassement de la vitesse limite de plus de 10 km/h et le port de la ceinture sont deux des indicateurs pertinents pour mesurer l'évolution du comportement.

Le taux de dépassement de la vitesse limite de plus de 10 km/h ( 34,1%) amorce une nouvelle baisse, après les hausses de 2002, assez nette sur la fin de l'année.

Le port de la ceinture connaît une stabilisation ( 91,10%) en 2002 et une augmentation en 2003.



P.L.F. 2005

## Agrégat 16 Sécurité routière

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			
1	Comportement		ND				
1	taux de dépassement de la vitesse limite	59,9%		26 %			
1	taux de port de la ceinture aux places avant	91,1%		95,1 %			

Note :

1. Enquêtes faite à la demande de l'Observatoire de la direction de la sécurité et de la circulation routières.

### Des dépassements de vitesses moins nombreux

Les campagnes de communication et l'accroissement des contrôles avec notamment la mise en place du contrôle-sanction automatisé ont fait qu'en 2003, sur l'ensemble du réseau, la baisse amorcée depuis 2000 du taux de dépassement de la vitesse limite + 10 km/h a été poursuivie et même accélérée : le taux observé cette année est de 26 % soit 10 % de moins que le taux observé en 2000. Il est du même ordre pour les voitures de tourisme (26 %) et pour les poids lourds (24 %) mais beaucoup plus élevé pour les motos (43 %).

### Des vitesses moyennes en baisse pour les voitures de tourisme et les motocyclettes mais stables pour les poids lourds

Les vitesses moyennes pratiquées de jour par les voitures de tourisme ont diminué sur la plupart des réseaux, de 2 à 3 km/h en rase campagne et de 2 à 4 km/h en milieu urbain. De nuit, elles ont baissé de 4 à 7 km/h sur les réseaux de rase campagne et sont restées assez stables dans les agglomérations.

Les vitesses moyennes pratiquées par les poids lourds sont restées globalement assez stables en 2003 après une année où elles avaient globalement augmenté.

Les vitesses moyennes pratiquées par les motocyclistes ont diminué sur tous les réseaux et jusqu'à 14 km/h sur les routes départementales. Elles restent toutefois très supérieures aux vitesses limites autorisées et aux vitesses moyennes pratiquées par les automobilistes de jour.

### Le taux de port de la ceinture de sécurité en progrès considérable en ville

Pour la France entière, l'indicateur synthétique du taux de port de la ceinture aux places avant des voitures de tourisme, en progrès de dix points entre 1992 (80,6 %) et 2001 (91,3 %) avait stagné en 2002 (91,1 %). Il augmente de quatre points en 2003 et se situe à 95,1 %.

Déjà à un niveau élevé en rase campagne, le taux de port de la ceinture de sécurité aux places avant des voitures de tourisme a encore progressé de un ou deux points selon les réseaux. Il atteint désormais 98 % sur les autoroutes de liaison. En ville, les progrès sont considérables : le taux moyen de port dans les grandes villes de province atteint cette année 88 % et 93 % à Paris. En province les augmentations atteignent pour le moins cinq points à Nantes avec un taux de port à 92 % et jusqu'à dix-neuf points à Avignon avec un taux à 83 % (rappelons qu'il était de 60 % cinq plus tôt).

Les campagnes de communication, l'augmentation des sanctions (retrait de trois points sur le permis de conduire au lieu d'un seul à compter de mars 2003) ainsi que l'accroissement des contrôles ont incité à ce changement de comportement qui a contribué à environ ¼ des vies sauvées en 2003.

### En matière de comparaisons internationales, la France se rapproche du peloton de tête sauf pour les motocyclistes.

Les résultats de 2003 vont permettre à la France de dépasser en termes de taux de tués par million d'habitants les résultats de l'Espagne, de l'Italie et de l'Autriche et de s'approcher des résultats de l'Allemagne. Par milliard de km parcourus, même si toutes les données ne sont pas actuellement disponibles, on peut estimer que la France devrait rejoindre les résultats globaux de l'Allemagne, la principale différence restant pour les motocyclettes qui restent encore trois fois plus dangereuses en France qu'en Allemagne.

## Agrégat 20 Interventions économiques et internationales

### Autorisations de programme, crédits de paiement et effectifs regroupés dans l'agrégat

	Autorisations de programme		Crédits de paiement				Total pour 2005
	Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Mesures acquises	Services votés	Mesures nouvelles	
<b>Dépenses ordinaires</b>							
Titre IV	///////	///////	1.107.976	"	1.107.976	-201.976	906.000
<b>Totaux pour les dépenses ordinaires</b>	///////	///////	1.107.976	"	1.107.976	-201.976	906.000
<b>Dépenses en capital</b>							
Titre V	5.498.000	5.478.000	5.077.000	///////	4.181.000	+2.344.000	6.525.000
Titre VI	8.338.000	8.238.000	6.554.000	///////	4.099.000	+3.718.000	7.817.000
<b>Totaux pour les dépenses en capital</b>	13.836.000	13.716.000	11.631.000	///////	8.280.000	+6.062.000	14.342.000
<b>Totaux généraux</b>	13.836.000	13.716.000	12.738.976	"	9.387.976	+5.860.024	15.248.000

Effectifs pour 2005 : néant

P.L.F. 2005

## Agrégat 20 Interventions économiques et internationales

### Chapitres – articles regroupés dans l'agrégat

			Crédits de paiement	
			Dotations 2004	Total pour 2005
<b>Dépenses ordinaires</b>				
<b>Titre IV</b>			<b>1.107.976</b>	<b>906.000</b>
Chapitre	44-10	Interventions dans le domaine de l'urbanisme et subventions diverses, bourses, formation professionnelle et permanente (libellé modifié)		
Article	30	Recherche. Normalisation et expérimentation dans les transports terrestres	151.049	151.049
Article	40	Réseau génie civil et urbain	60.480	60.480
Article	50	Programme de recherche pour le développement et l'innovation dans les transports terrestres	251.247	251.247
Article	60	Actions économiques et internationales: interventions dans les domaines du bâtiment, des travaux publics et des transports	470.200	295.884
Article	72	<i>Coopératives, associations syndicales de reconstruction et associations syndicales de remembrement (ancien)</i>	"	"
Article	73	Subventions à des associations intervenant dans le champ du ministère	175.000	147.340
<b>Totaux pour les dépenses ordinaires</b>			<b>1.107.976</b>	<b>906.000</b>
<b>Dépenses en capital</b>				
<b>Titre V</b>			<b>5.077.000</b>	<b>6.525.000</b>
Chapitre	57-58	Recherche scientifique et technique, études, audits, expertises		
Article	11	Actions transversales et recherche en partenariat	686.000	916.000
Article	12	Direction de la recherche et des affaires scientifiques et techniques: grands équipements de la recherche scientifique	"	"
Article	13	Programme de recherche pour le développement et l'innovation dans les transports terrestres. Recherche. Etudes	2.426.000	3.237.000
Article	30	Génie civil	463.000	618.000
Article	50	Etudes. Actions économiques, internationales et statistiques	1.102.000	1.287.000
Article	93	Direction de la recherche et des affaires scientifiques et techniques : études, audits et expertises à caractère technique	400.000	467.000
			<b>6.554.000</b>	<b>7.817.000</b>
<b>Titre VI</b>				
Chapitre	64-50	Subvention d'équipement dans le secteur du bâtiment et des travaux publics (intégralité du chapitre)	800.000	997.000
Chapitre	67-58	Recherche scientifique et expertise, subventions d'équipement. Aides à l'équipement à caractère technique		
Article	11	Actions transversales et recherche en partenariat	466.000	573.000
Article	12	Direction de la recherche et des affaires scientifiques et techniques: grands équipements de la recherche scientifique	885.000	834.000

P.L.F. 2005

## Agrégat 20 Interventions économiques et internationales

		Crédits de paiement	
		Dotations 2004	Total pour 2005
Article 30	Génie civil	1.285.000	1.578.000
Article 40	Programme de recherche pour les transports terrestres	543.000	551.000
Article 50	Fonds d'aide à la recherche et à l'innovation dans les transports	2.425.000	2.985.000
Article 93	Direction de la recherche et des affaires scientifiques et techniques : aide à l'équipement	150.000	299.000
<b>Totaux pour les dépenses en capital</b>		<b>11.631.000</b>	<b>14.342.000</b>
<b>Totaux généraux</b>		<b>12.738.976</b>	<b>15.248.000</b>

## Agrégat 20 Interventions économiques et internationales

### Agrégat 20 : Interventions économiques et internationales

#### Composantes de l'agrégat

Les crédits de personnel et de fonctionnement courant se rapportant à cet agrégat sont inscrits à l'agrégat 11 : " Services opérationnels communs et administration générale et urbanisme".

Le ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer (METATM) prépare et met en œuvre la politique économique et internationale de l'État à l'égard de ses partenaires dans les secteurs d'activité dont il a la charge - construction, habitat, aménagement et transports. Il coordonne les affaires communautaires et internationales. Il contribue au développement de la recherche.

Les actions conduites par le ministère sont entièrement tournées vers l'appareil de production. Elles se déclinent en trois grandes composantes :

#### 1. Soutien de l'appareil productif et adaptation au cadre législatif et réglementaire

Cette composante vise les actions en direction des entreprises, notamment dans le secteur du bâtiment et des travaux publics. Les crédits consacrés ont vocation à apporter, dans un contexte de partenariat, des aides susceptibles d'induire des actions de modernisation et d'adaptation de l'appareil productif placé dans un champ concurrentiel sensible. Cet effort se traduit également dans le domaine des transports par la mise en œuvre notamment de programmes de recherche et d'innovation conduits en partenariat avec les organismes compétents dans ce domaine.

Les crédits identifiés dans l'agrégat portent, entre autres, sur les actions de recherches pilotées par le ministère et financées notamment au titre du budget civil de recherche et de développement (BCRD).

Ces actions concernent en particulier :

- Le programme de recherche, de développement et d'innovation dans les transports terrestres (PREDIT),
- le plan urbanisme, construction et architecture (PUCA),
- le réseau de recherche technologique "génie civil et urbain" (RGCU).

Elles contribuent à financer l'enveloppe "recherche" du CSTB<sup>1</sup>, ainsi que les actions de recherche des organismes du réseau scientifique et technique de l'équipement, dont le centre d'études sur les réseaux, l'urbanisme et les constructeurs publics (CERTU) et le centre d'études techniques, maritimes et fluviales (CETMEF).

Le METATM travaille également à l'élaboration de la réglementation technique et administrative relative aux marchés et au suivi des questions de normalisation ; en cela, il vise à faciliter les démarches de l'ensemble des entreprises pour accéder à la commande publique, en prenant appui sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Il participe en outre à l'élaboration et à l'évaluation des politiques nationales, communautaires et internationales sur la base d'études prospectives et d'analyses structurelles dans le domaine de la construction, de l'habitat, de l'aménagement et des transports.

(1) Les enveloppes "recherche" de l'IGN et de Météo-France sont prises en compte dans les agrégats 12 et 13 de la section "Services communs et urbanisme".

#### 2. Valorisation du savoir-faire français

Du fait de son rôle fédérateur et d'interface vis à vis des filières productives relevant de son champ de compétence, le ministère exerce une veille sur l'ensemble des données macro-économiques en partenariat avec l'INSEE notamment, en France mais également dans les pays de l'union européenne et à l'étranger ; il capitalise les expériences novatrices et valorise le savoir-faire français au sein de l'union européenne ainsi qu'à l'étranger, facilitant l'accès des entreprises, et plus particulièrement des PME, aux marchés extérieurs.

#### 3. Production et diffusion d'informations

Cette fonction régaliennne vise, à partir d'observations, de collectes d'informations et de leur traitement, à donner accès aux informations économiques et statistiques nécessaires aux décideurs publics et privés ainsi qu'aux entreprises qui sont dans le champ de compétence des domaines d'activités du METATM, afin de les éclairer dans leurs choix stratégiques. Cela suppose : fiabilité des informations statistiques, pertinence des études et analyses économiques nationales, communautaires ou à l'international, facilité d'accès, communication sur le contenu, connaissance des partenaires institutionnels, publics ou privés, réactivité.

## Agrégat 20 Interventions économiques et internationales

### Répartition des coûts

Indicateur de coûts : Dépenses budgétaires (en millions d'euros)

n o t e s	Composantes de l'agrégat	2002	2003	2004	2005	
					PLF	Prévision de dépense en gestion
	Soutien de l'appareil productif et adaptation au cadre législatif et réglementaire	11	8	12	14	
	Valorisation du savoir-faire français	0,4	0,4	0,5	0,6	
	Production et diffusion d'informations	0,6	0,5	0,5	0,6	
1	<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>8,9</b>	<b>13</b>	<b>15,2</b>	

Notes :

1. Les données relatives aux années 2001 et 2002 correspondent à l'exécution du budget. Celles relatives à l'année 2003 correspondent aux crédits inscrits en loi de finances initiale.

La majorité des crédits sont consacrés au soutien de l'appareil productif et à l'adaptation du cadre législatif et réglementaire. Seule la direction des affaires économiques et internationale (DAEI) consacre une partie des crédits qu'elle gère à la valorisation du savoir-faire français (parties de l'article 60 du chapitre 44-10 et de l'article 50 du chapitre 57-58) et à la production et à la diffusion d'information (partie de l'article 50 du chapitre 57-58).

P.L.F. 2005

## Agrégat 20 Interventions économiques et internationales

---

## Agrégat 22 Aménagement foncier et urbain

## Autorisations de programme, crédits de paiement et effectifs regroupés dans l'agrégat

	Autorisations de programme		Crédits de paiement				Total pour 2005
	Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Mesures acquises	Services votés	Mesures nouvelles	
<b>Dépenses ordinaires</b>							
Titre III	//////	//////	"	"	"	"	"
<i>Fonctionnement</i>	//////	//////	"	"	"	"	"
Titre IV	//////	//////	"	+10.680.000	10.680.000	+710.817	11.390.817
<b>Totaux pour les dépenses ordinaires</b>	//////	//////	"	<b>+10.680.000</b>	<b>10.680.000</b>	<b>+710.817</b>	<b>11.390.817</b>
<b>Dépenses en capital</b>							
Titre V	"	119.595.000	"	//////	10.159.000	+102.134.000	112.293.000
Titre VI	"	25.015.000	"	//////	17.836.000	+9.695.000	27.531.000
<b>Totaux pour les dépenses en capital</b>	"	<b>144.610.000</b>	"	//////	<b>27.995.000</b>	<b>+111.829.000</b>	<b>139.824.000</b>
<b>Totaux généraux</b>	"	<b>144.610.000</b>	"	<b>+10.680.000</b>	<b>38.675.000</b>	<b>+112.539.817</b>	<b>151.214.817</b>

Effectifs pour 2005 : néant



P.L.F. 2005

## Agrégat 22 Aménagement foncier et urbain

### Chapitres – articles regroupés dans l'agrégat

		Crédits de paiement	
		Dotations 2004	Total pour 2005
<b>Dépenses ordinaires</b>			
<b>Titre IV</b>			<b>11.390.817</b>
Chapitre	44-10 Interventions dans le domaine de l'urbanisme et subventions diverses, bourses, formation professionnelle et permanente (libellé modifié)		
Article	10 Contribution au paiement des frais de structure d'établissements publics d'aménagement (nouveau)		1.612.786
Article	20 Subventions aux agences d'urbanisme (nouveau)		9.618.552
Article	90 Actions de concertation, de formation et d'animation dans le secteur de l'urbanisme (nouveau)		159.479
<b>Totaux pour les dépenses ordinaires</b>			<b>11.390.817</b>
<b>Dépenses en capital</b>			
<b>Titre V</b>			<b>112.293.000</b>
Chapitre	55-21 Urbanisme, études, acquisitions et travaux (nouveau) (intégralité du chapitre)		16.281.000
Chapitre	59-01 Programme "Aménagement, urbanisme et ingénierie publique" - Expérimentation en régions Nord-Pas-de-Calais et Pays-de-la-Loire (nouveau) (intégralité du chapitre)		96.012.000
<b>Titre VI</b>			<b>27.531.000</b>
Chapitre	65-23 Urbanisme, aménagements du cadre de vie urbain (nouveau) (intégralité du chapitre)		27.531.000
<b>Totaux pour les dépenses en capital</b>			<b>139.824.000</b>
<b>Totaux généraux</b>			<b>151.214.817</b>

## Agrégat 22 Aménagement foncier et urbain

### Agrégat 22 : Aménagement foncier et urbain

#### Composantes de l'agrégat

Sont regroupés sur l'agrégat n°22 :

- d'une part, les moyens affectés au renouveau de la planification urbaine, aux opérations de renouvellement urbain à vocation nationale et aux politiques foncières ;
- d'autre part, les moyens relatifs aux études dans les domaines de l'aménagement et de l'urbanisme ainsi qu'à l'animation des réseaux professionnels.

Cet agrégat inclut également les crédits de personnel et de fonctionnement pour l'expérimentation du programme "Aménagement, urbanisme et ingénierie publique" dans les régions Nord-Pas-de-Calais et Pays-de-la-Loire (95,51 M€).

Cet agrégat a pour finalité de contribuer à la maîtrise accrue du développement urbain et à un meilleur équilibre social au sein des agglomérations, en liaison avec les collectivités locales, au moyen notamment d'outils de planification. La loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (loi SRU), qui associe dans une même démarche les champs de l'urbanisme, de l'habitat et des déplacements, a rénové le cadre juridique de la planification urbaine. La loi urbanisme et habitat du 2 juillet 2003, en simplifiant certaines dispositions de la loi SRU, vise à faciliter les démarches de planification et la mise en oeuvre des projets d'aménagement des collectivités locales.

#### 1. Renouveau de la planification urbaine

Le renouveau de la planification urbaine, introduit par la loi SRU, se traduit par l'institution, sur le fondement d'un projet d'aménagement et de développement durable, de nouveaux documents d'urbanisme. Les schémas de cohérence territoriale (SCOT) sont des documents d'orientation et de planification stratégiques ; ils assurent notamment la cohérence des documents de planification thématiques (plans de déplacements urbains, programmes locaux de l'habitat et schémas de développement commercial). Les plans locaux d'urbanisme (PLU), qui se substituent aux plans d'occupation des sols (POS), présentent les projets d'urbanisme et d'aménagement élaborés à l'échelle communale ou intercommunale et fixent les règles d'urbanisme applicables. En outre, la loi complète ce dispositif par un document plus simple, la carte communale, destinée aux petites communes rurales.

Les principaux enjeux concernent la maîtrise de l'étalement urbain, la diversité des fonctions urbaines, la mixité sociale dans l'habitat, la prise en compte de l'environnement et la maîtrise des déplacements.

Tout en apportant un certain nombre de simplifications utiles, la loi urbanisme et habitat du 2 juillet 2003 n'a pas remis en cause ce nouveau schéma.

Si l'urbanisme relève pour l'essentiel de la responsabilité des collectivités locales, l'Etat y conserve malgré tout une place importante. Les services chargés de l'urbanisme, placés sous l'autorité du préfet de département, portent à la connaissance des collectivités toutes les informations dont ils disposent (article L.121-2 du code de l'urbanisme) et sont associés à l'élaboration des documents d'urbanisme. Ils peuvent à cette fin faire effectuer des études d'urbanisme, de déplacement ou d'aménagement, pour lesquelles ils bénéficient de crédits d'études. En outre, ils peuvent utiliser les études réalisées par les agences d'urbanisme. Celles-ci, qui participent à la définition des politiques d'aménagement et de développement durable, peuvent être chargées de l'élaboration des documents d'urbanisme et jouent un rôle irremplaçable pour permettre aux principales agglomérations de mener des politiques urbaines de qualité. Par ailleurs, l'Etat contribue depuis 2004 au financement des études préalables en vue d'inciter les agglomérations moyennes voire les territoires à dominante rurale à se doter d'un SCOT.

#### 2. Opérations de renouvellement urbain à vocation nationale, conduites en partenariat avec les collectivités locales

**Grandes opérations d'urbanisme** : l'Etat a confirmé ses responsabilités sur des secteurs particulièrement sensibles tels qu'Euroméditerranée (établissement public d'aménagement créé en 1995) ou Plaine de France (établissement public d'aménagement créé en 2002), pour lesquels il existe de fortes potentialités de développement. Les contributions de l'Etat aux frais de structures des établissements publics d'aménagement Euroméditerranée et Plaine de France se sont élevées en 2003 à respectivement 0,580 M€ et 0,714 M€. Des subventions d'investissement ont également été accordées à chacun de ces deux établissements : pour Euroméditerranée, les montants versés se sont élevés à 1 M€ en AP et à 2,706 M€ en CP ; pour Plaine de France, les montants versés sont de 2,38 M€ en AP et de 2,5 M€ en CP.

## Agrégat 22 Aménagement foncier et urbain

**Accompagnement du retour au droit commun des agglomérations nouvelles** : cinq d'entre elles sur sept (Evry, Rives de l'Étang de Berre, Saint-Quentin en Yvelines, Cergy-Pontoise et Isle d'Abeau) sont désormais engagées dans un processus d'évolution vers des ensembles urbains de droit commun. L'établissement public d'aménagement de la ville nouvelle (EPAVN) d'Evry est dissout depuis le 31 décembre 2000, celui de la ville nouvelle des Rives de l'Étang de Berre depuis le 31 décembre 2001. Le processus conduisant à la sortie des villes nouvelles de Saint-Quentin en Yvelines et de Cergy-Pontoise du régime des opérations d'intérêt national (OIN) s'est concrétisé par la mise en liquidation, au 31 décembre 2002, des EPAVN concernés. Par ailleurs, l'Etat continue d'apporter son soutien aux politiques d'aménagement et d'équipement des villes nouvelles non encore achevées au moyen du différé d'amortissement des emprunts souscrits par les syndicats d'agglomération nouvelle, collectivités supports des villes nouvelles, et des dotations d'équilibre qui concourent à assurer l'équilibre de leur budget de fonctionnement en allégeant la charge de la dette. Relèvent également de cette composante les crédits consacrés à l'acquisition de terrains nécessaires au développement futur des villes nouvelles de Marne-la-Vallée et de Sénart et de terrains d'assiette des voiries primaires des villes nouvelles avant leur transfert aux collectivités territoriales. A noter qu'en 2004 les crédits auparavant inscrits sur le budget des routes et relatifs à l'aménagement des voiries primaires des villes nouvelles ont été transférés sur le budget de l'urbanisme.

### 3. Politiques foncières

L'Etat dispose d'un patrimoine foncier important, situé pour partie en villes nouvelles. La gestion de la totalité du patrimoine situé en Ile-de-France est assurée par l'agence foncière et technique de la région parisienne (AFTRP), établissement public créé en 1962. En province, la gestion est assurée par les directions départementales de l'équipement. Par ailleurs, l'Etat apporte, dans le cadre des contrats de plan Etat-régions, son soutien aux politiques foncières développées par les collectivités locales.

- **En Ile-de-France** : dix sites prioritaires ont été retenus (notamment le secteur de la Plaine-de-France) sur lesquels seront menées, en lien avec les collectivités locales, des actions ayant pour objet de favoriser leur requalification urbaine. La part dévolue à l'Etat s'élève à 46 M€ sur la période 2000-2006, portée à 107,5 M€ dans le cadre de la convention foncière signée le 15 juin 2001 entre l'Etat et la région. En 2003, 6,5 M€ ont été engagés à ce titre.
- **En régions (hors Ile-de-France)** : l'enveloppe des crédits prévus pour le financement des actions foncières contractualisées dans 18 régions s'élève, pour la période 2000-2006, à 66 M€. Sur ce total, 4,55 M€ ont été engagés en 2003 (dont 2,3 M€ pour l'établissement public foncier de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur). Dans ce cadre, trois catégories d'actions peuvent être financées, ayant toutes pour objectif le renforcement de la mixité urbaine et de l'habitat dans une perspective de développement durable :
  1. actions immatérielles (réalisation d'études, préalablement à la mise en œuvre d'une politique foncière),
  2. actions opérationnelles (constitution de réserves foncières pour la réalisation de logements sociaux et restructuration de quartiers urbains dégradés ou traitement de friches urbaines),
  3. actions structurelles (mise en place de dispositifs d'observation permettant d'accompagner la mise en œuvre d'actions foncières ou création d'établissements publics fonciers locaux).

### 4. Etudes, animation des réseaux professionnels

#### 4.1. Etudes

Cette sous-composante recouvre l'ensemble des études financées, au niveau central comme au niveau local, dans le domaine de l'urbanisme. Ces études ont principalement pour objet de produire et de valoriser les connaissances nécessaires à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques poursuivies dans les domaines de l'aménagement et de l'urbanisme. Pour 2003, les dépenses sont estimées à 6,4 M€ en AP et 8,06 M€ en CP.

#### 4.2. Animation des réseaux professionnels

Cette sous-composante regroupe, quant à elle, les moyens accordés aux professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement. Parmi ceux-ci, un effort particulier est accordé aux agences d'urbanisme. En 2003 comme en 2002, 42 agences d'urbanisme ont été subventionnées par l'Etat pour un montant total de 8,14 M€.

D'autres opérations, plus spécifiques, concernent la formation ou l'organisation de journées d'échanges entre les différents intervenants (urbanistes, architectes et paysagistes conseils, collectivités territoriales, etc.) ainsi que des actions visant à dynamiser les réseaux professionnels et à promouvoir la qualité de l'urbanisme (notamment au travers de l'attribution, chaque année, d'un Grand prix de l'urbanisme).

## Agrégat 22 Aménagement foncier et urbain

La diffusion de l'information à destination du grand public (usagers...), des professionnels de l'urbanisme, des collectivités territoriales et des services déconcentrés s'effectue principalement à travers la réalisation de supports de communication, l'organisation de campagnes nationales, l'organisation ou la participation à des colloques et séminaires, enfin la mise en ligne de la thématique "urbanisme" du site internet du ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer. Ces crédits sont comptabilisés dans l'agrégat 11 « Services opérationnels communs et administration générale ».

### Répartition des coûts

Indicateur de coûts : Dépenses budgétaires (DO+CP) (en millions d'euros)

n o t e s	Composantes de l'agrégat	2002	2003	2004	2005	
				LFI	PLF	Prévision de dépense en gestion
	<b>Aménagement foncier et urbain</b>	<b>41</b>	<b>40</b>	<b>36</b>	<b>43</b>	
(1)	Etudes, animation des réseaux professionnels	18	16	18	12	
	<b>Total</b>	<b>59</b>	<b>56</b>	<b>54</b>	<b>55</b>	

(1) Le montant indiqué pour 2005 appelle les précisions suivantes :

- l'écart observé entre 2005 et les années antérieures tient au fait que l'ensemble des CP/SV pour 2005 (7,1 M€) restent imputés sur la section logement (agrégat 22).

### Objectifs, résultats et cibles

#### Renouveau de la planification urbaine

##### Efficacité socio-économique

##### 1. Mieux maîtriser le développement et le renouvellement des territoires

En relançant les instruments de planification territoriale. La réalisation de cet objectif peut être notamment mesurée par le nombre de SCOT et de POS/PLU approuvés ou en cours d'élaboration ou de révision (cf. tableau ci-dessous). Cet objectif peut aussi être mesuré par le nombre de communes couvertes par un document d'urbanisme, POS/PLU ou carte communale. Au 31 décembre 2003, 20 400 communes étaient dotées d'un tel document (dont 4 400 documents en cours d'élaboration).

La réalisation de cet objectif peut enfin être mesurée par le nombre d'aires urbaines de plus de 100 000 habitants couvertes par une agence d'urbanisme. Pour 2003, ce nombre est de 33 (hors DOM), représentant 46 % des aires urbaines concernées.

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003	2004	2005	2006	2007
				Prévisions			
	Schémas directeurs en vigueur	169	158	116			
	SCOT en cours d'élaboration (périmètre arrêté)	139	185	210			
	SCOT dont la périmètre est encore à l'étude	102	nc	nc			
	POS/PLU en vigueur ou en cours de révision (au 01/07)	15316	15815	15840			
	PLU en cours d'élaboration (au 01/07)	1600	1679	1822			
	Cartes communales en vigueur ou en cours de révision (au 01/07)	60	346	730			
	Cartes communales en cours d'élaboration (au 01/07)	1441	2468	2999			

## Agrégat 22 Aménagement foncier et urbain

---

### **Opérations de renouvellement urbain à vocation nationale, conduites en partenariat avec les collectivités locales**

#### ***Efficacité socio-économique***

##### **1. Grandes opérations d'urbanisme : remédier aux déséquilibres socio-économiques**

En pratiquant une politique d'intervention prioritaire dans certains sites stratégiques. La réalisation de cet objectif est mesurée, pour l'opération Euroméditerranée, par le nombre d'emplois créés sur ce site. Ainsi sur la période 1995–2002, le nombre d'emplois nets créés sur ce site s'élève à 4 400. Le nombre d'emplois créés en 2003 n'est pas disponible à ce jour.

##### **2. Accompagner le retour au droit commun des villes nouvelles**

Cet objectif peut être mesuré par le respect effectif du calendrier prévisionnel de retour au droit commun des villes nouvelles : Evry en 2001, Rives de l'Etang de Berre en 2002, Cergy-Pontoise et Saint-Quentin en Yvelines en 2003 (liquidation des EPAVN engagée dès la fin 2002).

## Agrégat 22 Aménagement foncier et urbain

---

Echelonnement des paiements résultant des autorisations de programme

## P.L.F. 2005

(en milliers d'euros)

	Autorisations de programme		Crédits de paiement		
	En compte au 1er janvier 2004	Demandées pour 2005	En compte au 1er janvier 2004	Demandés pour 2005	
				Services votés	Mesures nouvelles

chapitre

## Titre V Investissements exécutés par l'Etat

## 5ème partie Logement et urbanisme

55-21	Urbanisme, études, acquisitions et travaux (nouveau)	587.092 <sup>1</sup>	22.946	546.609 <sup>1</sup>	9.998	6.283
-------	------------------------------------------------------	----------------------	--------	----------------------	-------	-------

## 7ème partie Equipements administratif et divers

57-58	Recherche scientifique et technique, études, audits, expertises	29.168	6.073	18.236	4.330	2.797
57-91	Equipement immobilier des services	198.791	13.720	154.297	4.357	4.116
57-92	Opérations concertées d'aménagement et de construction d'intérêt public conduites par l'Etat	155.652	"	135.313	"	"

## 9ème partie Expérimentations dans le cadre de la loi organique du 1er août 2001

59-01	Programme "Aménagement, urbanisme et ingénierie publique" - Expérimentation en régions Nord-Pas-de-Calais et Pays-de-la-Loire (nouveau)	5.315 <sup>2</sup>	96.649	1.149 <sup>2</sup>	161	95.851
-------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------	--------	--------------------	-----	--------

Totaux titre V		976.018	139.388	855.604	18.846	109.047
----------------	--	---------	---------	---------	--------	---------

## Titre VI Subventions d'investissement accordées par l'Etat

## 3ème partie Transports, communications et télécommunications

63-21	Subvention d'investissement à Météo-France	82.588	39.330	80.604	"	39.330
-------	--------------------------------------------	--------	--------	--------	---	--------

## 4ème partie Entreprises industrielles et commerciales

64-50	Subvention d'équipement dans le secteur du bâtiment et des travaux publics	9.277	800	4.582	597	400
-------	----------------------------------------------------------------------------	-------	-----	-------	-----	-----

## 5ème partie Logement et urbanisme

65-23	Urbanisme, aménagements du cadre de vie urbain (nouveau)	431.114 <sup>3</sup>	25.015	352.315 <sup>3</sup>	17.836	9.695
-------	----------------------------------------------------------	----------------------	--------	----------------------	--------	-------

<sup>1</sup> Après transport de crédits en compte (AP 336 milliers d'euros, CP 326 milliers d'euros) à destination du chapitre 59-01 Après transport de crédits en compte (AP 587.428 milliers d'euros, CP 546.935 milliers d'euros) en provenance du chapitre 55-21 du budget : Travail, santé et cohésion sociale. IV. Logement

<sup>2</sup> Après transport de crédits en compte (AP 336 milliers d'euros, CP 326 milliers d'euros) en provenance du chapitre 59-01 Après transport de crédits en compte (AP 4.979 milliers d'euros, CP 823 milliers d'euros) en provenance du chapitre 65-23

<sup>3</sup> Après transport de crédits en compte (AP 4.979 milliers d'euros, CP 823 milliers d'euros) à destination du chapitre 59-01 Après transport de crédits en compte (AP 436.093 milliers d'euros, CP 353.138 milliers d'euros) en provenance du chapitre 65-23 du budget : Travail, santé et cohésion sociale. IV. Logement



## P.L.F. 2005

(en milliers d'euros)

A ouvrir ultérieurement			Crédits de paiement						
			Echelonnement des crédits de paiement à ouvrir à partir de 2006						
Sur AP antérieures à 2005	Sur AP demandées en 2005	Total	Sur AP antérieures à 2005			Sur AP demandées en 2005			
			2006	2007	2008 et ultérieurement	2006	2007	2008 et ultérieurement	
30.485	16.663	47.148	10.162	10.162	10.161	12.914	3.749	"	
6.602	3.276	9.878	3.301	3.301	"	2.433	843	"	
40.137	9.604	49.741	13.379	13.379	13.379	6.860	2.744	"	
20.339	"	20.339	6.780	6.780	6.779	"	"	"	
4.005	798	4.803	4.005	"	"	570	228	"	
101.568	30.341	131.909	37.627	33.622	30.319	22.777	7.564	"	
1.984	"	1.984	1.984	"	"	"	"	"	
4.098	400	4.498	2.049	2.049	"	400	"	"	
60.963	15.320	76.283	20.321	20.321	20.321	12.699	2.621	"	

## P.L.F. 2005

(en milliers d'euros)

chapitre		Autorisations de programme		Crédits de paiement		
		En compte au 1er janvier 2004	Demandées pour 2005	En compte au 1er janvier 2004	Demandés pour 2005	
					Services votés	Mesures nouvelles
65-45	Contribution de l'Etat aux dépenses de construction de logements destinés à des fonctionnaires	50.499	1.000	37.554	"	"
<b>7ème partie Equipements administratif et divers</b>						
67-58	Recherche scientifique et expertise, subventions d'équipement. Aides à l'équipement à caractère technique	51.548	9.471	23.312	3.903	4.813
67-65	Institut géographique national. Subventions d'équipement	15.548	4.000	6.441	"	1.993
Totaux titre VI		640.574	79.616	504.808	22.336	56.231
<b>Titre VII Réparation des dommages de guerre</b>						
<b>partie unique Réparation des dommages de guerre</b>						
70-10	Liquidation des opérations liées à la réparation des dommages de guerre	2.127	"	2.417	"	"
Totaux titre VII		2.127	"	2.417	"	"
<b>Totaux pour les dépenses en capital</b>		1.618.719	219.004	1.362.829	41.182	165.278

P.L.F. 2005

(en milliers d'euros)

Crédits de paiement								
A ouvrir ultérieurement			Echelonnement des crédits de paiement à ouvrir à partir de 2006					
Sur AP antérieures à 2005	Sur AP demandées en 2005	Total	Sur AP antérieures à 2005			Sur AP demandées en 2005		
			2006	2007	2008 et ultérieurement	2006	2007	2008 et ultérieurement
12.945	1.000	13.945	6.472	6.473	"	1.000	"	"
24.333	4.658	28.991	12.166	12.167	"	4.258	400	"
9.107	2.007	11.114	4.553	4.554	"	2.007	"	"
113.430	23.385	136.815	47.545	45.564	20.321	20.364	3.021	"
-290	"	-290	-290 <sup>1</sup>	"	"	"	"	"
-290	"	-290	-290 <sup>1</sup>	"	"	"	"	"
214.708	53.726	268.434	84.882	79.186	50.640	43.141	10.585	"

<sup>1</sup> Situation en cours de régularisation



## Présentation des emplois

P.L.F. 2005

### Tableau récapitulatif de l'évolution du nombre des emplois

Catégories d'emplois	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005	Différence entre 2005 et 2004
Titulaires	84.598	6.538	5.881	83.941	-657
Contractuels	3.434	555	258	3.137	-297
Ouvriers	9.241	530	47	8.758	-483
Militaires sous contrat et de carrière	7	"	"	7	"
<b>Totaux</b>	<b>97.280</b>	<b>7.623</b>	<b>6.186</b>	<b>95.843</b>	<b>-1.437</b>

P.L.F. 2005

## Chapitre 31-90 article 20

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
---------	-----------------	-------------------------	--------------	-----------	---------------------

## Chapitre 31-90 Rémunérations des personnels

### Article 20 Administration centrale

#### Titulaires

Adjoint administratifs d'administration centrale (échelle 4)	266-351	470	105	13	378
Adjoint administratifs principaux de 1ère classe d'administration centrale (NEI)	359-393	181	"	24	205
Adjoint administratifs principaux de 2ème classe d'administration centrale (échelle 5)	271-378	336	"	"	336
Administrateurs civils	451-Gr.B	77	4	1	74
Agents des services techniques de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)	263-337	38	"	"	38
Agents des services techniques de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	263-323	74	15	"	59
Agents principaux des services techniques de 1ère catégorie	356-488	3	"	1	4
Agents principaux des services techniques de 2ème catégorie	356-462	4	"	2	6
Attachés d'administration centrale	348-641	308	21	40	327
Attachés de l'Institut national de la statistique et des études économiques	348-641	16	"	"	16
Attachés principaux d'administration centrale de 1ère classe	705-782	43	"	8	51
Attachés principaux d'administration centrale de 2ème classe	433-672	82	"	13	95
Attachés principaux de 1ère classe de l'Institut national de la statistique et des études économiques	705-782	2	"	"	2
Attachés principaux de 2ème classe de l'Institut national de la statistique et des études économiques	433-672	5	"	"	5
Chefs de garage (échelle 5)	271-378	7	"	"	7
Chef de garage principal (NEI)	359-393	"	"	1	1
Chefs de service d'administration centrale	Gr.B bis	14	"	"	14
Chef de service intérieur d'administration centrale de 1ère catégorie	290-462	1	"	"	1
Chefs de service intérieur d'administration centrale de 2ème catégorie	290-431	2	"	"	2
Conducteurs d'automobile de 1ère catégorie (échelle 3)	263-337	22	"	"	22
Conducteurs d'automobile de 2ème catégorie (échelle 2)	263-323	5	1	"	4
Conducteurs d'automobile hors catégorie (échelle 4)	266-351	23	"	"	23

P.L.F. 2005

## Chapitre 31-90 article 20

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Directeur d'administration centrale	Gr.E	1	"	"	1
Directeurs d'administration centrale	Gr.C-Gr.E	11	"	"	11
Directeurs de projet	733-Gr.B	2	"	"	2
Inspecteurs de service intérieur et du matériel de classe exceptionnelle d'administration centrale (NEI)	359-393	2	"	1	3
Inspecteurs de service intérieur et du matériel de 1ère classe d'administration centrale (échelle 5)	271-378	6	"	"	6
Inspecteurs de service intérieur et du matériel de 2ème classe d'administration centrale (échelle 4)	266-351	6	"	"	6
Maîtres ouvriers d'administration centrale (échelle 5)	271-378	37	3	"	34
Maîtres ouvriers principaux d'administration centrale (EIS)	327-415	10	"	1	11
Ouvriers professionnels d'administration centrale (échelle 3)	263-337	10	3	"	7
Ouvriers professionnels principaux d'administration centrale (échelle 4)	266-351	11	"	"	11
Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle d'administration centrale	376-513	92	"	12	104
Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	290-462	363	8	41	396
Secrétaires administratifs de classe supérieure d'administration centrale	351-488	124	"	4	128
Secrétaire général	Gr.B-Gr.D	1	1	"	"
Secrétaire général adjoint (titulaire)	618-Gr.A	1	1	"	"
Secrétaire général du conseil supérieur de la marine marchande	733-Gr.B	"	"	1	1
Sous-directeurs d'administration centrale	733-Gr.B	34	1	"	33

**Totaux pour les titulaires****2.424****163****163****2.424**

## Contractuels

Agents contractuels	318	6	"	"	6
Agents contractuels	263-280	10	"	"	10
Agents de service de 2ème catégorie contractuels	263-280	6	"	"	6
Agent principal de classe normale	263-420	1	1	"	"
Agent principal de classe principale	468-488	1	1	"	"
Agent principal hors classe	440-455	1	1	"	"
Chargés de mission	820	6	"	"	6
Chargé de mission	Gr.C	1	"	"	1
Chargés de mission	Gr.B	3	"	"	3



P.L.F. 2005

## Chapitre 31-90 article 20

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Chargés de mission	Gr.A	3	"	"	3
Conducteurs d'automobile de 2ème catégorie contractuels	263-280	8	"	"	8
Secrétaire général adjoint (contractuel)	618-Gr.A	1	1	"	"
<b>Totaux pour les contractuels</b>		<b>47</b>	<b>4</b>	<b>"</b>	<b>43</b>
<b>Ouvriers</b>					
Ouvrier dessinateur d'études	-	1	"	"	1
Ouvrier réglementé des constructions navales	-	1	"	"	1
<b>Totaux pour les ouvriers</b>		<b>2</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>2</b>
<b>Militaires sous contrat et de carrière</b>					
Gendarmes	270-415	5	"	"	5
Ingénieur principal des études et techniques d'armement	544-611	1	"	"	1
<b>Totaux pour les militaires sous contrat et de carrière</b>		<b>6</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>6</b>
<b>Totaux pour l'article 20</b>		<b>2.479</b>	<b>167</b>	<b>163</b>	<b>2.475</b>

## Article 30 Services déconcentrés

### Titulaires

Adjoint administratifs des services déconcentrés (échelle 4)	266-351	6.294	743	431	5.982
Adjoint administratifs principaux de 1ère classe des services déconcentrés (NEI)	359-393	3.142	1	506	3.647
Adjoint administratifs principaux de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 5)	271-378	4.901	2	232	5.131
Agent des services techniques de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)	263-337	1	"	"	1
Agents des services techniques de 1ère classe des services déconcentrés (échelle 3)	263-337	78	3	25	100
Agents des services techniques de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	263-323	74	57	33	50
Agents d'exploitation des travaux publics de l'Etat (échelle 3)	263-337	5.027	295	177	4.909
Agents d'exploitation spécialisés des travaux publics de l'Etat (échelle 4)	266-351	19.419	363	805	19.861
Architectes et urbanistes de l'Etat	378-Gr.B	130	4	3	129
Assistants de service social	307-499	84	4	4	84

P.L.F. 2005

## Chapitre 31-90 article 30

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Assistants de service social principaux	374-533	28	"	6	34
Attachés administratifs des services déconcentrés de l'équipement	348-641	1.188	"	169	1.357
Attachés de l'Institut national de la statistique et des études économiques	348-641	50	"	2	52
Attachés principaux de 1ère classe de l'Institut national de la statistique et des études économiques	705-782	3	"	"	3
Attachés principaux de 1ère classe des services déconcentrés de l'équipement	695-782	28	3	13	38
Attachés principaux de 2ème classe de l'Institut national de la statistique et des études économiques	433-672	6	"	"	6
Attachés principaux de 2ème classe des services déconcentrés de l'équipement	476-672	156	23	7	140
Chargé de mission de classe normale de l'Institut national de la statistique et des études économiques	348-583	"	"	1	1
Chargé de recherche de 1ère cl. du laboratoire central des ponts et chaussées de l'équipt et de ses labo. associés	475-820	"	"	1	1
Chargés d'études documentaires principaux de 2ème classe relevant du ministère de l'équipement	476-672	"	"	2	2
Chargés d'études documentaires relevant du ministère de l'équipement	348-641	40	3	3	40
Chefs d'arrondissement de l'équipement	625-820	371	6	48	413
Chefs de garage (échelle 5)	271-378	5	"	1	6
Chefs de service déconcentré de l'équipement	782-Gr.C	"	"	38	38
Chefs de subdivision des services du ministère chargé de l'équipement	466-533	777	1	23	799
Chefs d'équipe d'exploitation des travaux publics de l'Etat (échelle 5)	271-378	5.588	104	175	5.659
Chefs d'équipe d'exploitation principaux des travaux publics de l'Etat	327-415	1.439	27	47	1.459
Conducteurs d'automobile de 1ère catégorie (échelle 3)	263-337	27	5	2	24
Conducteurs d'automobile de 2ème catégorie (échelle 2)	263-323	5	"	"	5
Conducteurs d'automobile hors catégorie (échelle 4)	266-351	32	"	1	33
Conseillers d'administration de l'équipement	625-820	93	2	12	103
Conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat	403-550	25	1	"	24
Contrôleurs des transports terrestres	290-462	266	"	26	292

P.L.F. 2005

## Chapitre 31-90 article 30

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Contrôleurs des travaux publics de l'Etat	290-462	3.617	241	159	3.535
Contrôleurs divisionnaires des transports terrestres	376-513	63	"	4	67
Contrôleurs divisionnaires des travaux publics de l'Etat	357-513	310	1	164	473
Contrôleurs du travail de classe exceptionnelle	442-533	16	"	"	16
Contrôleurs du travail de classe normale	307-472	59	"	8	67
Contrôleurs du travail de classe supérieure	386-499	23	"	"	23
Contrôleurs généraux de l'inspection du travail des transports	820-Gr.B bis	2	"	"	2
Contrôleurs principaux des transports terrestres	351-488	96	"	"	96
Contrôleurs principaux des travaux publics de l'Etat	333-488	2.032	126	69	1.975
Délégués au permis de conduire et à la sécurité routière	348-641	89	"	3	92
Délégués principaux de 2ème classe au permis de conduire et à la sécurité routière	476-672	18	"	"	18
Dessinateurs chefs de groupe de 1ère classe (NEI)	359-393	1.195	"	77	1.272
Dessinateurs chefs de groupe de 2ème classe (échelle 5)	271-378	1.421	1	73	1.493
Dessinateurs (échelle 4)	266-351	1.249	372	84	961
Directeurs adjoints du travail	542-782	26	"	4	30
Directeur de recherche de 2ème cl. du laboratoire central des ponts et chaussées de l'équipt et de ses labo. associés	657-Gr.A	"	"	1	1
Directeurs du travail	657-Gr.A	5	"	2	7
Directeurs généraux régionaux de l'équipement	Gr.C-Gr.D	"	"	8	8
Directeurs généraux régionaux de l'équipement	Gr.B-Gr.D	"	"	4	4
Directeurs généraux régionaux de l'équipement	Gr.A-Gr.C	"	"	9	9
Directeur régional de l'équipement de la région parisienne	Gr.C-Gr.E	1	"	"	1
Directeurs régionaux du travail des transports	671-Gr.B	1	"	4	5
Directeurs régionaux du travail des transports	671-Gr.A	13	4	4	13
Experts techniques des services techniques de l'équipement (échelle 5)	271-378	270	15	42	297
Experts techniques principaux des services techniques de l'équipement	298-415	133	"	18	151
Géomètres et géomètres principaux	410-533	19	"	"	19

P.L.F. 2005

## Chapitre 31-90 article 30

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Infirmiers (es) de classe normale des administrations de l'Etat	307-480	9	1	"	8
Infirmiers (es) de classe supérieure des administrations de l'Etat	410-533	1	"	1	2
Ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat	348-618	14	"	1	15
Ingénieurs des travaux publics de l'Etat	348-618	3.177	203	258	3.232
Ingénieurs divisionnaires des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat	499-782	4	"	3	7
Ingénieurs divisionnaires des travaux publics de l'Etat	499-782	737	14	182	905
Ingénieurs, ingénieurs en chef et ingénieurs généraux des ponts et chaussées	378-Gr.D	703	54	9	658
Inspecteurs de l'équipement	695-Gr.B	10	"	5	15
Inspecteurs de 1ère classe du permis de conduire et de la sécurité routière	357-513	141	"	29	170
Inspecteurs de 2ème classe du permis de conduire et de la sécurité routière	333-488	175	"	35	210
Inspecteurs de 3ème classe du permis de conduire et de la sécurité routière	290-462	670	40	122	752
Inspecteurs du travail	394-695	73	3	4	74
Inspecteurs généraux de l'architecture et de l'urbanisme de l'Etat	733-Gr.C	3	"	"	3
Inspecteurs généraux de l'équipement	820-Gr.D	9	"	"	9
Inspecteurs généraux de l'équipement	820-Gr.C	35	"	"	35
Inspecteur général du travail et de la main d'oeuvre des transports	820-Gr.C	1	"	"	1
Maîtres ouvriers des services déconcentrés (échelle 5)	271-378	90	29	4	65
Maîtres ouvriers principaux des services déconcentrés (EIS)	327-415	31	"	2	33
Ouvriers professionnels des services déconcentrés (échelle 3)	263-337	48	"	4	52
Ouvriers professionnels principaux des services déconcentrés (échelle 4)	266-351	44	"	15	59
Professeur certifié	348-657	1	"	"	1
Professeur d'éducation physique et sportive de classe normale	348-657	1	"	"	1
Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle des services déconcentrés de l'équipement	376-513	641	5	111	747
Secrétaires administratifs de classe normale des services déconcentrés de l'équipement	290-462	3.003	189	368	3.182

P.L.F. 2005

## Chapitre 31-90 article 30

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Secrétaires administratifs de classe supérieure des services déconcentrés de l'équipement	351-488	840	5	147	982
Secrétaire général de l'inspection du travail des transports	820-Gr.B bis	1	"	"	1
Techniciens géomètres de l'institut géographique national	307-472	8	"	"	8
Techniciens supérieurs de l'équipement	307-472	4.843	85	649	5.407
Techniciens supérieurs en chef de l'équipement	374-533	1.339	"	114	1.453
Techniciens supérieurs principaux de l'équipement	356-499	2.187	1	125	2.311
<b>Totaux pour les titulaires</b>		<b>78.774</b>	<b>3.036</b>	<b>5.718</b>	<b>81.456</b>

## Contractuels

Agents contractuels (article 34 de la loi du 12 avril 2000)	263-337	10	"	50	60
Agents contractuels (article 34 de la loi du 12 avril 2000)	263-323	551	55	38	534
Agents contractuels de 2ème catégorie	273-404	24	5	"	19
Agents contractuels de 3ème catégorie	263-463	84	15	"	69
Agents contractuels du règlement intérieur national de catégorie exceptionnelle	695-820	119	9	10	120
Agents contractuels du règlement intérieur national de 1ère catégorie	348-641	181	3	20	198
Agents contractuels du règlement intérieur national hors catégorie	464-733	339	78	20	281
Agents contractuels niveau A1	581-820	130	14	"	116
Agents contractuels niveau A2	411-657	80	15	"	65
Agents contractuels niveau A3	385-618	99	12	"	87
Auxiliaires des phares et balises	-	38	3	"	35
Chargé de mission	Gr.C	1	"	"	1
Chargés de mission	Gr.B	2	"	"	2
Chargés de mission	Gr.A	4	"	"	4
Chercheur	820	1	"	"	1
Directeur	820-Gr.C	1	"	"	1
Médecin hors catégorie	733-820	2	1	"	1
Médecin hors catégorie	733-Gr.B	"	"	1	1
Personnels à statut spécifique A	-	384	31	18	371
Personnels à statut spécifique B	-	1.035	96	63	1.002

P.L.F. 2005

**Chapitre 31-90 article 30**

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Personnels à statut spécifique. Exploitation	-	79	7	2	74
<b>Totaux pour les contractuels</b>		<b>3.164</b>	<b>344</b>	<b>222</b>	<b>3.042</b>
<b>Totaux pour l'article 30</b>		<b>81.938</b>	<b>3.380</b>	<b>5.940</b>	<b>84.498</b>

**Article 40 Recherche scientifique et technique****Titulaires**

Adjoints administratifs d'administration centrale (échelle 4)	266-351	2	"	"	2
Adjoint administratif principal de 2ème classe d'administration centrale (échelle 5)	271-378	1	"	"	1
Chargés de recherche de 1ère cl. du laboratoire central des ponts et chaussées de l'équipt et de ses labo. associés	475-820	18	"	"	18
Chargés de recherche de 2ème cl. du laboratoire central des ponts et chaussées de l'équipt et de ses labo. associés	453-563	8	"	"	8
Directeur de recherche de 1ère cl. du laboratoire central des ponts et chaussées de l'équipt et de ses labo. associés	820-Gr.C	1	"	"	1
Directeurs de recherche de 2ème cl. du laboratoire central des ponts et chaussées de l'équipt et de ses labo. associés	657-Gr.A	13	"	"	13
Secrétaire administratif de classe normale d'administration centrale	290-462	1	"	"	1
<b>Totaux pour les titulaires</b>		<b>44</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>44</b>

**Militaires sous contrat et de carrière**

Ingénieur en chef de l'armement	618-Gr.A	1	"	"	1
<b>Totaux pour les militaires sous contrat et de carrière</b>		<b>1</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>1</b>
<b>Totaux pour l'article 40</b>		<b>45</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>45</b>

**Article 60 Délégation interministérielle à la ville et au développement social urbain****Titulaires**

Adjoint administratif d'administration centrale (échelle 4)	266-351	1	"	"	1
Adjoint administratif principal de 1ère classe d'administration centrale (NEI)	359-393	1	"	"	1
Adjoints administratifs principaux de 2ème classe d'administration centrale (échelle 5)	271-378	2	"	"	2

P.L.F. 2005

## Chapitre 31-90 article 60

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Chargé d'études documentaires relevant du ministère de l'équipement	348-641	1	"	"	1
Chef de service d'administration centrale	Gr.B bis	1	"	"	1
Délégué interministériel à la ville et au développement urbain	Gr.C-Gr.E	1	"	"	1
Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	290-462	2	"	"	2
Sous-directeur d'administration centrale	733-Gr.B	1	"	"	1
<b>Totaux pour les titulaires</b>		<b>10</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>10</b>
<b>Contractuels</b>					
Assistants	302-500	14	"	"	14
Chargé de mission	500-820	19	19	"	"
Chargés de mission	500-Gr.C	"	"	36	36
Chargé de mission de haut niveau	820-Gr.C	17	17	"	"
<b>Totaux pour les contractuels</b>		<b>50</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>50</b>
<b>Totaux pour l'article 60</b>		<b>60</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>60</b>
<b>Totaux pour le chapitre 31-90</b>		<b>84.522</b>	<b>3.583</b>	<b>6.139</b>	<b>87.078</b>

P.L.F. 2005

**Chapitre 31-93 article 11**

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
---------	-----------------	----------------------------	--------------	-----------	------------------------

**Chapitre 31-93 Personnel rémunéré sur une base autre que celle du statut de la fonction publique****Article 11 Ouvriers des parcs et ateliers. Opérations industrielles et commerciales des directions départementales de l'équipement****Ouvriers**

Ouvriers des parcs et ateliers	-	6.447	320	"	6.127
<b>Totaux pour les ouvriers</b>		<b>6.447</b>	<b>320</b>	<b>"</b>	<b>6.127</b>
<b>Totaux pour l'article 11</b>		<b>6.447</b>	<b>320</b>	<b>"</b>	<b>6.127</b>

**Article 12 Ouvriers des parcs et ateliers. Autres services de l'équipement****Ouvriers**

Ouvriers des parcs et ateliers	-	2.342	151	45	2.236
<b>Totaux pour les ouvriers</b>		<b>2.342</b>	<b>151</b>	<b>45</b>	<b>2.236</b>
<b>Totaux pour l'article 12</b>		<b>2.342</b>	<b>151</b>	<b>45</b>	<b>2.236</b>

**Article 20 Signalisation maritime et exploitation : marins****Ouvriers**

Marins	-	385	12	"	373
<b>Totaux pour les ouvriers</b>		<b>385</b>	<b>12</b>	<b>"</b>	<b>373</b>
<b>Totaux pour l'article 20</b>		<b>385</b>	<b>12</b>	<b>"</b>	<b>373</b>

**Article 30 Autres services****Ouvriers**

Ouvriers d'Etat (IGN)	-	18	"	2	20
<b>Totaux pour les ouvriers</b>		<b>18</b>	<b>"</b>	<b>2</b>	<b>20</b>
<b>Totaux pour l'article 30</b>		<b>18</b>	<b>"</b>	<b>2</b>	<b>20</b>

**Totaux pour le chapitre 31-93** **9.192** **483** **47** **8.756**

**Chapitre 37-10 Autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires****Article 10 Rémunération des personnels****Titulaires**

Adjoints administratifs d'administration centrale (échelle 4)	266-351	2	"	"	2
---------------------------------------------------------------	---------	---	---	---	---



P.L.F. 2005

## Chapitre 37-10 article 10

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Attaché d'administration centrale	348-641	1	"	"	1
Attaché d'administration de l'aviation civile	348-641	1	"	"	1
Président de l'autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires	Gr.C	1	"	"	1
Secrétaire administratif de classe normale d'administration centrale	290-462	1	"	"	1
Technicien supérieur de l'équipement	307-472	1	"	"	1
<b>Totaux pour les titulaires</b>		<b>7</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>7</b>

## Contractuels

Chargés de mission	Gr.B	2	"	"	2
<b>Totaux pour les contractuels</b>		<b>2</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>2</b>
<b>Totaux pour l'article 10</b>		<b>9</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>9</b>

**Totaux pour le chapitre 37-10** **9** " " **9**

## Chapitre 37-30 Expérimentation locale : dotations globalisées (ancien)

### Article 10 Dépenses de personnel : rémunérations d'activités et charges sociales

#### Titulaires

Adjoint administratif des services déconcentrés	-	742	742	"	"
Administrateur civil	-	1	1	"	"
Agent des services techniques des services déconcentrés	-	19	19	"	"
Agent d'exploitation	-	782	782	"	"
Architecte et urbaniste de l'Etat	-	3	3	"	"
Assistant de service social	-	5	5	"	"
Attaché administratif des services déconcentrés de l'équipement	-	93	93	"	"
Attaché de l'Institut national de la statistique et des études économiques	-	2	2	"	"
Chargé de recherche	-	1	1	"	"
Chargé d'études documentaires	-	3	3	"	"
Chef de garage	-	1	1	"	"
Chef d'équipe d'exploitation	-	222	222	"	"
Conducteur d'automobile	-	3	3	"	"
Contrôleur des transports terrestres	-	25	25	"	"
Contrôleur des travaux publics de l'Etat	-	234	234	"	"
Contrôleur du travail	-	5	5	"	"

P.L.F. 2005

## Chapitre 37-30 article 10

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Délégué du permis de conduire et à la sécurité routière	-	3	3	"	"
Dessinateur	-	208	208	"	"
Directeur de recherche	-	1	1	"	"
Directeur et inspecteur du travail	-	6	6	"	"
Expert technique des services techniques de l'équipement	-	60	60	"	"
Ingénieur des ponts et chaussées	-	9	9	"	"
Ingénieur des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat	-	1	1	"	"
Ingénieur des travaux publics de l'Etat	-	162	162	"	"
Inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière	-	66	66	"	"
Maître ouvrier des services déconcentrés	-	4	4	"	"
Ouvrier professionnel des services déconcentrés	-	9	9	"	"
Secrétaire administratif des services déconcentrés de l'équipement	-	216	216	"	"
Technicien supérieur de l'équipement	-	453	453	"	"
<b>Totaux pour les titulaires</b>		<b>3.339</b>	<b>3.339</b>	"	"
<b>Contractuels</b>					
Agent contractuel (article 34 de la loi du 12 avril 2000)	-	38	38	"	"
Personnel non titulaire de catégorie A	-	68	68	"	"
Personnel non titulaire de catégorie B	-	65	65	"	"
<b>Totaux pour les contractuels</b>		<b>171</b>	<b>171</b>	"	"
<b>Ouvriers</b>					
Ouvrier des parcs et ateliers	-	45	45	"	"
Ouvrier d'Etat (IGN)	-	2	2	"	"
<b>Totaux pour les ouvriers</b>		<b>47</b>	<b>47</b>	"	"
<b>Totaux pour l'article 10</b>		<b>3.557</b>	<b>3.557</b>	"	"
<b>Totaux pour le chapitre 37-30</b>		<b>3.557</b>	<b>3.557</b>	"	"
<b>Effectifs totaux</b>		<b>97.280</b>	<b>7.623</b>	<b>6.186</b>	<b>95.843</b>